

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE



24
juin
2022

Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

ORDRE DU JOUR

N° RAPPORT	TITRE
	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 25 MARS 2022
1	PROJET POUR LE CANTAL 2021-2030 : DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE AU PROJET DE MANDAT 2022-2028
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>
2	PARTICIPATION À UNE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN
3-Retiré	ORGANISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DU CANTAL
4	AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT À CANTAL DESTINATION POUR L'EXERCICE 2022
	<i>CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT</i>
5	LIGNE AÉRIENNE AURILLAC - PARIS ORLY - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2023-2027
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS</i>
6	CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2022
7	TRANSFERT DU SERVICE MAIA AU DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION CRÉÉ SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL
8	FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CNSA ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
9	RÉVISION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES AIDES À DOMICILE INTERVENANT AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP DU CANTAL, CRÉÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU PROFIT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE
10	MONTANT DES INDEMNITÉS DE RENTRÉE SCOLAIRE VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX POUR LES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
11	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : REDÉPLOIEMENT DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU ROUGET-PERS
12	FONDS CANTAL SOLIDAIRE : PRÉSÉLECTION DES OPÉRATIONS 2022-2024
13	FONDS CANTAL SOLIDAIRE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
	<i>CANTAL INNOVANT</i>
14	ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LE JUDET DE MARAMURES
15	ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "MA RÉGION, MA SANTÉ - AUVERGNE-RHÔNE-ALPES"

	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>
16	AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA
	<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>
17	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2021
18	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2021
19	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT
20	MODIFICATION DU BARÈME POUR LES INDEMNITÉS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
21	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT
22	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT
23	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL DE PERSONNELS DE L'ÉTAT (DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES)
24	CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE À UN POSTE DE COURTE DURÉE MIS À DISPOSITION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
25	ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE REVALORISATION À CERTAINS PERSONNELS DE LA FILIÈRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE
26	APPRENTISSAGE - CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION
27	ASTREINTES - PÉRIODE D'APPARENTEMENT
28	CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE A - MISSION D'ASSISTANCE NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS
29	CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE A - ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIFS DÉDIÉ AUX MNA DE 16 À 18 ANS
30	CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE B - MISSION ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART DES COLLECTIVITÉS
31	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
32	EXONÉRATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) EN FAVEUR DES LIBRAIRIES APPARTENANT À DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES OU DES ENTREPRISES DE TAILLES INTERMÉDIAIRES
33	EXONÉRATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU DÉTAIL LABELLISÉS "LIBRAIRIE INDÉPENDANTE DE RÉFÉRENCE"
34	ADMISSION EN NON-VALEUR ET RESTES À RECOUVRER
35	MISE EN RÉSERVE DES DROITS DE MUTATION
36	AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021
37	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
RÉUNION DU 25 MARS 2022

—————
Procès-verbal
—————

L'an deux mille vingt-deux, le 24 juin à 9 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 20 mai 2022, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Aurélie BRESSON

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gilles COMBELLE a donné pouvoir à Monsieur Bruno FAURE.
Monsieur Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Madame Isabelle LANTUEJOUL.
Madame Valérie SEMETEYS a donné pouvoir à Monsieur Didier ACHALME.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bienvenue. Je veux tout simplement vous donner les absents excusés ayant donné pouvoir. Gilles COMBELLE m'a donné pouvoir. Valérie SEMETEYS a donné pouvoir à Didier ACHALME. Vincent DESCOEUR qui nous rejoindra cet après-midi a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOL.

Mes chers collègues, avant de débiter cette session, je voulais féliciter nos deux députés largement élus le week-end dernier. L'ampleur du résultat est l'illustration d'un travail parlementaire et d'une présence sur le terrain qui a été saluée par les Cantaliens. Bien sûr, c'est une bonne nouvelle pour la Majorité départementale, car cette large victoire confirme l'adhésion à notre projet, mais c'est aussi surtout une bonne nouvelle pour le Cantal, tant il est fondamental à mon sens que des liens étroits unissent l'exécutif départemental avec l'exécutif régional, mais également avec l'ensemble de nos parlementaires pour défendre les intérêts du Cantal.

Mes chers collègues, je sais que nous pouvons compter sur vous pour représenter et défendre les dossiers cantaliens à l'Assemblée et auprès des différents ministères. Merci à vous et encore félicitations.

Nous pouvons maintenant débiter cette session. Nous sommes réunis à cette session traditionnelle d'été. Nous recevrons Monsieur le Préfet en début d'après-midi pour la traditionnelle présentation du rapport des Services de l'État. Ce sera l'occasion qui nous est donnée de l'interroger sur des dossiers spécifiques cantaliens ou sur des dossiers un peu plus larges ou d'ordre plus général.

Nous traversons à l'heure actuelle une période difficile, que ce soit au niveau national ou que ce soit au niveau mondial, avec un conflit à l'Est de l'Europe, qui fait suite à une crise sanitaire sans précédent. Les effets, on les mesure tous. Un impact important sur les coûts de l'énergie et des produits alimentaires ainsi que sur l'ensemble des filières d'approvisionnement. Cela contribue à déstructurer l'ensemble des filières d'approvisionnement de nos entreprises et donc à les fragiliser. Nous devons rester attentifs à cette situation, mais je crains que celle-ci dure dans le temps et qu'elle ait des effets sur l'ensemble de nos activités y compris celles du Conseil départemental. J'y reviendrai tout à l'heure lors de l'évocation du budget supplémentaire.

C'est parce que l'Europe et les liens européens sont gages de paix que je vous proposerai d'engager une collaboration avec le Judet de Maramures, une province de Roumanie. Les premiers échanges que j'ai pu avoir avec mon homologue nous laissent entrevoir un début effectif de cette collaboration sur la deuxième partie de 2022.

Pour débiter cette session, je vous proposerai d'adopter le plan d'action de notre Projet pour le Cantal 2021-2030, ou plus précisément notre projet de mandat. Ce plan d'action a pour objet de décliner de façon opérationnelle les objectifs stratégiques que nous avons validés en décembre dernier avec une vision d'avenir pour le Cantal en termes d'attractivité, en termes de proximité pour les Cantaliennes et les Cantaliens et notamment pour faire face aux mutations climatiques, énergétiques et numériques. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre les élus et les Services de la Collectivité. C'est un plan ambitieux qui nous a obligés à nous interroger sur l'ensemble de nos politiques publiques. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier l'ensemble des contributeurs à l'élaboration de ce projet. Nous aurons l'occasion de discuter de ce plan d'action à chaque session, notamment les sessions budgétaires et plus particulièrement celle concernant nos orientations budgétaires au mois de novembre.

Nous évoquerons également, au côté du rapport des Services de l'État, le rapport d'activité des Services du Département. Ce document est un résumé de notre activité au profit des Cantaliens dans tous nos domaines de compétences. Il vous permettra également à vous, élus, de pouvoir vous appuyer dessus, pour évoquer nos actions et nos opérations durant les réunions ou les représentations que vous assurerez. Je tiens à remercier notre DGS ainsi que l'ensemble des Services pour la réalisation de ce document à la fois synthétique et clair.

À l'occasion de cette session, je vous proposerai de confirmer également notre soutien auprès des Collectivités, en particulier auprès des Communes les plus petites d'entre elles, les Communes de moins de 3 000 habitants, avec la programmation du Fonds Cantal Solidaire. Ce ne sont pas moins de 641 dossiers qu'il vous est proposé de retenir pour la période 2022-2024, ce qui représente un engagement d'environ 7,5 millions d'euros du Conseil départemental. Pour la seule année 2022, 241 dossiers sont d'ores et déjà aboutis, pour une attribution financière de l'ordre de 3 millions d'euros.

Dans le cadre de notre soutien à Cantal Destination, je vous proposerai également l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui prend en compte, outre notre participation au Salon de l'Agriculture 2022, également l'adhésion à Flux Vision. Mais l'essentiel de cette subvention est dû à une régularisation demandée par les Services fiscaux concernant la TVA, dont nous étions exonérés jusqu'à présent. N'ayant plus d'activité commerciale, nous devons changer de régime de TVA.

L'ouverture du Cantal ne sera pas en reste avec le soutien à la ligne aérienne Aurillac-Paris. Vous serez amenés à vous prononcer sur les modifications des clauses de délégation de service public puisque cette délégation arrive à terme en mai 2023. Nous devons engager son renouvellement. L'objectif de ces modifications est qu'elles doivent permettre d'imaginer pouvoir remettre en service la troisième rotation dès que la fréquentation nous le permettra.

Notre politique sociale est elle aussi à l'ordre du jour avec de nombreux rapports. Nous évoquerons la signature avec l'État de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi en 2022. Ce sont 600 000 euros qui seront consacrés à cette stratégie, même si l'État baisse légèrement sa participation cette année. Cette convention sera d'ailleurs signée avec le Préfet en fin d'après-midi en même temps que le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024 avec un soutien de l'État de plus de 800 000 euros pour cette politique.

Nos politiques sociales seront également évoquées à travers la feuille de route stratégique et opérationnelle de la convention CNSA destinée à encadrer nos politiques en faveur de l'autonomie.

Je souhaite également souligner la reconduction du dispositif ColocAuto que nous avons voté en 2021 et qui consiste en un soutien au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour faciliter la mobilité des aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou personne en situation de handicap. À ce titre-là, je vous informe qu'en parallèle, le dispositif que nous avons validé pour une aide au carburant est toujours actif, vu les cours de ce dernier.

Enfin, j'attire votre attention sur l'application avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 du Ségur de la santé suite à la conférence nationale des métiers de l'accompagnement social et médico-social de février dernier menée par le Gouvernement. Cette nouvelle prime aura un impact en année pleine de 500 000 euros pour le budget départemental. Si je ne mets pas en cause le bien-fondé de cette prime, je regrette l'hypocrisie du Gouvernement en la matière qui nous laisse croire que nous avons la possibilité d'attribuer ou non cette prime à nos agents. Ne pas l'attribuer dans le Cantal serait laisser penser à ces derniers qu'ils ne la méritent pas. Cela nous mettrait aussi en difficulté certaine dans un secteur d'activité en tension et en termes difficiles sur le recrutement.

Dans le domaine de la santé, vous aurez également à vous prononcer sur notre adhésion au GIP « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes », expérimentation proposée par le Conseil régional visant à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins. Il s'agit pour l'essentiel de recruter et de salarier des professionnels de santé, en particulier bien évidemment, en priorité, des médecins généralistes de manière à ce que ceux-ci soient affectés sur des zones déficitaires ou des zones en difficulté. Tout ceci bien évidemment en concertation avec l'Ordre des médecins.

Toujours dans le but de travailler la notoriété du Cantal au profit de l'attractivité, vous aurez également à vous prononcer sur un rapport de subvention à une nouvelle production cinématographique, notamment sur le secteur

du Claux, pour le projet « Martel en tête » adaptation d'un roman du Cantalien André VERS qui mettra à contribution les habitants du village. Dans le même esprit, une émission de France Télévisions, la Chasse aux trésors, sera diffusée prochainement sur nos écrans de télévision pour faire parler du Cantal, émission qui a été couplée sur le Département du Cantal et le Département de la Haute-Loire. Vous pouvez voir que nous poursuivons l'ensemble de ces actions de communication qui visent à faire sortir de l'anonymat le département du Cantal. Nous poursuivons toute cette action de communication aux côtés du sport et de l'événementiel avec le cinéma, les reportages télévision. C'est toute la politique que nous souhaitons mettre en place. Lorsqu'on regarde sur l'action que nous menons, si on estime les contreparties en valeur publicitaire, qui est un système de normalisation de nos actions, on peut estimer celles-ci à plus de 10 millions d'euros par an en espace de contre-valeurs publicitaires.

Enfin, nous clôturons nos travaux par l'adoption du budget supplémentaire. Je laisserai le soin à Jean MAGE de le détailler.

Simplement quelques chiffres importants : les dépenses de fonctionnement en hausse de 400 000 euros pour l'ASE, le nombre d'enfants qui nous est confié ne cesse d'augmenter. J'insiste sur le fait que ce n'est pas une sous-évaluation lors du BP. C'est bien une activité et des besoins supplémentaires qui sont à déployer au niveau de l'ASE ; les dépenses d'énergie dues aux événements internationaux, que ce soit le carburant, l'électricité ou les fournitures. C'est un besoin de plus de 1,3 million d'euros supplémentaires sur notre budget ; les dépenses RH pour 400 000 euros, essentiellement dues à l'application du Ségur. Cette dépense deviendra pérenne et s'ajoutera aux augmentations successives que nous a imposées l'État et qui représentent globalement 2 millions d'euros de façon durable sur notre budget ; la subvention de Cantal Destination de l'ordre de 338 000 euros et puis bien d'autres, dont Jean MAGE nous gratifiera de quelques commentaires.

Vous serez également amenés à vous prononcer sur une mise en réserve de 5 millions d'euros provenant des DMTO pour la modernisation de nos collèges. C'est une possibilité qui nous a été offerte sur demande de l'ADF, possibilité dont les règles de calcul sont très encadrées. Elle nous permet de lisser et de pré-affecter ces ressources. Cette proposition revêt également un caractère prudentiel de gestion dans l'attente des décisions d'annonces gouvernementales sur la maîtrise des dépenses publiques et leurs impacts éventuels sur notre Collectivité.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, nous allons examiner un certain nombre de projets aujourd'hui qui impacteront durablement l'avenir de notre département. Je me félicite que ces projets qui nous seront présentés soient, je l'espère, votés à l'unanimité. Je tiens à remercier l'ensemble des services et élus qui ont travaillé à leur élaboration.

J'en ai terminé. S'il n'y a pas de demandes de parole, je vous propose de débiter cette session. Au préalable, je vous sollicite pour retirer le rapport n° 3 relatif à un projet de charte des terrasses sur le Lioran, projet qui n'est pas totalement abouti aujourd'hui, s'il n'y a pas d'opposition. Il n'y a pas d'opposition donc ce rapport est retiré. Y a-t-il des demandes de prises de paroles en préambule ? Monsieur MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Président, je vais faire un retour sur mon analyse des élections législatives. D'abord pour féliciter les deux députés qui vont représenter le Cantal, parce que cette élection s'est jouée dans un fauteuil, mais peut-être que c'est une reconnaissance du travail qui a été effectué. Je pense quand même que la participation a fortement chuté, dans le Cantal, mais aussi au niveau national. Ce qui prouve que le débat politique soit n'a pas intéressé les Français, soit surtout ce qui était évoqué dans cette campagne ne correspondait pas aux préoccupations d'actualité, ce qui fait que les électeurs ont un peu boudé cette élection. C'est peut-être aussi le régime présidentiel français qui fait qu'on mise tout sur un seul homme, mais ce n'est pas nécessairement une bonne solution parce que la diversité et les différents courants qui devraient s'exprimer dans la société française n'ont pas de relais

parlementaire. Donc félicitations aux deux candidats, brillamment réélus sur le département. Mais une interrogation déjà sur la participation, dont on ne peut pas se satisfaire et une nouveauté, un groupe important qui représente des idées extrêmes, l'extrême-droite notamment, qui interroge aussi sur l'évolution de la société française par rapport à des problématiques qui certes, existent, mais dont les questions sont mal posées par l'extrême-droite. Le poids de 88 députés va nécessairement orienter la démarche à venir de la réflexion parlementaire.

Je m'interroge aussi sur une France qui, au moins à court terme, va être ingouvernable, parce qu'il n'y a pas de majorité pour l'exécutif. Cela va vouloir dire des compromis. En France, on n'a pas la culture du compromis. C'est notre système présidentiel qui conduit à cela. On passe une campagne où on se tape les uns sur les autres, sans vouloir avoir de projet commun, en représentant des courants en poussant à l'extrême les réflexions. La conséquence, c'est que le Président, qui est considéré comme un surhomme, attrape peut-être un peu la grosse tête, ou en tout cas a un côté jupitérien qui peut agacer. Mais quand il n'a pas la majorité parlementaire, cette culture du compromis va s'imposer à lui. Mais pour choisir un Premier ministre, il faudra trouver nécessairement un accord avec les autres groupes. Pour autant, cela risque d'être une situation de blocage qui peut nous conduire dans un avenir très proche, dans le cas d'une dissolution, à réinterroger les électeurs.

Voilà ce que je souhaitais dire. À la fois, féliciter les députés. Vous aurez une grosse responsabilité, parce qu'aujourd'hui, comme cela a été rappelé par Bruno FAURE, la situation internationale et nationale est très compliquée. Je pense que la France, aujourd'hui, pour moi, est ingouvernable. Les parlementaires vont avoir des responsabilités très fortes dans les décisions qui seront prises, y compris dans le réalisme qu'ils vont devoir faire sur certaines décisions pour que tous les dossiers ne soient pas bloqués.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Tout d'abord, je tenais à vous remercier. Mon arrivée a été sous les applaudissements, donc je vous remercie aussi de saluer notre élection, avec Vincent. Une élection malgré tout c'est vrai, avec beaucoup d'abstention. Je voudrais simplement vous faire remarquer que personnellement, j'ai gagné plus de 1 000 voix par rapport au scrutin dernier, malgré cette forte abstention.

Une campagne doit servir aussi de fil conducteur. Ce qu'on a pu retenir, et je remercie Marina de m'avoir accompagné tout au long de cette campagne et qui le fera tout au long de ce mandat, c'est qu'aujourd'hui, les Cantaliens ont un gros souci au niveau de la santé. C'est une grosse préoccupation, les EHPAD, les hôpitaux, toutes les associations d'aide à domicile sont aussi en souci financier et de recrutement. Je pense que la santé va faire partie de notre fil conducteur tout au long de ce mandat, bien avant d'ailleurs la réforme des retraites.

C'est vrai que ce sera un mandat assez compliqué, vu l'arrivée de certains groupes à l'assemblée, cette semaine. Certains groupes sont arrivés très victorieux, pas dans l'hémicycle encore, mais on a senti quand même le poids de ces groupes politiques. J'ai toujours été constructif, j'ai voté plus de 56 % au dernier mandat de ce qu'a pu proposer le Président. Je l'ai dit dans la campagne, quand cela va dans le bon sens, je voterai. La compromission, c'est un mot qui est difficile à accepter, c'est vrai. Les Français, on n'a pas l'habitude de gouverner avec des compromis. Mais je pense que si le groupe majoritaire du Président accepte quelques-uns de nos amendements qui vont dans le bon sens pour la ruralité, qui vont dans le bon sens pour les Français, je voterai, bien sûr. Je serai très constructif, mais on ne pourra pas accepter ce qu'il s'est passé au dernier mandat, avec systématiquement des amendements rejetés. Ce régime trop présidentiel dominé par Emmanuel Macron, ce ne sera pas possible de gouverner comme il a pu gouverner au dernier mandat.

Sachez que je ferais tout pour le Cantal, c'est mon objectif premier pour ce mandat. Constructif, mais aussi très averti sur les causes que va pouvoir nous proposer le Président de la République. En tous les cas, je vous remercie à nouveau. Je remercie la majorité bien sûr départementale qui nous a soutenus tout au long de cette campagne. Cela a été important aussi de montrer qu'on était une équipe soudée, autant à la Région qu'au Département. Cela a été des moments forts, pour les quelques réunions publiques qu'on a pu avoir, de sentir ce réseau et ce groupe qui défend vraiment les intérêts du Cantal. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il est évident que ces élections, on doit essayer d'en tirer des conséquences. Mais il faut remonter à la présidentielle, voire même des fois un peu avant. Sur l'abstention, en tant qu'élus, nous partageons tous des regrets sur la participation, la difficulté de faire venir nos compatriotes aux urnes, notamment les plus jeunes, les moins de 35 ans ne se sont pas déplacés pour aller voter. Cela nécessite de se poser des questions.

Ceci dit, lorsqu'on fait le bilan notamment au niveau des présidentielles et jusque-là, les présidentielles, rappelons-nous, on nous a agité le chiffon rouge de l'extrême-droite. Aux législatives, on nous a agité le chiffon rouge de l'extrême-gauche, le NUPES. Et maintenant, on nous agite le chiffon rouge d'une France ingouvernable. Je pense qu'il faut aussi qu'on arrête de faire peur aux Français systématiquement parce qu'on a des votes de rejet, des votes de défiance et des votes de contestation. Preuve en est, si on prend sur les cinq dernières années, ce vote de contestation, si j'additionne l'extrême-droite et l'extrême-gauche, elles progressent de plus de 15 points, donc posons-nous les bonnes questions. C'est certainement dû au régime présidentiel, à la manière dont celui-ci est utilisé. C'est peut-être aussi une bonne remise à plat, une bonne secousse pour véritablement travailler avec l'Assemblée nationale. C'est vrai que le régime qui était fait faisait que l'Assemblée nationale était une chambre d'enregistrement. Étant dans l'obligation de rechercher un consensus, peut-être qu'aujourd'hui, en ayant un travail parlementaire plus construit, plus consensuel, peut-être qu'on retrouvera de la sérénité. Tout du moins, c'est ce que l'on peut espérer. Mais il est sûr que sur les législatives, le Rassemblement National est le grand gagnant de celle-ci, en faisant une entrée massive à l'Assemblée.

C'est vrai aussi que, pour ma part, pardonnez-moi, mais la construction de ce rassemblement à gauche avec des familles qui ont des histoires complètement différentes et avec des idées aussi divergentes sur des sujets de société, que ce soit l'Europe, que ce soient les énergies ou autres, il est évident que le message envoyé aux électeurs contribue à flouter un peu plus, dans une situation qui est déjà très compliquée, l'action politique d'une manière générale. Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est que la situation s'apaise, qu'un travail parlementaire se mette en place, tout cela dans l'intérêt de la France et de ses territoires et des Français.

D'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Je vous propose de débiter par l'approbation du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal de la session du 25 mars 2022

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce procès-verbal, que vous avez eu, traduit fidèlement les propos et les dossiers de notre précédente session, je l'imagine. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ou des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 1.

Projet pour le Cantal 2021-2030 : de la stratégie départementale au projet de mandat 2022-2028**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous allons notamment aborder les fiches action qui sont répertoriées dans ce document qui vise à développer, comme je l'ai dit en introduction, l'attractivité du Cantal. Je vous rappelle que les chiffres démographiques ne nous sont pas favorables, d'autant plus que les chiffres concernant le solde naturel vont se dégrader dans les années qui viennent. On le voit très bien, notamment sur les rentrées scolaires puisqu'à la rentrée scolaire 2022-2023, il est d'ores et déjà prévu une baisse de 200 enfants sur le primaire, que nous retrouverons plus tard bien évidemment à situation équivalente dans nos collèges et dans nos lycées.

Donc impérieuse nécessité d'accueillir de nouveaux habitants, d'accueillir des actifs pour arriver à rééquilibrer notre solde. Donc de l'attractivité, mais également de la proximité pour pouvoir servir du service, pour pouvoir accompagner les Cantaliens dans leur quotidien, mais également dans leur projet. Et puis bien évidemment, en prenant en compte les défis qui sont devant nous, que ce soit sur la transition climatique qui est indispensable, sur la prise en compte du numérique, l'innovation et puis bien évidemment l'ouverture du Département.

Vous avez un document synthétique qui va être notre fil rouge tout au long du mandat. Comme je le disais, nous nous interrogerons systématiquement lors des orientations budgétaires sur les actions que nous pouvons mettre en place et sur la priorisation de celles-ci. En fin de document, vous avez également une fiche action qui sera remplie pour rentrer dans le côté opérationnel.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? C'est quasiment le rapport le plus important, puisque c'est lui qui va guider notre politique tout au long du mandat. Ce sera notre canevas. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci Président. Je voulais simplement saluer le rapport qui est porté, aujourd'hui. C'est un programme ambitieux sur lequel des actions sont déjà lancées, notamment sur la transition énergétique. On peut se féliciter un petit peu de cette ambition.

Je profite de cette prise de parole, vous l'avait noté Monsieur le Président, pour aborder la baisse démographique et notamment les 200 écoliers qui dans le Cantal, vont freiner pas mal de réalités, notamment sur nos collèges. Plusieurs collèges de notre arrondissement perdent notamment des classes, pour des fois un ou deux élèves. Je me demande quels impacts cela aura à l'avenir. Est-ce qu'on n'a pas une mobilisation à avoir un petit peu globale, des fois, de perdre une classe pour un ou deux élèves, est-ce que cela ne casse pas une certaine dynamique qui pourrait freiner un peu toute ambition, toute organisation ? Je trouve cela un peu délicat. Je sais qu'il est nécessaire d'avoir des règles et on peut à chaque fois utiliser le nombre, mais à chaque fois qu'on utilise le nombre dans un département comme le nôtre, on s'aperçoit qu'on est pénalisés. Une fois c'est la dotation générale de fonctionnement, une fois c'est le mode de fonctionnement de nos établissements. C'est la question que je me pose, au-delà d'une organisation, d'une ambition, est-ce qu'on ne peut pas trouver un compromis pour éviter de casser certaines dynamiques ? Sur notre arrondissement, entre Saint-Flour, Murat et d'autres, plusieurs classes sont fermées pour la rentrée. Je me pose cette question.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Christophe VIDAL.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Je m'associe tout à fait aux propos de Gilles sur le sujet. Je trouve très préoccupant de voir les prévisions de fermetures de classes sur notre territoire. Je pense qu'il y a un manque de prise en considération des élèves qui fréquentent ces établissements. On a à Saint-Flour notamment une annonce de fermeture de classe au collège

Blaise Pascal et La Vigière. Parmi ces élèves, il y en a beaucoup en difficulté, avec notamment des enfants des gens du voyage, des classes ULIS et SEGPA. Je trouve préoccupant de ne pas considérer le public concerné. J'ai peur que les effectifs, qui certes sur certaines zones ne paraissent pas très importants, mais sur les cas-types, vont poser des problématiques aux enseignants. Les classes ne sont pas à la dimension non plus pour accueillir les élèves et leurs accompagnateurs, quand il y en a. Les professeurs s'interrogent sur le fait de pouvoir travailler correctement. Certes, la démographie baisse, mais on est un territoire qui nécessiterait une étude et un comptage différent des autres. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Pour aller dans le même sens que mes deux collègues, nous allons nous retrouver avec des classes de 29 à 30 enfants, en supprimant les classes qu'on enlève à Saint-Flour et Murat. Cela va devenir problématique, surtout avec des effectifs qui fluctuent. L'année prochaine, on sera peut-être à 32, 33, mais on ne rouvrira pas la classe. Je pense que nous devrions être tous solidaires et essayer de trouver une formule pour écrire à notre cher recteur, surtout que cela s'est passé sans aucune concertation. Enfin, pas au niveau du député, en tous les cas. Tout s'est décidé vendredi. Il me semble que nous devrions montrer notre mécontentement au sein de cette Assemblée. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Juste pour mémoire, Alain CALMETTE en tant que parlementaire avait justement obtenu des négociations possibles au cas par cas pour le maintien de postes de certains enseignants. En tant que parlementaires, vous pouvez encore peut-être œuvrer dans ce sens au niveau de l'Assemblée.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je dois voir le recteur aujourd'hui ou lundi, c'est certain. Mais ce qui aurait été bien, c'est qu'on puisse avoir une concertation en amont. Aujourd'hui le parlementaire, il est devant le fait accompli. C'est un petit peu le souci. C'est vrai qu'on a une association des élus, des parlementaires ancienne Auvergne. On va la saisir et puis on va essayer de monter au créneau. Mais c'est très court, vendredi dernier et une petite manifestation mardi, je crois, ou mercredi. Vous voyez, on est pris un peu de cours. Je veux bien qu'il y avait les élections législatives qui n'ont pas permis de, mais quand même.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur l'enseignement, quel qu'il soit, alors c'est vrai que le primaire relève des Communes, nous ne sommes pas compétents au niveau départemental. Je pense que Valérie RUEDA pense à cela en évoquant l'action d'Alain CALMETTE qui avait réussi à avoir les conventions signées entre l'Éducation nationale et l'AMF, et qui validait un certain nombre de postes, sous réserve qu'il n'y ait pas de baisse d'effectifs. Par exemple cette année, nous avons une perte de trois postes parce qu'une baisse est enregistrée.

Ce que j'ai eu l'occasion de dire à l'AMF, il est difficile d'intervenir puisque cela a été validé d'un point de vue contractuel. On sait très bien que s'il y a une baisse de trois postes, lorsqu'on rajoute un demi-poste à un endroit, il faut l'enlever ailleurs. Forcément, les trois postes, il faut arriver à les enlever quelque part.

Sur les collèges, c'est le même fonctionnement, sauf que nous n'avons pas de convention. L'Éducation nationale n'a jamais voulu signer de convention avec les Départements à ce niveau-là, n'a pas voulu s'engager sur les volumes horaires par établissement. C'est une chose. Mais effectivement, le meilleur moyen que nous aurons, c'est bien de travailler sur l'attractivité pour retrouver des enfants. Cela fait partie pleinement de notre projet. Je pense qu'il faut que nous soyons sur tous ces sujets-là dans la proposition. Il faut arriver à anticiper avec l'Éducation nationale et les pousser à initier des méthodes innovantes d'enseignement. Nous le faisons, nous prenons notre part des choses sur ce qui nous revient, c'est-à-dire sur les conditions d'enseignement, que ce soient les collèges, le matériel, le numérique éducatif que nous avons déployé sur l'ensemble des collèges et sur la modernisation de ceux-ci. Les territoires doivent aussi être partie prenante. Quand j'entends territoires, je veux parler de la Commune et des Intercommunalités. Et puis il faut que l'on pousse l'Éducation nationale à innover, ce qui n'est pas facile. C'est-à-dire qu'ils peuvent utiliser le numérique pour l'enseignement de matières, il faut bien évidemment qu'ils arrivent à offrir des offres éducatives variées et complètes sur l'ensemble du territoire et non pas les focaliser sur quelques établissements. Il y a des procédures pour cela. On sait que l'Éducation nationale est quand même un ministère très difficile à faire bouger, on va le dire comme cela. Il y a de multiples freins au niveau de ce ministère-là, mais c'est tout le travail que l'on doit faire. On doit être offensifs dessus pour espérer conserver les moyens mis à disposition par l'Éducation nationale. Parce que sinon, on voit sur la dernière convention au niveau du primaire, il était prévu la possibilité de perdre trois postes par an à partir du moment où on avait des baisses d'effectifs. La nouvelle convention est aujourd'hui en négociation. J'avais compris que le ministère ne tenait pas trop à renouveler ce type de convention. Je ne sais pas trop où ils en sont. Bien sûr, il faut attendre le nouveau Ministre, etc. Il va y avoir quelques semaines de battement, mais là, ce sont les élus, ce sont bien évidemment les parlementaires, mais l'ensemble des associations que ce soient AMF ou autres qui doivent se battre pour se faire entendre de la part de ce ministère, mais c'est effectivement bien inscrit dans notre projet. D'autres demandes de prises de paroles ? Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Puisque nous parlons d'éducation, les prises de parole m'amènent à indiquer que je pense qu'il faut que l'on étudie l'offre éducative dans son ensemble sur les territoires. Bien souvent, au regard de nos compétences, nous parlons dans cette enceinte de collèges, mais je crois qu'il faut prendre l'offre éducative dans son ensemble, c'est-à-dire bien sûr l'enseignement du premier degré, le collège et le lycée. Ce n'est pas toujours facile bien sûr parce que tout cela est bien cloisonné, mais il faut voir comment proposer une offre équivalente sur l'ensemble du département du Cantal, que l'on soit à Valuéjols, à Mauriac ou à Aurillac. C'est toute cette étude que nous devons mener. Dans cette étude, me semble-t-il, un dossier particulièrement important est celui de la sectorisation de nos collèges qui doit être reconsidéré pour garantir la meilleure offre éducative sur l'ensemble du département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je ne vais pas en rajouter, mais nous avons un gros souci. L'État ne tient pas ses engagements. À Saint-Flour je pense, il y a eu plus d'un trimestre sans remplaçant, sans enseignant de français en lycée ou en collège. C'est un souci. On nous supprime des postes d'un côté, puis de l'autre on n'a pas de remplaçant qui arrive. Il faut aussi souligner cela, si vous avez quelque interlocuteur au niveau du rectorat.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Quand je disais d'un ministère qui était difficile à faire bouger, c'est vrai que nous aussi de notre côté, nous devons essayer d'innover. Je pense que nous avons certainement des cités scolaires à mettre en place, c'est-à-dire rapprocher le primaire du collège et pourquoi pas du lycée dans certains endroits. Selon la capacité d'innovation de l'Éducation nationale, des enseignants de lycée pourraient intervenir en collège pour suppléer lorsqu'il y a des manques et/ou vice-versa. Mais là, on se heurte à des problèmes de statuts, on se heurte à différentes difficultés, mais qui sont indispensables si on souhaite maintenir une offre éducative de qualité dans le département du Cantal, mais d'une manière générale, dans les départements à faible densité. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'ai une crainte, aujourd'hui, c'est que l'État soit en train de détricoter l'Éducation nationale et l'éducation comme il a été fait pour la santé. Je crois qu'il faut que nous nous préoccupions de ce sujet parce que, malheureusement, nous prenons le même chemin.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix ainsi que nos fiches action sur lesquelles nous retravaillerons bien évidemment lors des orientations budgétaires. Y-at-il des oppositions ? ds abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie. Je pense que c'est un bon signal envoyé aux Cantaliens.

Nous passons au rapport n° 2 présenté par Marie-Hélène ROQUETTE.

Participation à une production cinématographique sur le territoire cantalien

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Beaucoup plus léger, comme sujet. Comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, Monsieur le Président, nous continuons notre action de promotion de notre département. Je vous propose donc de valider une nouvelle participation à une production cinématographique pour 1 500 euros. Cette fois, ce serait un moyen-métrage « Martel en tête ».

Je vous propose simplement de valider la convention et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? C'est un moyen-métrage, ce n'est pas un long-métrage comme ce que nous avons pu faire jusque-là, mais cela contribue à travailler cette image cantalienne.

Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 4 présenté par Aurélie BRESSON.

Avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'exercice 2022

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'Association Cantal Destination une subvention de 850 000 euros pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de son programme d'actions lors de la session budgétaire du 14 décembre 2021. Une convention relative à cette aide a été validée en Commission Permanente le 28 janvier 2022. Cette convention rappelle les objectifs fixés à Cantal Destination, elle définit les principaux domaines d'intervention et fixe les conditions de versement de la subvention. Il nous faut aujourd'hui prendre en compte l'évolution du périmètre d'action de Cantal Destination, mais aussi le surcoût lié à l'assujettissement à la TVA de l'association. Il est donc proposé d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement de 315 000 euros. Un avenant à la convention formalisera l'augmentation de cette subvention accordée pour 2022, ainsi que les modalités de versement.

Il vous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- Accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 315 000 euros à l'Association Cantal Destination, en sus de la subvention accordée initialement pour 2022 d'un montant de 850 000 euros, au regard de l'évolution du périmètre d'actions de l'association à la demande de la Collectivité et du surcoût généré par l'assujettissement de l'Association à la TVA ;
- Valider le projet d'avenant à la convention relative à l'attribution de cette aide ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Monsieur Didier ACHALME, Président de Cantal Destination, ne participe pas au vote.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci de cette précision. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Vous avez compris que c'est de la régularisation. Pour faire le détail, ce doit être à peu près 280 000 euros sur le volet TVA. À une époque, Cantal Destination avait une mission tourisme d'affaires. Ce tourisme d'affaires a généré jusqu'à 120 ou 140 000 euros de chiffre d'affaires. Effectivement, cela avait été sollicité auprès de l'administration fiscale. Il y avait eu un rescrit de la part de l'administration pour valider l'assujettissement de la globalité du CDT à la TVA. Cette mission ayant été arrêtée, logiquement, le parallélisme des formes, la DGFIP nous demande de changer de régime d'assujettissement. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5, un rapport important, présenté par Annie DELRIEU.

Ligne aérienne Aurillac - Paris Orly -

Lancement de la procédure de consultation pour la délégation de service public 2023-2027

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. C'est un rapport important pour l'attractivité de notre territoire. Le département du Cantal bénéficie d'une liaison aérienne d'aménagement du territoire entre Aurillac et Paris Orly à raison de trois allers-retours par jour dont le financement est assuré par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, la Région Auvergne, en plus du Département et de l'État.

À ce jour, le Département est, avec l'État, cosignataire de la Délégation de service public (DSP) avec la compagnie Air France qui s'achève le 31 mai 2023 et il convient dès à présent d'engager la procédure de renouvellement de cette délégation. Le Conseil départemental du 25 mars 2022 a validé la nécessité de l'adaptation des Obligations de Service Public (OSP) en cours pour la prochaine période : juin 2023 – mai 2027 avec le maintien de la troisième rotation en milieu de journée en fonction des besoins ponctuels des pics d'activités constatés. La modification des OSP a été sollicitée auprès du ministère des Transports afin de prendre en compte la réalité de la demande actuelle en permettant la mise en place d'un délestage contractuel basé sur la constatation du niveau de fréquentation avant chaque saison aéronautique.

Par décision en date du 1^{er} juin, le ministre de la Transition économique, chargé des transports a délégué au Département l'organisation de la consultation pour la désignation du prochain délégataire. La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 mai 2022 et le comité technique réuni le 30 mai 2022 ont émis un avis favorable quant à la réalisation en Délégation de Service Public de la ligne aérienne Aurillac – Paris Orly. Au vu des délais nécessaires au choix d'un prestataire, il est impératif de lancer la procédure au plus tôt. Il conviendra désormais de valider l'avis d'appel public à la concurrence lorsque sera réalisée la publication aux JORF et au JOUE des Obligations de Service Public modifiées dont les caractéristiques principales ont été exposées lors de la dernière session.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'autoriser le lancement de la procédure de Délégation de Service Public de la ligne aérienne Aurillac - Paris Orly pour la période juin 2023 - mai 2027 dès lors que les OSP modifiées auront été publiées aux JOUE et JORF.
- d'approuver le projet d'Avis de concession.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme pour la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation [...] Coupure de micro impossibilité de retranscrire pendant 50 secondes

[...] de 4 ans. C'est suffisamment long. Ceci dit, que ce soit en termes de coût, que ce soit bien évidemment en termes d'impact aussi, on a besoin de faire voler des avions qu'à partir du moment où il y a un nombre de passagers suffisant. Ce compromis d'imaginer s'appuyer sur des taux de remplissage effectifs pour déclencher ou non la mise en place de cette troisième rotation me semble être une bonne solution. Nous devons faire valider ces nouvelles obligations au niveau européen, ce qui nous permettra d'engager la consultation dès la fin d'année, pour une attribution début d'année 2023. Avec nécessité, mais nous l'avions déjà évoqué, de rencontrer le nouveau Ministre en charge des Transports, pour solliciter que celui-ci use de tout son pouvoir, de toute son influence pour solliciter une participation à la consultation de la part d'Air France puisque nous nous devons d'avoir un maximum de candidats. C'est vrai qu'aujourd'hui, dans le paysage aérien français, on a bien évidemment Amelia, qui est l'opérateur d'Air France, on a Chailair, on a Air France et ensuite, on partirait sur des compagnies plus exotiques, mais il est important d'avoir un maximum de candidats parce que les enjeux financiers sont importants.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, la contribution des Collectivités, Département, CABA et Région est de l'ordre de 2,2 millions d'euros. Cela baisse au fil du temps, puisqu'on estime que l'on va avoir une augmentation de fréquentation, mais ce sont des contributions qui, schématiquement, vont de 1,9 million d'euros à 2,2 millions d'euros entre le début et la fin de la DSP. Plus nous aurons de candidats sur celle-ci, plus nous pouvons espérer avoir des sollicitations à des niveaux importants.

Il serait important de rencontrer le Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire et le ministre des Transports. Une quinzaine de lignes d'aménagement du territoire en France bénéficiaient d'une enveloppe de 15 millions d'euros, mais à un moment donné, il était question que cette enveloppe baisse et que le nombre de destinations

baisse même si on peut considérer que la ligne Paris-Aurillac est certainement celle qui répond au plus grand nombre de critères vis-à-vis de l'objectif d'aménagement du territoire. Mais bien évidemment, il faudra le défendre à mon sens. Des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour dire que nous sommes particulièrement en phase sur ce dossier puisque tout le monde en est conscient, la ligne aérienne est un outil de désenclavement de notre territoire et particulièrement de l'activité économique. Comme cette dernière est quand même le premier moteur pour l'attractivité d'un territoire, il faut que cette ligne perdure dans des conditions satisfaisantes de fonctionnement. Le choix qui est pris au sein de ce cahier des charges d'envisager la possibilité d'une troisième rotation si les effectifs et les passagers sont en nombre suffisant, c'est une très bonne solution. Nous allons lancer l'appel d'offres, nous espérons simplement avoir suffisamment de choix, à la fois de candidats crédibles et puis peut-être certains outsiders qui pourraient se déclarer, mais où il faudra être vigilants sur les conditions de fonctionnement.

Je confirme que nous avons besoin que cette ligne reste une ligne d'aménagement du territoire. Là-dessus, nous devons tous œuvrer avec nos différents relais pour que le Secrétaire d'État ou le Ministre des Transports, qui sera en place au moment des négociations, puissent nous confirmer ce soutien absolument nécessaire à la ligne aérienne pour l'avenir de notre territoire. Nous sommes ensemble et nous essaierons de faire jouer tous nos relais. Bien sûr, nous comptons sur nos parlementaires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Maintenant nous attaquons un bloc important le bloc Solidarités notamment sociales avec le rapport n° 6 présenté par Dominique BEAUDREY.

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi avec les Départements pour une durée de trois ans de 2019 à 2021. Le Département du Cantal s'est engagé dans cette convention au côté de l'État dès 2019 et cette contractualisation a été prolongée d'un an. Si l'organisation de la convention annuelle en deux volets reste inchangée par rapport à la précédente convention triennale, la mesure socle relative à la prévention de toute sortie sèche pour les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance sort néanmoins du périmètre de la convention 2022 et se trouve désormais incluse dans la nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance adoptée le 25 février dernier.

Ainsi, au travers de cette convention 2022, le Département s'engage sur les éléments suivants :

Les engagements du socle à travers 3 thèmes : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles avec 2 fiches action ; Garantie d'activité et insertion des allocataires du RSA à travers 3 fiches action et développer la mobilité des demandeurs d'emploi avec 1 fiche action.

Les engagements à l'initiative du Département du Cantal : c'est garantir les droits essentiels en soutenant les structures de l'insertion par l'activité économique.

Pour 2022, l'État apportera un cofinancement de 313 268 euros, tenant compte de la mesure relative à la prévention de toute sortie sèche pour les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance. La convention qu'il

est proposé d'approuver ajuste pour l'année 2022 les actions et les niveaux d'engagement financier selon les mêmes règles que les trois années précédentes, à savoir : un co-financement 50 % État ; un co-financement 50 % Conseil départemental. Une exception pour la fiche-action 6-1 « mobilité à des fins d'insertion professionnelle » pour laquelle seul l'État apporte un financement de 30 011 euros.

Sont également joints en annexes au présent rapport : la convention initiale d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021 ; les avenants n° 1 et n° 2 2019-2021 ; le tableau financier récapitulatif prévisionnel 2022 et l'ensemble des fiches 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuve la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2022 qui sera signée avec l'État.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Vous avez vu que les lignes fortes sont l'accompagnement et l'anticipation, que ce soit auprès des jeunes de l'ASE. C'est vrai que nous avons multiplié par 3 ou 4 le nombre de contrats jeunes majeurs. Je crois que c'est essentiel, pour leur permettre de s'insérer le plus facilement possible dans la vie active. Et puis auprès des bénéficiaires du RSA, c'est d'être capables de les accompagner le plus tôt possible, notamment ceux qui arrivent dans le dispositif, de manière à pouvoir leur permettre de ressortir du dispositif le plus rapidement possible. Donc l'accompagnement et le parcours individualisé sont des clés de cette convention. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Vous avez vu que l'État intervient, l'État cofinance à 50 %. La question qui va se poser à terme, c'est jusqu'à quand ? On n'a pas d'idée. On va signer un avenant pour l'année, mais on n'a pas de visibilité de manière pérenne ou pluriannuelle sur ce dossier. S'il n'y a pas de questions particulières ou de demandes de précisions, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons sur un dossier un peu technique ? mais on peut compter sur Sylvie LACHAIZE pour bien nous expliquer les tenants et les aboutissants de ce rapport n° 7.

Transfert du Service MAIA au Dispositif d'Appui à la Coordination créé sur le territoire départemental

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Oui c'est le transfert de la MAIA vers le DAC.

L'objectif du législateur à travers l'instauration du DAC est de rendre l'intervention de ces divers dispositifs d'appui plus lisibles et plus efficaces, afin de répondre à tout professionnel, quels que soient la pathologie, l'âge ou la complexité du parcours de santé de la personne qu'il accompagne. Le Département du Cantal est porteur d'un dispositif MAIA qui a vocation à être intégré dans un DAC. Les travaux menés à l'échelle de la Région par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, ont conduit à identifier un besoin de constitution d'un DAC couvrant l'intégralité du département du Cantal. La structure choisie pour le portage de ce DAC est une association Loi 1901 existante, dont les statuts sont en cours de modification à cette fin : l'association « Appui aux professionnels de santé 15 » que nous avons rencontrée lors de la Commission n° 4 au cours de la précédente mandature. Dans l'attente de la validation et de la communication des statuts actualisés de l'association, il convient d'acter le transfert de la MAIA au futur DAC. Ainsi, les activités du service MAIA porté actuellement par le Département devant à terme être transférées au DAC, cela conduit, à l'adoption des statuts modifiés de l'association, à la fermeture du service

concerné au sein de la collectivité et à la suppression des postes le composant, les agents les occupant étant redéployés sur d'autres services au Conseil départemental.

Enfin, la fermeture du service MAIA au sein du Département impose le transfert à l'Association porteuse du DAC des archives publiques afférentes au service transféré dans le respect de la réglementation applicable.

Le Département, très attaché à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie restera présent dans le fonctionnement et le pilotage du futur DAC. Notre participation au sein de l'association à ces deux niveaux sera formalisée dans les semaines à venir. Ce n'est pas un secret de dire que Dominique BEAUDREY représentera le Conseil départemental dans cette instance.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- on acte le transfert des activités du service MAIA, porté par le Département au Dispositif d'appui à la Coordination (DAC) créé au sein du Département et porté par l'association Loi 1901 « Appui aux professionnels de santé 15 » ;
- on acte la fermeture du service MAIA au sein du Département, une fois ses activités transférées et la suppression des postes le composant ;
- on autorise le transfert des archives du service MAIA à l'Association porteuse du DAC, dans le respect de la réglementation applicable ;
- on donne compétence à la Commission Permanente pour valider les statuts une fois modifiés de l'association « Appui aux professionnels de santé 15 » ;
- On désigne d'ores et déjà en tant que représentante de la Collectivité et interlocutrice de l'Association porteuse du DAC, Madame Dominique BEAUDREY.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est quand même un dossier technique. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur ce dossier ou est-ce clair pour tout le monde ? Des interrogations ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une question technique, plutôt pour Madame LACHAIZE. Le DAC lui-même, c'est une association ? C'est quoi ? C'est quelle structure ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Le DAC lui-même, c'est le dispositif d'aide et d'appui qui est porté par l'ARS et qui a besoin d'un porteur associatif ou autre pour porter ses opérations. On avait déjà Appui santé 15 qui travaillait sur ce domaine. Appui santé 15 a postulé pour être sur tout le département et donc prendre la MAIA, puisque c'est réglementaire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est vrai que des fois, l'ensemble de ces dispositifs n'est pas forcément très clair dans l'organisation.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Les 4 ETP qui étaient à la MAIA, au Conseil départemental, ont souhaité rester au Conseil départemental.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Cette association est hébergée au centre hospitalier, c'est cela ? C'est le suivi de personnes en sortie d'hospitalisation ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, c'est tout à fait ça. J'aurais dû le rajouter. Ce sont les sorties d'hospitalisation. Cette association est en lien avec tous les professionnels de santé pour organiser au mieux le retour à domicile et plus, si malheureusement, il y a de l'hospitalisation à domicile.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette précision fort utile. Des demandes de complément ? On a fait le tour. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 8 présenté par Sylvie LACHAIZE.

Feuille de route stratégique et opérationnelle de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la CNSA et le Conseil départemental du Cantal

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Lors du renouvellement des conventions CNSA – Départements 2021-2024, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en accord avec l'ADF, a souhaité rénover la démarche de conventionnement en prévoyant deux temps : une convention socle 2021-2024 et une feuille de route stratégique et opérationnelle.

Cette démarche rénovée n'apporte aucun financement supplémentaire, mais vise à renforcer la relation partenariale CNSA – Cd/MDPH afin de répondre aux objectifs partagés : améliorer l'accès et de la qualité des réponses aux besoins et attentes des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap ; équité territoriale et d'adaptation des réponses aux réalités locales et pilotage et suivi conjoint des engagements réciproques CNSA/Cd/MDPH.

Elle se structure autour de 4 grandes thématiques qui se déclinent ainsi : Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les usagers ; Accompagner le parcours de la personne et adapter l'offre ; Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches aidants ; Harmoniser les systèmes d'information. Ces mêmes conventions sont jointes en annexes du présent rapport.

Il faut noter que cette feuille de route stratégique et opérationnelle a été élaborée de façon à être le plus possible en cohérence avec les objectifs du Schéma départemental de l'autonomie et du Projet pour le Cantal 2021-2030.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuve la feuille de route stratégique et opérationnelle qui sera annexée à la convention socle pluriannuelle relative aux relations entre la CNSA, le Conseil départemental et le GIP-MDPH.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite feuille de route.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Madame la Vice-présidente. Y a-t-il des questions particulières sur ce dossier ? Vous avez compris, on est sur de la démarche, sur de la méthode en vue bien évidemment, un peu à l'image de ce qu'on a vu sur la pauvreté, d'être au plus près, de répondre le plus vite possible, de faciliter l'accès, etc. ...

Ceci dit, j'ouvre une parenthèse : nous avons quand même un problème financier sur la MDPH et le traitement du Conseil départemental, en l'occurrence, que ce soit au niveau national, d'ailleurs. Puisque l'année dernière, l'État est venu au secours de certaines MDPH au niveau national. Mais c'est toujours la même histoire, on vient toujours au secours des mauvais gestionnaires ou de ceux qui dysfonctionnent. Alors que celle du Cantal, le Conseil départemental assume pleinement sa fonction, mais un peu à son détriment puisqu'aujourd'hui, nous prenons en charge à 100 % le déficit, notre contribution est d'environ 145 000 euros. Il est d'ailleurs compris dans le BS. Nous sommes les seuls à le prendre en compte. La CNSA ne vient pas nous appuyer pour celle-ci. La MDPH, qui devrait être en capacité de rembourser 745 000 euros environ au Département, ne le fait pas. Il y a donc quand même une difficulté en termes de fonctionnement. Ce qui m'avait amené à faire un courrier à la Ministre de l'époque et à la Présidente de la CNSA. En plus, ils ne répondent pas, chose que j'avais dit à l'interlocuteur que nous avons eu, durant une visio de 3 heures, la moindre des choses, c'était déjà de commencer par répondre au courrier qui était adressé. Je pense que nous allons durcir un peu les discussions sur le sujet. Je vois notre payeur aussi, qui peut s'inquiéter puisque j'imaginai surseoir au paiement des 145 000 euros pour essayer de faire bouger l'État en la matière. Je préfère vous prévenir de suite, de manière à ce que ce ne soit pas une surprise.

Voilà, je referme la parenthèse puisque là, c'est un volet purement financier et de fonctionnement. Plusieurs millions d'euros ont été attribués par l'État à différentes MDPH qui avaient des difficultés de fonctionnement, de mise en œuvre, des retards sur le traitement des dossiers, sur l'accueil, etc. Le Département du Cantal s'est retrouvé à bénéficier de l'ordre de quelque chose comme 20 ou 30 000 euros, ce qui n'est pas acceptable à mon sens. D'autres demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Juste pour compléter. Depuis 2017, le Département contribue au déficit de la MDPH. En tout, cela fait aux alentours de 700 000 euros. Pendant la dernière mandature, Monsieur le payeur général, nous avons décidé de voter contre en Comex. 15 jours après, vous nous avez convoqués en nous disant que nous étions obligés de voter, ce qui était quand même un peu curieux. Mais bon, je crois que le Président l'a bien résumé. Cet après-midi, je me plairais à poser pour la énième fois la question à Monsieur le Préfet, en espérant avoir enfin une réponse.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour revenir sur le dossier de la méthode et de la feuille de route, qui ne prend pas en compte bien évidemment le volet financier, c'est sur le volet qualitatif d'accompagnement et d'accueil des bénéficiaires, y a-t-il des demandes de prises de paroles sur le sujet ? Je n'en vois pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 9 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

Révision du dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal, créé par le Département au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Le Schéma de l'autonomie 2021-2025 comporte un axe consacré à l'emploi sur lequel la collectivité souhaite s'engager fortement afin de mieux valoriser les métiers du médico-social et les atouts du Cantal au regard des grandes difficultés de recrutement rencontrées par les établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette volonté a été confortée par le Projet pour le Cantal 2021-2030. Le secteur de l'aide à domicile y est tout particulièrement confronté malgré les revalorisations historiques des rémunérations (avenant 43) en raison des sujétions inhérentes à ce métier (interventions les week-ends et jours fériés, temps de trajets très importants, pénibilité du travail).

Le 26 mars 2021, l'Assemblée départementale a décidé de créer un dispositif de soutien au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour faciliter la mobilité des aides à domicile. Les salariés des services engagés dans ce dispositif peuvent louer un véhicule pour un usage professionnel et personnel pour un tarif compétitif grâce au versement par le Département d'une redevance de sponsoring en contrepartie de l'apposition de sa base-line sur la voiture (25 euros par mois par véhicule) qui vient s'ajouter à la redevance acquittée par l'employeur (16 euros mensuels minimum). L'ADMR a été la première à conventionner avec notre collectivité en mai 2021.

Le loueur a, depuis le début de l'année, augmenté ses tarifs pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022. Il a, en revanche, maintenu les prix pour ceux passés avant cette date. Le nombre de véhicules loués depuis la création du dispositif il y a plus d'un an est inférieur à la prévision initiale. Il est donc envisageable, en ajustant à la baisse le nombre de véhicules éligibles au dispositif, de porter le montant de la redevance mensuelle de sponsoring du Département de 25 euros à 42 euros, sans augmenter l'enveloppe budgétaire annuelle validée pour son financement (37 000 euros). Il est proposé de maintenir, en revanche, le montant de la redevance de sponsoring à 25 euros par mois pour les contrats de location conclus avant le 1^{er} janvier 2022, mais de le faire passer à 42 euros si le loueur venait à augmenter le montant de la location en cours d'année 2022. Le nombre plafond de véhicules sur la base duquel sera calculée la redevance mensuelle de sponsoring du Département pourrait être fixé comme indiqué dans le tableau. Ce barème s'appliquera aux conventions conclues après le 24 juin 2022 ainsi qu'aux avenants aux conventions signées avant cette date. Sont joints en annexe au présent rapport : la convention type à conclure avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile et l'avenant type à la convention relative au dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile.

Le contexte particulier des services d'aide et d'accompagnement à domicile et les premiers résultats positifs de ce dispositif plaident en faveur d'une prorogation de celui-ci. Il est proposé en conséquence de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Considérant qu'il est possible, sans modifier l'enveloppe réservée au financement de celui-ci, d'augmenter le montant de la redevance mensuelle de sponsoring du Département, pour aider les intervenantes à domicile à faire face à la hausse du coût de la location des véhicules qui leur est facturé, en ajustant à la baisse le nombre de véhicules éligibles au dispositif au vu du nombre moyen de contrats de location signés depuis plus d'un an ;

- de fixer pour les contrats signés en 2022, ou si le loueur venait à augmenter, en cours d'année 2022, le loyer facturé pour les contrats signés avant 2022, le montant de la redevance mensuelle de sponsoring du Département à un montant mensuel de 42 euros par véhicule éligible au dispositif susvisé ;

- de fixer pour les contrats signés en 2021, le montant de la redevance mensuelle de sponsoring du Département à un montant mensuel de 25 euros par véhicule éligible.
- d'approuver le barème de versement de la redevance de sponsoring par le Département comme indiqué dans le tableau.
- d'approuver la convention type à conclure avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile souhaitant bénéficier du dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal, créé par le Département au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- d'approuver l'avenant type à la convention relative au dispositif de soutien à la mobilité des aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap du Cantal, créé par le Département au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile, à signer avec les services déjà engagés dans ce dispositif, désireux de bénéficier de la revalorisation de la redevance de sponsoring du Département.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits documents et tout acte s'y rapportant.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Juste pour compléter les propos de Marie-Hélène, j'étais à l'AG à Vitrac de l'ADMR. Ce dispositif, que l'on appelle Colocauto, est très apprécié des aides à domicile. Je rappelle le principe : un véhicule neuf tous les ans qu'on garde à titre privé. Le seul problème qu'on est en train d'avoir et c'est pour cela que nous avons passé cet avenant, c'est que les loueurs de voitures ont de moins en moins de véhicules. Ils augmentent aussi leurs tarifs. Nous ne pouvons pas ne pas être aux côtés des services d'aide à domicile. Il n'y a pas que l'ADMR, il y a aussi deux autres associations d'aide à domicile privées. Nous espérons que l'autre association va intégrer ce dispositif sans tarder. C'est donc un dispositif très utile qui fonctionne bien et nous pouvons être fiers le Département du Cantal d'avoir participé à cette aide, en lien avec les associations qui, elles aussi, ont fait un effort pour aider au financement de cette location de véhicules.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mireille LEYMONIE.

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Effectivement, on a souvent des problèmes de locomotion des salariés qui ont des véhicules anciens qui tombent en panne. Cela permet d'avoir un véhicule neuf à moindre coût. Il est en réflexion au niveau de la fédération ADMR d'avoir une flotte de véhicules parce que quand cela tombe en panne du jour au lendemain, Colocauto, c'est une bonne solution, mais il y a un temps de latence, donc avoir quelques véhicules pour pouvoir dépanner immédiatement. Merci pour cette délibération.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Nous essayons d'être réactifs et de coller le plus possible aux contraintes du terrain, mais là aussi, ces augmentations de tarifs font suite aux différentes crises successives, qui font que l'approvisionnement en véhicules de la part des loueurs est quand même compliqué et il y a une augmentation globale en termes de coûts. D'autres

demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 10 présenté par Valérie RUEDA.

Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'année scolaire 2022-2023

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Merci, Président. Il est proposé d'arrêter le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les enfants dont ils ont la charge au titre de l'ASE dans les conditions suivantes : l'indemnité de rentrée scolaire est versée annuellement au mois d'août pour la rentrée scolaire à venir afin de couvrir les frais liés à l'achat des fournitures, livres et manuels scolaires. Plusieurs montants sont retenus en fonction des niveaux de scolarité et des besoins qui s'y rattachent.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé de majorer de 2 % chacun des montants alloués afin de tenir compte de l'augmentation des prix dans le secteur des produits manufacturés. Il y a deux ans, une augmentation exceptionnelle de 20 % avait été appliquée pour prendre en considération le surcoût des dépenses générées par la période de confinement du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 : à cette occasion les assistants familiaux avaient dû assurer la continuité pédagogique depuis leur domicile d'où un surcoût en matière de consommables, notamment en matière d'impressions. À l'exception de l'exercice 2020, le montant des indemnités est resté à l'identique depuis la rentrée 2017-2018.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes verse une dotation aux établissements scolaires qui ont la charge d'acquérir les manuels scolaires afin de les mettre à la disposition des lycéens. Ce dispositif est maintenu pour la rentrée 2022-2023, sauf pour la branche technologique qui a basculé sur l'aide du « PASS'Région » depuis deux ans. Une aide à l'acquisition du 1^{er} équipement du « PASS'Région » dans le cas des formations professionnelles est également maintenue. Depuis deux ans, il a intégré l'aide pour l'acquisition des « fichiers consommables » pour les filières professionnelles.

Enfin, la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant dispose dans son article 19 que l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation différentielle des enfants confiés à l'ASE versées par la CAF sont versées à la Caisse des dépôts et consignations qui en assure la gestion jusqu'à la majorité de l'enfant ou, le cas échéant, jusqu'à son émancipation. À cette date, le pécule est attribué et versé à sa demande. Pour l'application de la condition de ressources, la situation de la famille continue d'être appréciée en tenant compte à la fois des enfants présents au foyer et du ou des enfants confiés à l'ASE. Les sommes indûment versées à la Caisse des dépôts et consignations sont restituées par cette dernière à l'organisme débiteur des prestations familiales.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de déterminer pour l'année scolaire 2022-2023 le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Je voulais insister sur l'importance d'avoir des assistants familiaux. C'est essentiel. Là aussi, nous avons aujourd'hui des difficultés de recrutement de ces assistants familiaux. Il est impératif que nous soyons en capacité de bonifier et de promouvoir cette activité, qui est importante. Tout à l'heure, je disais que sur l'ASE, on avait des augmentations importantes de jeunes à accueillir, de jeunes à encadrer. Les assistants familiaux sont essentiels dans l'ensemble du dispositif.

Cette crise de la vocation pour être assistant familial n'est pas une problématique cantalienne, c'est une problématique nationale. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la Solidarité Territoriale avec le rapport n° 11 présenté par Christophe VIDAL.

**Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 :
Redéploiement de subventions en faveur de la Commune du Rouget-Pers**

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Par délibération, le Conseil départemental a attribué à la Commune du Rouget-Pers des aides au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021. La Commune ayant obtenu par ailleurs le financement de ces projets à hauteur de 80 %, ils ne nécessiteront finalement pas de financement départemental.

La Commune sollicite le redéploiement de ces aides sur une nouvelle opération, travaux de sécurisation en voirie, pour un montant subventionnable de 344 244 euros, au taux de 12 %, ce qui correspondrait à une subvention égale à celle déjà attribuée de 41 060 euros.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération, en considérant la demande de la Commune du Rouget-Pers pour la réaffectation de ces aides ;

- de valider à titre exceptionnel la réaffectation des aides allouées à la Commune dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 selon le tableau présenté avec la nouvelle opération et le montant de 41 060 euros.

Le rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que là, c'est une démarche particulière. Vous savez que les financements du Conseil départemental, pour l'ensemble des collectivités ou des partenaires, ne sont pas une dotation. C'est une subvention au projet. Ceci dit, la Commune a fait l'effort d'aller chercher des financements autres et notamment des financements européens. Ce qui est proposé, de manière exceptionnelle, sous couvert d'une bonne gestion des ressources du Département, c'est d'affecter l'équivalent en somme sur un autre projet porté par la Commune. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 12 présenté par Sophie BENEZIT.

Fonds Cantal Solidaire : présélection des opérations 2022-2024

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a décidé de reconduire le dispositif de soutien financier Fonds Cantal Solidaire pour la période 2022-2027.

Sont éligibles : les Communes cantaliennes de moins de 3 000 habitants ; les Syndicats intercommunaux pour les projets relevant des domaines de l'eau et de l'assainissement collectif dès lors qu'ils regroupent exclusivement des Communes de moins de 3 000 habitants ainsi que pour les Communes de moins de 1 000 habitants, l'acquisition de matériels techniques roulants et les équipements associés.

Une présélection vous a été communiquée, avec les taux proposés selon le type d'investissement. 641 dossiers pour un montant de 7 435 201 euros, dont 1 341 395 euros pour les dossiers de l'eau potable et de l'assainissement, respectant l'enveloppe départementale réservée pour les dossiers relevant de l'eau et de l'assainissement.

Il est rappelé que l'attribution définitive de l'aide financière pour chacun des projets retenus aura lieu au regard de la présentation d'un dossier complet et que le Conseil départemental pourra réaliser d'éventuels ajustements des dossiers reprogrammés liés à des imprévus et à des urgences d'ordre exceptionnel.

Il est demandé d'approuver la présélection des dossiers au titre de la programmation 2022-2024 du Fonds Cantal Solidaire telle qu'elle figure dans le tableau.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. *Coupure de micro pendant 1 minute 30 secondes (retranscription impossible).*

[...] des dossiers au fil de l'eau, nous verrons la capacité que nous avons à pouvoir les soutenir. Parce que parfois, ce sont des petites communes, certaines ont des difficultés en termes de secrétariat de mairie ou autres. Bien évidemment, nous nous autorisons à pouvoir examiner des dossiers de manière ultérieure. Je vous rappelle que sur le Fonds Cantal Solidaire, sur la durée du mandat, c'est 15 millions d'euros qui sont affectés et dont environ 7,5 millions d'euros sur la première partie du mandat.

Pas de remarques particulières ? Sachant que l'engagement se fera de manière annuelle, parce qu'il n'était pas question de demander des devis aux Communes pour des projets qui vont se dérouler en 2024, vous comprendrez facilement pourquoi ce sont plutôt des estimations, etc.

S'il n'y a pas de demandes particulières, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre unanimité sur ce dossier.

Nous passons à l'attribution des subventions Fonds Cantal Solidaire pour l'exercice 2022. Là ce sont des dossiers qui vous sont proposés à l'engagement, parce que nous avons l'ensemble des informations et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

Fonds Cantal Solidaire : attribution de subventions

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Dans la continuité de ce que nous venons de voter, certains dossiers sont déjà aboutis et peuvent permettre une attribution d'aide financière. Une modification est à apporter au rapport que vous avez. L'aide de la Commune de Teissières-les-Bouliès passe à 10 % au lieu de 20 %, puisqu'elle a obtenu une aide de l'État. Au lieu de 2 751 876 euros, les crédits alloués cette année passent à 2 748 369 euros, ce qui représente 1 251 631 euros au niveau des soldes, au lieu de 1 248 124 euros.

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant les dossiers présentés par les Communes et les Syndicats d'eau et d'assainissement ;

- Attribue des aides financières pour un montant total de 2 748 369 euros pour 241 dossiers.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole pour ce déroulé de la programmation. Pas de questions particulières ? Ce rapport souligne l'importance du partenariat du Département envers ses petites Communes, notamment. Nous aurons sur la deuxième partie de l'année bien évidemment à examiner les autres procédures, que ce soient les contrats de développement à destination des Intercommunalités où là, nous sommes sur 15 millions d'euros sur la durée du mandat, ou que ce soient les contrats de ville. Nous aurons à nous prononcer également sur la thématique que nous engagerons sur le FCI, Fonds Cantal Innovation.

S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur l'innovation avec le rapport n° 14 où nous allons dépasser les frontières cantaliennes et c'est Isabelle LANTUEJOUL notre chargée des affaires européennes qui nous le rapporte.

Accord de coopération entre le Département du Cantal et le Judet de Maramures

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. L'accord de coopération qui vous est présenté est le fruit d'un travail mené depuis un an entre le Judet de Maramures, l'équivalent d'un département français, qui est situé dans le Nord-Ouest de la Roumanie, et notre beau département du Cantal. Les présidents des deux collectivités se sont rencontrés et ont échangé à plusieurs reprises sur la nécessité de coopérer. Ce travail s'est déroulé dans un contexte particulier : crise Covid et invasion de l'Ukraine, qui a eu un impact direct sur notre partenaire qui se trouve à la frontière avec l'Ukraine. Cette coopération européenne inédite pour notre Département vise à mener à bien des projets au bénéfice de nos deux territoires, qui ont de nombreuses similitudes : territoires de moyenne montagne, avec une forte empreinte agricole et des patrimoines matériels et immatériels remarquables. Nous avons également des défis communs démographiques, environnementaux, de développement économique et social durable. Nous affirmons une volonté commune d'un échange interculturel au sein de l'Union européenne entre nos jeunes, nos citoyens et nos entreprises.

Quelques thématiques ont été ciblées : l'administration publique et la gestion de la relation à l'usager, notamment à travers les outils numériques, en complément du physique ; économie et éducation en développant des filières répondant à l'autonomie et à la souveraineté de l'Europe ; culture et patrimoine pour en faire un socle de développement notamment touristique ; infrastructure numérique et de mobilité ; tourisme et activités de pleine nature ; santé et protection sociale ; environnement, énergie et développement durable ; agriculture et promotion de nos produits locaux.

Demain, par exemple, nous travaillerons ensemble pour faire face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment pour la prévention et la lutte contre les feux de forêt dans nos territoires jusqu'alors épargnés. Nous allons promouvoir la mobilité entre nos établissements scolaires, entre nos jeunes, nos apprentis et nos stagiaires en formation. Je souhaite que demain, le service Cantal Europe puisse accueillir un jeune Roumain du Judet de Maramures dans le cadre du corps européen de solidarité. Cet accord qui vous est présenté est le socle de cette coopération, que je souhaite riche et fructueuse pour nos deux territoires.

Je vous demande donc de bien vouloir l'adopter. Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Nous ne sommes pas dans du jumelage, c'est bien un programme spécifique européen de coopération. Je veux vous informer également qu'initialement, nous imaginions étendre cette coopération avec des provinces d'autres pays. Notamment, nous nous étions tournés aussi vers le Portugal, mais encore faut-il avoir des candidats à la coopération et puis au niveau de la Région qui était mobilisée au niveau du Portugal, il y a eu une échéance électorale et les nouveaux élus n'ont pas mis la coopération européenne en priorité. L'idée est de proposer cette première opération avec une province de Roumanie. Y a-t-il des demandes de précisions ou autres ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci. Je me félicite et je suis très satisfait de ce rapprochement avec cette région de Roumanie, proche de l'Ukraine parce que nous avons vraiment besoin d'avoir une ouverture sur l'Europe, mais aussi sur l'Europe centrale et orientale, souvent qu'on appelle les PECO. Souvent, on dit l'Europe de l'Est, alors qu'elle ne correspond pas à cette partie des Balkans. Quand on fait construction européenne, Europe des 27 pays, on a souvent cette tendance à ne regarder que l'Europe de l'Ouest, l'Europe des premiers pays européens qui étaient à l'ouest du rideau de fer, alors que l'Europe des 27 est bien plus large que cela. Quand on voit les pays qui demandent à intégrer l'Union européenne, toute la zone des Balkans jusqu'au Caucase, la logique du Département du Cantal de s'ouvrir du Portugal jusqu'à la Roumanie est très judicieuse et très intelligente. J'espère pouvoir être partie prenante dans ce rapprochement entre ces deux régions. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces qualificatifs. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Simplement pour la petite anecdote, si effectivement sur le front de l'Est c'était nettement plus calme, nous aurions dû accueillir aujourd'hui le représentant de cette région pour sceller l'accord, mais les événements font que c'est retardé.

Nous passons maintenant sur un dossier important et c'est Dominique BEAUDREY qui le rapporte.

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Ma Région, ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes »**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Président. À l'image de la situation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal souffre d'inégalités territoriales dans l'accès aux soins. Face à un contexte de plus en plus tendu et pour répondre aux inquiétudes croissantes des habitants, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal et leurs partenaires entendent poursuivre leur effort en matière de santé publique et accroître encore leur rôle, en lien avec l'ARS, dans le champ sanitaire au service de tous les citoyens et de tous les territoires.

Ainsi, comme l'autorise la loi 3DS, la Région a délibéré le 24 mai 2022 pour la création d'un Groupement d'Intérêt Public « Ma région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » (GIP, organisme à but non lucratif) dans le but de porter des centres de santé et salarier des professionnels de santé.

En première intention, le cœur de la mission de ce GIP visera les médecins généralistes. Ce GIP « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » aura pour mission de : Recruter et salarier des professionnels de santé, en priorité des médecins généralistes qui exerceront dans ces centres de santé, aménagés dans les territoires les plus sous-dotés de médecins ou en risque de le devenir ; Porter la création ou reprendre des centres de santé dans les territoires identifiés comme étant en très forte tension et pour lesquels aucune solution n'a été trouvée à ce jour ; Proposer, à terme, des actions de prévention ; Prévoir des consultations mobiles de spécialistes ou paramédicaux.

Le Cantal, compte tenu de sa situation, doit savoir saisir cette opportunité et il est proposé d'adhérer à ce GIP dès que possible. La convention constitutive de ce groupement détaille les modalités de fonctionnement de la structure administratives, organisationnelles et financières.

La participation des collectivités membres du GIP à l'équilibre budgétaire s'apprécie au niveau de chaque centre de santé départemental et correspond au financement, des charges non couvertes par les produits du centre de santé du territoire qui les concerne. La Région prend en charge 50 % du besoin de financement et le Département 20 % du besoin de financement des centres de santé situés sur son territoire. Pour les centres de santé dont il met

les locaux à disposition, sans contrepartie financière, la prise en charge est portée à 50 %. Les Communes et Intercommunalités qui mettent à disposition, sans contrepartie financière, les locaux dédiés au centre de santé prennent en charge 30 % du besoin de financement si le Département correspondant à leur territoire est membre du GIP, 50 % du besoin de financement dans le cas contraire.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » ;
- d'approuver l'adhésion du Département du Cantal au Groupement d'Intérêt Public « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » ;
- de désigner comme représentant titulaire Bruno FAURE et comme représentant suppléant Marie-Hélène ROQUETTE.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Marie-Hélène ROQUETTE.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Monsieur le Président, je me réjouis réellement de cette belle avancée qui n'apportera pas toutes les solutions, mais qui est un des moyens que nous pourrons utiliser localement pour combler un peu le déficit en médecins que compte notre département. Il faut bien noter que c'est un problème national, aussi. Je change votre casquette, je vous demande de mettre celle de la Région. Je vous demande de remercier aussi la Région pour cette proposition importante, sachant que le Cantal et l'Ardèche font partie de cette expérimentation territoriale. Merci encore.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Je me joins aux propos de Marie-Hélène parce qu'effectivement, je pense que cet outil du GIP et du salariat des médecins généralistes est un outil complémentaire dont nous avons besoin pour nous donner toutes les chances de combler les manques sur notre territoire. Nous avons déjà évoqué la question du salariat il y a déjà quelques années à l'occasion d'une conférence des territoires. La question, c'était de trouver la bonne échelle pour porter ces centres de soins. La réflexion à l'échelle régionale me paraît vraiment intéressante, en partenariat avec les territoires. Je pense que c'est un outil complémentaire dont nous aurons besoin sur le territoire. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que nous n'allons pas tout révolutionner avec ce dispositif, c'est une corde de plus à notre arc pour essayer de répondre aux difficultés que nous pouvons rencontrer sur les territoires. Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Monsieur le Président. Je me réjouis de voir ce dispositif avancer parce qu'effectivement, sur notre territoire, nous avons pu nous en apercevoir en faisant campagne pour les élections législatives, c'était une grande demande des habitants, des Cantaliennes et des Cantaliens, l'offre de soins, le manque de médecins. C'est vrai que c'est une réponse, il y en a plusieurs, mais c'est une belle avancée pour notre territoire et je m'en réjouis.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Je rebondis sur ce que disait Marie-Hélène ROQUETTE, c'est une initiative de la Région. Deux territoires ruraux vont débiter cette expérimentation.

La première question à laquelle il va falloir répondre, c'est : est-ce que nous avons des candidats médecins pour venir être salariés dans le département du Cantal ? L'idée première étant bien d'attirer de nouveaux médecins, n'étant pas des salariés des médecins qui sont déjà en activité dans le Département. Quoique, si cela évite que ceux-ci partent exercer leur activité à l'extérieur, cela peut également avoir des vertus. C'est un système de fonctionnement qui va démarrer à petits pas, nous allons essayer d'identifier un ou deux sites pour démarrer, pour arriver à lancer l'opération. Cela peut être une rampe de lancement aussi, pour des jeunes médecins qui une fois qu'ils ont terminé leur cursus, basculer directement sur le libéral peut parfois être un frein, parce qu'il y a pas mal de choses à régler, de l'administratif et autre. On veut peut-être débiter son activité par une activité salariale. Si la greffe prend sur le secteur où ils sont, on peut imaginer ensuite que cela peut être une très bonne rampe de lancement pour avoir de futurs libéraux. L'objectif final étant bien entendu d'avoir une offre médicale satisfaisante sur le territoire.

Sur les professionnels de santé, bien évidemment, nous allons prioriser dans un premier temps les médecins. Mais à terme, si le dispositif fonctionne et que nous arrivons à nous l'approprier totalement, il pourrait être ouvert à d'autres professions médicales.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous l'approuvons à l'unanimité. Je pense que là aussi, c'est une très sage décision.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Jamel BELAIDI.

Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de services entre le Conseil départemental du Cantal et le Groupement d'Intérêt Public Terana**M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Les Départements du Cantal, du Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et du Rhône sont regroupés au sein d'un opérateur public unique réunissant leurs laboratoires d'analyses sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Terana. L'objectif global est ainsi de disposer d'un laboratoire public interdépartemental compétent, réactif et impartial pour mettre en œuvre des politiques sanitaires et environnementales de proximité dans le cadre d'un nouveau modèle économique pérenne en mutualisant les outils de laboratoire entre les Départements. Il est donc nécessaire de définir, pour chaque site et chaque domaine, le niveau d'intervention et de mutualisation de services avec chaque Département.

Une convention de mutualisation a été signée le 8 septembre 2016 entre le Conseil départemental du Cantal et le GIP Terana. Le présent avenant a pour objet de définir toutes les conditions et modalités y compris financières pour lesquelles le Conseil départemental du Cantal mutualise un certain nombre de services avec le GIP Terana (sur le site d'Aurillac) dans le cadre d'une mise à disposition de services. Les mises à disposition de personnel font l'objet d'une convention spécifique.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant /

Considérant l'évolution des conditions de mutualisation, il est nécessaire de définir les conditions et modalités y compris financières de la mutualisation d'un certain nombre de services entre le Département du Cantal et le GIP Terana (site d'Aurillac) dans le cadre d'une mise à disposition de services ;

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation entre le Conseil départemental du Cantal et le Groupement d'Intérêt Public Terana.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Nous pouvons nous satisfaire de l'évolution de notre laboratoire départemental, maintenant ce GIP, qui s'est agrandi sur un vaste périmètre, qui nécessite aussi que nous soyons très scrupuleux sur le fonctionnement, nécessité de conserver notre laboratoire et d'être réactifs pour les utilisateurs, que ce soient bien évidemment les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, voire les Collectivités. Aujourd'hui, nous pouvons nous satisfaire de ce fonctionnement. Il faut savoir que d'autres Départements frappent à la porte pour intégrer Terana, notamment la Creuse et la Drôme. Il faudrait à un moment savoir contenir l'évolution de ce laboratoire pour ne pas être dépassé par une hyper-structure et conserver cette réactivité et cette proximité.

Des demandes de prises de paroles sur ce rapport qui est très technique et administratif entre Terana et le Département ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Je vous propose de continuer les rapports et de sauter directement au rapport n° 19 présenté par Marina BESSE. Nous conservons le rapport des Services de l'État cet après-midi pour le Préfet et celui du Département.

Désignation de représentants au sein du Conseil de famille des pupilles de l'État

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la désignation des représentants du Conseil départemental du Cantal au sein du Conseil de famille des pupilles de l'État, la loi prévoit deux représentants du Conseil départemental et deux suppléants sur proposition du Président.

Actuellement, les deux représentants titulaires sont : Marie-Hélène CHASTRE et Annie DELRIEU. Au vu de cette nouvelle loi, il est nécessaire de désigner deux personnes suppléantes pour être membre du Conseil de famille des pupilles de l'État.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- Désigner les représentants titulaires et suppléants qui représentent le Conseil départemental du Cantal au sein du Conseil de famille des pupilles de l'État : donc en titulaires Marie-Hélène CHASTRE et Annie DELRIEU et en suppléantes Marie-Hélène ROQUETTE et Marina BESSE.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous continuons avec le rapport n° 20 présenté par Jean MAGE.

Modification du barème pour les indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Les modalités de prise en charge des frais de déplacement ont été modifiées par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006. Il est proposé d'appliquer les nouveaux barèmes avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2022. Les taux des indemnités kilométriques vous sont présentés dans le tableau.

Pour les distances jusqu'à 2 000 kilomètres, les tarifs passent : pour les véhicules de 5 cv et moins de 0,29 à 0,32 euro ; pour les véhicules de 6 à 7 cv de 0,37 à 0,41 euro ; pour les véhicules de 8 cv et + de 0,41 à 0,42 euro ;

Pour les distances comprises entre 2 001 et 10 000 kilomètres, les tarifs passent : pour les véhicules de 5 cv et moins de 0,36 à 0,40 euro ; pour les véhicules de 6 à 7 cv de 0,46 à 0,51 euro ; pour les véhicules de 8 cv et + de 0,50 à 0,55 euro ;

Et au-delà de 10 000 kilomètres les tarifs passent : pour les véhicules de 5 cv et moins de 0,21 à 0,23 euro ; pour les véhicules de 6 à 7 cv de 0,27 à 0,30 euro ; pour les véhicules de 8 cv et + de 0,29 à 0,32 euro.

Il est proposé de valider ces nouveaux taux des indemnités kilométriques applicables lors du traitement des frais de déplacement des élus avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2022.

Cette délibération a reçu l'avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Bien évidemment, vous l'aurez compris, au niveau des agents, c'est un décret qui s'applique automatiquement. Au niveau des élus, c'est en vertu de la transparence de la vie publique qui nous donne une obligation d'informer le public des indemnités diverses et variées dont peuvent bénéficier les élus.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Nous pouvons aussi peut-être préciser que cela n'a rien à voir avec les hausses de carburant récentes. C'est réglementaire et c'était prévu.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Cécile CHARRIAUD.

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. C'est le rapport classique annuel où est joint le compte rendu de l'exercice des compétences d'ester en justice du Président.

Il est demandé de prendre acte du compte rendu relatif à cet exercice concernant les dépôts de plainte, les nouvelles affaires et les éléments qui ont été jugés et décidés.

Je ne rentre pas dans le détail peut-être, Président, sauf si vous voulez parler d'une affaire en particulier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Non, ce sont des dépôts de plainte en constante progression. C'est tout ce qui peut être dégradations ou vols de matériels ou autres au niveau du Département. Ensuite, ce sont des recours sur des bénéficiaires abusifs du RSA. Ce sont des dossiers de ce type-là. Ensuite, bien évidemment, nous avons des plaignants sur des dégâts

collatéraux liés à du ruissellement, à des routes ou à des choses de ce type-là, mais qui rythment la vie de la Collectivité.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Très bien, nous avons un avis positif de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Il est vous est proposé d'en prendre acte.

Nous passons au rapport n° 22 présenté par Jean MAGE.

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Vous savez que nous avons tous délégué au Président certaines compétences et un certain nombre de pouvoirs et qu'il doit en rendre compte lors de l'exécution. Par décision du 21 avril 2022, il a été décidé de louer à l'Agence Aurillac Gestion Immobilière un appartement de type T3 avec cave et garage, situé 2 rue Alexandre Pinard à Aurillac pour les besoins du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de l'accompagnement de ses bénéficiaires. Le montant du loyer est de 700 euros mensuels.

Il est demandé de prendre acte de la décision du Président, prise conformément aux délégations que nous lui avons confiées.

Ce rapport a aussi eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 23 présenté par Isabelle LANTUEJOUL

Convention de mise à disposition auprès du Département du Cantal de personnels de l'Etat (Direction des Archives départementales)

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Afin de formaliser le renouvellement de la mise à disposition auprès du Conseil départemental de Madame Christine DELMAS, agent de la Fonction Publique d'État issu du Ministère de la Culture et de la Communication, chargée d'études documentaires aux Archives départementales du Cantal, une convention de mise à disposition doit être établie entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Département du Cantal pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 août 2022 (date de son départ à la retraite).

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'adopter la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 24 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

**Convention avec l'Éducation nationale relative à un poste de courte durée
mis à disposition des Archives départementales**

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. L'administration de l'Éducation Nationale dispose de postes spécifiques, dits « postes adaptés de courte durée », destinés à des enseignants qui, pour des raisons de santé, ne peuvent plus travailler en présence d'élèves et souhaitent une reconversion professionnelle. Madame Hortense DIGONNET, professeure certifiée et bénéficiaire de ce dispositif, est actuellement accueillie au sein des Archives Départementales pour la période allant du 6 décembre 2021 au 31 août 2022. Il est précisé que l'intéressée conserve son statut de professeure certifiée et continue d'être rémunérée par son administration, l'Éducation Nationale, pendant toute la durée du poste adapté.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de renouveler ce dispositif pour une année supplémentaire et d'adopter la convention de poste adapté de courte durée mis à disposition des Archives départementales au bénéfice de Madame Hortense DIGONNET, enseignante en reconversion professionnelle, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Il vous est proposé :

- de valider la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 25 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

Attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels de la filière sociale et médico-sociale

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022, l'adoption du décret du 28 avril 2022 permet la création d'une prime de revalorisation, dite « prime Ségur », à certains personnels de la fonction publique territoriale.

Ainsi, le bénéfice de cette prime est ouvert : aux agents publics de la filière socio-éducative exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif à titre principal dans les services de PMI, d'Aide Sociale à l'Enfance, dans les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux mentionnés à l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles et les services départementaux d'action sociale ; aux agents exerçant des missions d'aide à domicile au sein des services d'accompagnement à domicile et les personnels soignants exerçant au sein des

établissements et services sociaux et médico-sociaux et des services départementaux de PMI ; aux agents exerçant les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le montant mensuel de cette prime correspond à 49 points d'indice majoré (soit actuellement 229,62 euros brut). Pour les agents exerçant les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, le montant de la prime est porté à 517 euros brut. L'attribution de cette prime de revalorisation est facultative.

En cas de délibération favorable de notre Assemblée, cette prime sera mise en œuvre dans le Département du Cantal avec effet au 1^{er} avril, c'est-à-dire avec effet rétroactif comme le permet le décret. Les arrêtés individuels seront pris au cours du mois de juillet.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Décide d'attribuer la prime de revalorisation, dite prime « Ségur », aux agents départementaux relevant de la filière sociale et médico-sociale qui exercent à titre principal des fonctions d'accompagnement auprès des publics fragiles, dans les conditions fixées par le décret du 28 avril 2022.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. J'ai évoqué effectivement l'impact de ces mesures Ségur qui étaient des possibilités offertes au Département, mais il était évident qu'en fait, nous n'avions pas de possibilité, puisqu'il n'y a aucune raison de ne pas attribuer ces primes aux agents du Département, eu égard à la qualité du travail qui est fait. Simplement, d'un point de vue financier, je l'ai dit, sur l'exercice 2022, c'est environ 360 000 euros d'impact, mais en année pleine, nous allons avoisiner les 490 000 – 500 000 euros. Tout cela venant s'additionner aux autres mesures qui nous ont été imposées par l'État. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois, je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 26 présenté par Céline CHARRIAUD.

Apprentissage - Conditions de rémunération

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Le Conseil départemental accueille depuis plusieurs années maintenant des personnes dans le cadre d'un parcours en apprentissage, qui concerne et c'est important, les tranches d'âge entre 16 et 29 ans. Il faut rappeler que nous sommes exonérés de l'ensemble des cotisations sociales, sauf celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il existe une grille de rémunération de ces apprentis, qui tient compte de leur âge. Cette grille a été refaite récemment, depuis la loi de transformation de la fonction publique. Du coup, les apprentis du secteur public perçoivent le même salaire aujourd'hui que ceux du privé. Nonobstant, une différence non négligeable persiste entre les apprentis selon leur tranche d'âge avec un salaire différent et plus faible si on est plus jeune.

Il vous est proposé de gommer cette différence, de façon à ce que les apprentis, quel que soit leur âge, aient une rémunération similaire. A savoir que pour les moins de 18 ans on aurait une bonification de 20 % qui serait appliquée à ce qui est proposé par la loi, ce qui permet d'avoir la même rémunération que les plus âgés et pour les 18-20 ans une bonification de 10 %. Le niveau de rémunération avec ces majorations permettrait aux tranches de moins de 18 ans et de 18-20 ans d'être sur un pied d'égalité avec les autres.

C'est donc la délibération qui vous est proposé :

- d'adopter la proposition de majorer de 20 % la rémunération des apprentis de la tranche des moins de 18 ans et de 10 % la tranche des 18-20 ans pour les contrats conclus à compter du 1^{er} juillet 2022, sachant qu'on ait sur une base de SMIC horaire.

- le Conseil départemental inscrit au budget les crédits qui correspondent à ces majorations.

Nous avons un avis positif de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je veux simplement rappeler que je suis très favorable à l'apprentissage. Aujourd'hui, nous offrons une vingtaine de postes au niveau de la Collectivité sur des métiers aussi divers, bien évidemment tout ce qui peut être restauration avec nos collègues, tout ce qui peut être mécanique au niveau des services routiers, on a également l'informatique, les ressources humaines, on n'a pas mal de métiers qui sont ouverts. Sachez que sur la vingtaine de postes ouverts aujourd'hui, nous devons avoir 12 ou 13 postes qui ont trouvé preneur, avec un apprenti dessus. Pour les autres, nous n'avons pas de candidats aujourd'hui.

Vous avez compris que c'est une mise en conformité suite à une réglementation qui harmonise les conditions entre le secteur privé et le secteur public.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 27 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

Astreintes - Période d'apparement

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité. Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail. Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.

Dans ce cadre, il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Plusieurs dispositifs d'astreinte existent actuellement au sein du Conseil départemental du Cantal. Il est proposé d'avoir recours à une nouvelle astreinte pour les agents mobilisés au cours de la période d'apparement prévue dans le cadre de la procédure d'adoption. Au sein du Conseil départemental et plus précisément au sein de la Direction Enfance Famille au PSD, deux services collaborent étroitement afin de mener à bien ces procédures d'adoption. Il s'agit des services de la PMI et de l'ASE.

Dans le cadre de la mission adoption, les agents référents ont pour fonction d'assurer le suivi et l'accompagnement des enfants nés ou à naître sous le secret et des enfants confiés en voie d'adoption. La procédure d'adoption implique une période d'apparement qui consiste à identifier une famille en capacité d'adopter un enfant concerné. Cette période d'apparement intervient après que le Conseil de Famille ait identifié la famille potentielle pour accueillir l'enfant. Dès lors est mis en place un soutien et un accompagnement de l'enfant et des parents par lesdits services du Conseil départemental. Durant cette période de 10 à 15 jours, la puéricultrice et le référent

socio-éducatif de l'ASE sont amenés à être sollicités par téléphone et à intervenir au domicile des parents en dehors de leurs jours et horaires de travail habituels : en soirée, nuits, week-end et jours fériés. Il convient de souligner que ces périodes d'apparement sont très ponctuelles et qu'elles sont de l'ordre de 0 à 5 par an. Les astreintes se mettront en place à l'annonce de la prise en charge d'un enfant concerné. Elles débuteront à compter de 17 h 30 et se termineront 10 à 15 jours plus tard (selon les besoins) à 8 h le matin.

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les cadres d'emplois des filières suivantes : Puéricultrices et Assistants socio-éducatifs. Les périodes d'astreintes font l'objet de rémunération ou de repos compensateur comme indiqué dans le tableau. Une majoration de 50 % sera appliquée si l'agent est prévenu de l'astreinte moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'adopter le recours aux astreintes durant la période d'apparement prévue dans le cadre des procédures d'adoption selon les conditions suivantes : Les astreintes se mettront en place à l'annonce de la prise en charge d'un enfant concerné ; Elles débuteront à compter de 17 h 30 tous les jours de la semaine et se termineront 10 à 15 jours plus tard (selon les besoins) à 8 h le matin ; Il sera possible de recourir aux astreintes pour les cadres d'emplois des filières suivantes : Puéricultrices et Assistants socio-éducatifs ; une majoration de 50 % sera appliquée si l'agent est prévenu de l'astreinte moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des remarques particulières pour ce dossier ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 28 présenté par Jean MAGE.

Création d'un poste non permanent - Contrat de projet Catégorie A - Mission d'assistance numérique des collectivités

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il y a une nouvelle disposition qui a été mise en place depuis le 29 février 2020, c'est le contrat de projet qui est une nouvelle disposition qui permet le recrutement sur un emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été créé et mis en place. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans.

Le Département du Cantal, fort de son expérience réussie par l'intermédiaire de Cantal Ingénierie & Territoires en faveur du numérique éducatif et de la dématérialisation, a souhaité étendre le périmètre d'intervention de la mission numérique auprès des collectivités. Cela n'est pas une lubie, c'est aussi pour répondre à une demande des collectivités qui sont un petit peu démunies en ce domaine.

Il est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie A pour mener à bien ce projet de mise en place d'une mission d'assistance numérique au profit des collectivités du Cantal. Le titulaire du poste devra assurer un rôle d'expert référent auprès des collectivités pour les accompagner dans la gestion de leurs systèmes d'information et de leurs usages numériques. Ce recrutement non permanent sera d'une durée maximale de six ans. Les missions principales de ce contrat de projet consisteront : à mettre en place une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; à piloter des projets en maîtrise d'ouvrage directe (réalisation d'études

préalables, programmation, recherche de financements, mise en œuvre...). Certains sujets devront être étudiés en priorité : le développement de plateformes mutualisées de services ; la gestion des données à l'échelle départementale (sauvegarde, archivage, datacenter local...) ; évaluer l'opportunité de la mise en place d'une unité de maintenance et éventuellement la mettre en place et la superviser. Ce travail s'inscrira en lien avec la mission de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu. L'agent assurera les fonctions de chef de projet à temps complet. Il fera l'objet d'une mutualisation à 100 % avec CIT. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et de solides compétences d'ingénieur numérique. La rémunération correspondra à un cadre A de la fonction publique des ingénieurs territoriaux.

Il est demandé :

- de valider la création d'un emploi non permanent de catégorie. Ce recrutement non permanent sera d'une durée maximale de six ans.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de ce poste.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Au niveau de CIT, la volonté a été d'étendre les missions de CIT. Qui dit étendre dit aussi donner des moyens supplémentaires puisqu'aujourd'hui, si le travail de CIT est plébiscité par l'ensemble des Collectivités, c'est vrai qu'en termes de volume horaire et de moyens mis à disposition, c'est difficile. Les deux missions, puisqu'on a un rapport qui va suivre également sur les ouvrages d'art, ont mis en exergue la volonté des collectivités de bénéficier de services supplémentaires. Nous créons des postes supplémentaires, comme nous l'avions imaginé initialement, c'est-à-dire recrutés par le Conseil départemental, mis à disposition. Bien évidemment, tout cela donne lieu à des compensations financières.

Sur ce rapport, sur un volet informatique, c'est vrai que nous avons déployé cette mission notamment au niveau des écoles primaires. Aujourd'hui, le parc d'écoles primaires est largement équipé en matériel numérique. Nous avons eu la demande également au niveau des Mairies et de différentes Collectivités pour comment sécuriser le stockage des données, donc pourquoi ne pas avoir un système de stockage collectif au niveau départemental. Parfois, des Maires ou des secrétaires de mairie ne savent pas comment faire lorsque se pose la question du renouvellement de matériel ou du câblage de la mairie et quel peut être le cahier des charges à mettre en place lors de la consultation. Tout cela sera de l'assistance que nous allons apporter auprès des Collectivités. Des demandes de prises de paroles ? Non. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 29 présenté toujours par Jean MAGE.

Projet Création d'un poste non permanent - Contrat de projet Catégorie A - Accompagnement éducatif dédié aux MNA de 16 à 18 ans

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. C'est toujours dans le même dispositif que le rapport précédent et les dispositions mises en place en février 2020. Il est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie A afin d'accompagner les mineurs et les non accompagnés âgés de 16 à 18 ans. Il vous est proposé de créer un emploi de référent socio-éducatif au sein du service d'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de la programmation FSE + 2021-2027, le Conseil départemental a engagé un accompagnement spécifique au bénéfice des jeunes âgés de 16 à 21 ans qui sont pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance soit du fait de leur placement (mineurs) soit parce qu'ils ont sollicité un Contrat Jeune Majeur. L'objectif premier est de favoriser leur accès à l'autonomie en vue de leur insertion socio-professionnelle. Parmi ce public figurent des Mineurs Non Accompagnés, jeunes migrants qui sont arrivés sur le territoire national sans être accompagnés d'un membre de leur famille. Ils sont pris en charge, mais il y a un nombre de démarches administratives, en lien avec ce droit des étrangers, qui sont complexes, difficiles à mener. Le besoin se situe prioritairement dans l'intérêt de ces jeunes. L'accompagnement des MNA est rendu très difficile par la complexité et la fluctuation de la législation et en particulier dans la maîtrise des procédures de demande de régularisation. C'est dans ce contexte et au vu des difficultés rencontrées qu'il est proposé de créer un emploi non permanent de travailleur social visant à assurer un accompagnement renforcé des MNA et il est proposé de limiter cette opération à une durée de 6 ans.

Il est proposé :

- de valider la création d'un emploi non permanent de catégorie A relevant de la filière sociale. Ce recrutement non permanent, d'une durée de 6 ans, sera engagé courant 2022 dès qu'un candidat proposé sera retenu. La rémunération associée à ce poste sera déterminée en fonction de la grille indiciaire du cadre d'emplois retenu (catégorie A).
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. L'accompagnement des jeunes mineurs MNA est également important et essentiel. Est-ce qu'il y a des demandes de complément ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 30 présenté par Jean MAGE.

Création d'un poste non permanent - Contrat de projet Catégorie B - Mission entretien des ouvrages d'art des collectivités

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Toujours dans le cadre du même dispositif, il est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie B afin de mener à bien le projet de mise en place d'une mission d'entretien des ouvrages et infrastructures ouvrages d'art au profit des Collectivités du Cantal. Cantal Ingénierie & Territoires se propose également d'accompagner cette mission. Cette nouvelle mission aussi s'inscrit en lien avec le déploiement par le service de l'État du programme Ponts du CEREMA, dont nous avons été avisés dans certaines municipalités.

Le titulaire de ce poste devra assurer un rôle d'expert référent auprès des Collectivités pour les accompagner dans la gestion de leurs voiries et de leurs ouvrages d'art, tout en étant une force de proposition pour élaborer de nouveaux outils de suivi, de cartographie pour la problématique spécifique des ouvrages d'art. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de façon temporaire de recruter un agent public par le biais d'un contrat de projet, afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Ce recrutement non permanent sera d'une durée initiale prévue de 18 mois. Le contrat de projet, en fonction du profil du titulaire et pour les 18 premiers mois, pourra être éligible de financements dans le cadre d'un dispositif des contrats de projet retenus au titre du Volontariat Territorial dans l'Administration (VTA). L'agent assurera des fonctions de chargé d'opération à temps complet et là

aussi, sera mutualisé comme le contrat précédent à 100 % avec CIT. Bien évidemment, il devra justifier d'une formation de technicien supérieur dans le domaine concerné et la rémunération sera dans le groupe B de la fonction publique.

Le projet de délibération qui vous est proposé est :

- de valider la création d'un emploi non permanent de catégorie B. Le recrutement non permanent sera d'une durée initiale de 18 mois. Il sera mutualisé à 100 % avec Cantal Ingénierie & Territoires.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cette décision.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que les ouvrages d'art, c'est important. J'ai rencontré quelques maires. Vous savez que l'initiative de cela, c'est dans le cadre du plan de relance où 200 Communes cantaliennes se sont portées candidates pour bénéficier d'un audit sur les ouvrages d'art hydrauliques, notamment les ponts, tout cela étant géré par le CEREMA. Certaines Communes ont déjà eu la visite des cabinets d'étude. Ce n'est pas une surprise, puisque lorsque les Maires ont sollicité l'avis sur un ouvrage, c'est-à-dire qu'ils avaient quelques inquiétudes, mais on a des ponts où il leur a été demandé de limiter le tonnage à 1,5 tonnes. Ce qui veut dire qu'on a un certain nombre d'ouvrages où il y aura des travaux importants à réaliser. Cela demande somme toute une connaissance particulière pour établir les dossiers de travaux et les dossiers de consultation. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci Président. Je pense qu'on ne peut que se féliciter de la création de ce poste. Puisque l'étude que le CEREMA avait lancée excluait certaines Communes, sans avoir vraiment des critères précis sur ces motifs d'exclusion. C'était bien regrettable. Je pense qu'il est de bon ton que le Département soit égalitaire sur les demandes et puisse apporter ce soutien-là aux Communes. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 31 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

Personnel départemental - Tableau des emplois permanents

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Il convient sur le tableau des emplois permanents, pour répondre aux besoins des services, de procéder à des transformations d'emploi telles que proposées dans la délibération et dans le tableau. Il vous est proposé de modifier les emplois permanents et il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération. Vous avez le tableau, vous avez le grade actuel et le nouveau grade à partir du 1^{er} juillet 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Décide de transformer les emplois inscrits dans le tableau pour les besoins de services.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un rapport assez technique. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je vous propose l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous continuons avec le rapport n° 32 présenté par Céline CHARRIAUD.

Projet Exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en faveur des librairies appartenant à des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de tailles intermédiaires

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Il s'agit d'exonérer de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises les librairies qui réalisent une activité de vente de livres neufs au détail, représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence et qui disposent surtout du label « Librairie indépendante de référence ». Cela concerne peu d'établissements sur notre département, mais ce coup de pouce est le bienvenu pour ces établissements.

Il vous est proposé :

- de décider de cette exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour ces établissements là ;
- de confirmer les exonérations accordées aux établissements de spectacles cinématographiques et aux médecins et auxiliaires médicaux selon les modalités prévues par la délibération n° 16CD01-14 du Conseil départemental du 18 mars 2016 sont confirmées ;
- de charger Monsieur le Président de leur application.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette exonération est validée.

Nous passons au rapport n° 33 qui est du même type et qui est toujours présenté par Céline CHARRIAUD.

Exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « librairie indépendante de référence »

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

C'est un rapport complémentaire qui concerne les mêmes établissements, pour les accompagner au niveau des exonérations. Vous avez le détail dans la délibération, mais je ne vais pas rentrer plus en détail.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

De même, je pense que cela ne souffre pas de discussions. Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé.

Je vous propose de terminer cette matinée par le rapport n° 34 présenté par Jean MAGE.

Admission en non-valeur et restes à recouvrer

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Pour se conformer aux dispositions de l'instruction M52 relative à la comptabilité du Département, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée l'état des sommes restant à recouvrer (et pour lesquelles il convient de poursuivre le recouvrement) et l'état des admissions en non-valeur, pour lesquelles Monsieur le Payeur a épuisé tous les recours pour le recouvrement. En conséquence des risques de non-recouvrement de certaines créances, il est proposé de constituer une provision correspondant aux créances douteuses et contentieuses.

Les créances restant à recouvrer atteignent le chiffre global de 483 514,98 euros. Au titre des exercices antérieurs à 2021 : 406 400,95 euros et au titre de l'exercice 2021 : 77 114,03 euros.

Les sommes dont l'admission en non-valeur est proposée s'élèvent globalement à 127 032,67 euros. Il s'agit d'avances accordées à des entreprises ou des participations demandées à des familles pour lesquelles l'insolvabilité, la caducité des créances ou la disparition des débiteurs empêchent le recouvrement des titres de perception. Cela veut dire que le trésorier a fait toutes les démarches nécessaires pour recouvrer ces créances, mais sans issue. Ces créances en non-valeur sont imputées en dépenses au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le montant du provisionnement des créances de plus de 2 ans (taux à 17 %) proposé s'élève à 26 131 euros

Le projet de délibération consiste à :

- Prendre acte des créances restant à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit 483 514,98 euros dont 77 114,03 euros au titre de l'exercice 2021.
- Approuver l'admission en non-valeur d'une somme de 127 032,67 euros pour le budget du Département.
- Approuver la constitution d'une provision des créances de plus de 2 ans d'un montant de 26 131 euros.

Les crédits correspondants à cette dépense sont ouverts en dépense au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget du Département de 2022.

Cette proposition et ce rapport ont reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé.

Je vous propose de lever la séance. Nous nous retrouverons à 14 h 30 pour accueillir le Préfet et le rapport des Services de l'État. Nous aurons celui du Département et puis ensuite, trois rapports sur des points financiers et le BS. Merci à tous.

Fin de la 1^{ère} séance publique à 12 h 18.

Reprise de la séance publique à 14H30 en présence de Monsieur le Préfet du Cantal sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gilles COMBELLE a donné pouvoir à Monsieur Bruno FAURE.

Madame Valérie SEMETEYS a donné pouvoir à Monsieur Didier ACHALME.

Monsieur Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CHASTRE.

Madame Isabelle LANTUEJOUL a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène ROQUETTE.

Absent :

Monsieur Alain DELAGE.

Le quorum est atteint.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues, je vous propose de rouvrir cette deuxième partie de session.

Je voulais accueillir Monsieur le Préfet, le remercier de se prêter à cet exercice des questions/réponses, après bien évidemment avoir présenté le rapport d'activité des services de l'État qui, s'il est une obligation, est aussi un moyen de pouvoir échanger avec le représentant de l'État sur les services et le fonctionnement, et nos relations que nous pouvons avoir au quotidien. Je ne suis pas plus long et je vous laisse la parole.

Rapport d'activité des Services de l'État pour l'année 2021

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, mesdames et monsieur les Sous-Préfets, mesdames et messieurs les Chefs de service, mesdames et messieurs. Je vais essayer d'être assez synthétique dans mon discours de rapport d'activité de 2021.

Pour ma part, c'est la troisième fois que je présente ce rapport d'activité. La première fois, je ne faisais que reprendre le rapport d'activité de mon prédécesseur, c'était le 2 octobre 2020, juste après mon arrivée et bien entendu, en plein milieu ou en plein début de la deuxième vague du Covid.

Concrètement, ce rapport d'activité va être pour moi dans un premier temps l'occasion de saluer la mobilisation de tous les agents de l'État : Préfecture, DDI, opérateurs ou autres services qui ne sont pas forcément placés directement sous mon autorité. Mais également, quand même, je voudrais reconnaître le travail des gens des Collectivités ou des partenaires, je pense notamment aux Chambres consulaires, avec qui nous avons pu travailler

étroitement en 2021 et notamment, le Covid en a été l'occasion régulière. Concrètement, sans rentrer dans le détail de l'action, ce qui m'a vraiment marqué et fait plaisir, c'est que nous avons pu travailler dans la confiance. Nous ne sommes pas toujours d'accord et c'est d'ailleurs normal parce que parfois « les politiques publiques de l'Etat », peut-être l'avenir nous le confirmera, ne sont parfois pas toujours raccord avec ce qu'attendent les territoires, mais j'ai quand même l'impression que nous avons pu travailler ensemble et avancer même s'il reste beaucoup de choses à faire évoluer.

Effectivement, 2021, mais 2020 également et même 2022 avec la crise ukrainienne, ont mis à l'épreuve le territoire et ses acteurs. Je ne crois pas que nous ayons eu beaucoup de répit dans le quotidien en 2021. Si je me retourne vers les Collectivités, je pense qu'il en est de même. Dans ce contexte, la crise a été révélatrice du potentiel du territoire et de sa capacité à faire face, à se mobiliser, à travailler ensemble, à innover comme je l'ai dit et à être résilient. Je pense aussi que cela a apporté un changement de lecture du territoire, de l'interne comme de l'externe, même si ce n'est pas toujours perçu à mon sens à sa juste valeur et sur notamment l'attractivité que nous pourrions tirer de la crise sanitaire que nous avons traversée, pour montrer comment le territoire, finalement, permet d'accueillir. Même si je sais que nous avons parfois des divergences sur les modalités ou les façons dont nous pouvons accueillir, je crois quand même que nous sommes tous conscients que le Cantal est attractif. Tout le monde œuvre en ce sens, mais il faudrait que tout le monde œuvre en ce sens, mais ensemble dans la même direction. Je crois que nous en avons tous la volonté et je crois que nous serons toujours à vos côtés pour cela. Je veux aussi souligner l'esprit de solidarité des élus et des Cantaliens qui a été de nouveau démontré dès 2022 avec la crise ukrainienne. Nous avons eu la crise Covid et la crise ukrainienne est bien entendu venue rajouter à la complexité, mais il est important de souligner cet esprit de solidarité. Je pense qu'il faut s'appuyer sur cette capacité à se rassembler dans les moments difficiles pour engager les transformations profondes et durables du territoire.

Concrètement, vous allez dire le Préfet radote et nous dit toujours la même chose. Il a plu, donc nous allons avoir de l'eau. Je ne vais pas tout focalisé sur la situation, le climat et ceci et cela. Mais il n'en demeure pas moins quand même que nous traversons, outre la crise sanitaire et la crise géopolitique, une réalité qui est le changement climatique. J'ai été ces deux derniers jours avec le Préfet de la Région, nous avons tous la même difficulté. Quand je dis difficulté, ce n'est pas parce qu'il est tombé de la pluie pendant 3 jours que nos réserves en eau sont suffisantes. Je ne suis pas loin de penser que nous aurons un été difficile. Si ce n'est pas difficile sur la quantité en eau, cela pourrait être aussi difficile sur la qualité. Tout cela doit nous conduire à réfléchir ensemble à savoir comment approcher cet avenir, mais je pense que cet avenir et ce changement doivent être rapides. Je ne fais que le dire. Vous savez pertinemment que la durée de vie d'un Préfet, c'est entre 2 et 3 ans. Vous avez compris, j'ai 22 mois, je ne suis pas là pour partir, mais je préfère le dire. Je ne suis pas sûr que je serai là une 4^{ème} fois pour le dire. Mais ce que je souhaiterais, c'est que l'ayant dit suffisamment, que l'énergie et l'impulsion donnée, on ne recule pas et on avance. Mais il y a quelque chose à ne pas négliger.

Vous avez compris que ma méthode de travail est plutôt d'être en mode projet, d'avancer, d'avoir du résultat et de s'appuyer sur ces résultats pour faire démonstration. Donc, beaucoup d'échanges, de transparence, dire les choses, construire un avenir durable pour le territoire, cela a été ma préoccupation, mais un discours de vérité et de réalisme. Je préfère que l'on dise les choses en face que de dire « Oui » puis derrière, qu'on mette des années à sortir des dossiers qui finalement, on s'aperçoit qu'ils sont encalaminés. Ce n'est pas propre au Cantal. Mes cheveux blancs m'amènent à penser que de la Région parisienne à la Région PACA, ce sont des méthodes bien ancrées dans le territoire.

La gestion de la crise sanitaire, il faut quand même en parler. Premièrement, nous n'en sommes toujours pas sortis. Même si on parle plutôt d'autres actualités, nous sommes en taux d'incidence autour de 400 en Région Auvergne-Rhône-Alpes, je crois que le Cantal doit être à 256 ou 260. Nous avons une augmentation de l'hospitalisation, il faut le savoir. Nous sommes passés de 17 à 27 en 15 jours dans le Cantal. L'avantage est qu'il n'y a pas de cas

graves, mais nous sommes beaucoup sur des variants B4 et B5. La crise sanitaire que nous n'avons toujours pas quittée a quand même été l'occasion de mobiliser l'ensemble des services de l'État et comme je l'ai dit, de tous les partenaires autour que ce soient les collectivités, les entreprises et les chambres consulaires. Cela nous a permis de faire face et de résister. L'engagement des soignants est à souligner. Pour ma part, j'ai été très présent, mais pas que, vu que souvent, le Président FAURE ou d'autres élus m'ont accompagné pour aller vers ces soignants, pas simplement à l'hôpital d'Aurillac, mais aussi dans les autres sites. Nous pouvons quand même saluer leur engagement pour prendre en charge les patients à l'hôpital ou ailleurs et protéger les personnes les plus vulnérables, notamment dans les EHPAD. Concrètement, nous avons démultiplié les démarches. Parfois, nous avons des directives nationales qu'il fallait adapter aux territoires. Quand je dis « parfois », je pense que « souvent » serait un meilleur qualificatif. Avec un territoire très particulier, des personnes plutôt âgées, souvent isolées. Je dois avouer que l'appui des Collectivités, des Associations, de la Sécurité civile et des Sapeurs-pompiers pour mettre en œuvre notamment dans un premier temps des opérations de dépistage, le rôle de la CTAI - Cellule Territoriale d'Appui à l'isolement -, cela nous a permis de réussir rapidement alors que le Cantal, je vous le rappelle, en 2020, avait été très peu touché dans la première phase du Covid. Quand je suis arrivé, grosso modo, les premières personnes qui me parlaient du Covid, je me souviens très bien, me disaient que c'était ailleurs. Et puis patatras, je pense que nous l'avons tous pris de pleine face. Il a fallu s'adapter très rapidement. De ce point de vue, je ne peux que remercier les Collectivités, le Département, les parlementaires, mais également tous les acteurs qui ont contribué à faire face à cette crise d'avoir été à la fois dans la collaboration, dans un discours et un échange continu. Nous avons nos réunions hebdomadaires en visio. Je pense qu'elles nous ont permis rapidement de faire face à la situation, notamment en s'adaptant au jour le jour, avec une action toute particulière que je tiens à souligner, c'est l'action d'aller vers. C'est-à-dire d'aller vers les plus vulnérables. Cela nous ramène quand même à une identité du Cantal, territoire rural, certes, mais avec beaucoup de vulnérabilité des populations qui n'est pas forcément perceptible parce que c'est parfois ou souvent caché. Le aller vers, avec l'aide notamment des élus, des pompiers, disons les choses comme elles sont, nous a été particulièrement propice et riche d'aide.

Partant de là, nous avons dû faire face à la vaccination. De ce point de vue, j'ai un souvenir ému de la première réunion, pour ceux qui en ont, du 16 janvier 2021 de mémoire lorsqu'il s'est agi de déployer les 4 500 premières doses de Pfizer dans le département. Sachant qu'à la première livraison, les 12 départements de la Région avaient eu 4 500 doses, donc nous étions largement au-dessus de ce que nous pouvions espérer proportionnellement à la population. Concrètement, cela a été dans un premier temps assez difficile à mettre en œuvre. Du moins, il a fallu que nous nous lancions. J'ai souvenir de la première journée de vaccination au CH d'Aurillac. D'ailleurs, j'en ai été la victime, du moins collatérale parce que comme par hasard, le directeur de l'hôpital avait sournoisement gardé une dose pour le Préfet. Sait-on jamais que si le Préfet ne veut pas se faire vacciner ! Donc, j'y ai eu le droit. Je suis toujours là, donc tout va bien. Je n'ai pas eu de signalement ou de difficulté majeure. J'en suis à ma 4^{ème} dose. Je dois être immunisé contre tout au mieux du Covid. Mais trêve de plaisanterie, je veux dire par là que le résultat en termes de vaccination et la mobilisation de tous et de toutes a été quand même particulièrement positif, dans le sens où en 2021, 82,4 % de la totalité de la population, enfants compris, avait reçu au moins une dose de vaccin, donc cela fait environ 120 000 personnes. Quant à la deuxième, nous étions à 43,9 % pour la dose de rappel. Je dois faire quand même l'aveu que la 4^{ème} dose, même si elle est aujourd'hui fortement recommandée aux plus de 60 ans, etc., avec 6 mois, elle ne fait pas tabac. Il y a de la déperdition dans l'air. C'est pour cela que je me permets, on parle de 2021, mais il faut quand même anticiper, prévenir au moins les plus fragiles et les plus vulnérables. Nous allons devoir faire face à d'éventuels rebonds de l'épidémie. Voilà ce que je voulais dire sur la vaccination et notamment le Covid. Mais ce que je retirerai de cette phase Covid propre au Cantal et 2021, franchement, c'est que ça été l'occasion pour nous tous de travailler ensemble. Il y a eu une écoute et la prise en considération de réalités. Je me rappelle que nous étions à la veille de clusters, notamment dans les EHPAD. Il y avait eu une réactivité très forte. Je sais que la CAF et la CPAM nous ont fortement aidés là-dessus, vu que nous pouvions avoir

le tracking. *In fine*, je pense que nous sommes passés au-dessus d'un risque que nous aurions pu avoir, bien plus grave. Je crois que nous sommes autour de 200 personnes décédées du Covid-19 dans le Cantal. A un moment donné, les courbes paraissaient beaucoup plus inquiétantes, mais restons vigilants.

Bien entendu, face à cela, je crois que cela a fait l'objet d'un certain nombre de débats lors des élections législatives, je ne rentre pas dans les débats, mais je prends ce qui en ressort. Il y avait la volonté engagée par l'État d'accompagner le monde socioéconomique et d'accompagner les personnes dans la traversée de la crise sanitaire qui a créé quelques dégâts. C'est notamment France Relance qui avait été engagé dès 2020, de mémoire c'était début septembre 2020. Rappelez-vous, j'avais dû faire une réunion, je crois que c'était le 3 septembre 2020, donc il y a presque 2 ans. Au 1^{er} janvier 2021 : arrivée de Cécilia MOURGUES, Sous-préfète à la relance. Aujourd'hui, si on veut faire un bilan de la relance, ce sont 450 millions d'euros qui ont été injectés pour soutenir l'économie cantalienne. Ce plan avait deux ambitions, la mise en place de mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés. Fin 2021, il y avait : 6 800 entreprises bénéficiaires du fonds de solidarité pour 82 millions d'euros ; 146 plans de règlement accordés pour 2,3 millions d'euros ; 3 300 000 heures indemnisées au titre de l'activité partielle pour 33 millions d'euros ; 1 370 entreprises qui ont bénéficié de PGE pour un montant de 2 milliards d'euros (89 % d'entre elles sont de très petites entreprises pour près de 39 % du montant). Le deuxième point était la mise en œuvre d'un plan d'investissement massif pour accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales. Le Cantal en a largement bénéficié. Je pense que l'énergie déployée autour de France Relance a permis souvent à des entreprises même de se déployer et au-delà de faire face à la crise, de se projeter vers l'avenir : 29 millions d'euros ont été consacrés à la transition écologique ; 12 millions d'euros ont été consacrés à l'emploi et au renforcement de la compétitivité et 38,6 millions d'euros ont été consacrés à la relance solidaire et inclusive.

Aujourd'hui, il faut garder cette dynamique. C'est le Préfet qui parle, mais je pense que nous sommes tous dans la même situation. Personne n'avait vu venir le sujet crise ukrainienne avec toutes ses conséquences, mais la dynamique enclenchée par le plan France Relance devait être poursuivie par France 2030, qui est conçue pour faire émerger des projets futurs, champions technologiques de demain et accompagner les transitions des secteurs d'excellence et le plan de résilience suite à la situation particulière en Ukraine.

Au-delà de ça, il y a toute l'aide qui a été apportée aux Collectivités. Je vais essayer de peser mes mots, parce que comme je suis direct, des fois les gens ne me comprennent pas ou du moins ne gardent que l'énergie que j'ai à porter mes convictions. J'étais lundi soir en Conseil communautaire de la CABA et j'étais hier à Lyon. Ce que je peux dire, jamais l'État n'a autant apporté aux Collectivités. Il y a le plan de relance, mais pas que, sur la DSIL, DSIL rénovation thermique, DSIL relance et autres dotations, y compris DETR. Je vous rappelle que la DETR a augmenté de 3 % dans le Cantal, cette année. Nous devons être à 11,3 ou 11,4 millions d'euros. Particularité dont je me suis rendu compte hier : c'est que finalement, nous avons plus de dotations DSIL et DETR que les départements voisins. Ce qui n'est pas sans poser questions, parce qu'avant-hier, nous avons eu interrogation orale devant le Préfet de Région, pour savoir où nous en étions de nos dotations, relances, RT, etc. Bien entendu, il a fallu qu'on parte de chiffres existants. Je me suis aperçu que le Cantal n'était pas le dernier, loin de là, malgré des proportions démographiques différentes et que certains collègues de départements pas très loin s'en sont émus. Donc ce qu'on me demande et je vous le réaffirme et je l'ai redit à la CABA la dernière fois, là où on a mis de l'argent sur la relance et surtout sur la rénovation thermique, il faut consommer, même si la situation est un peu délicate. Il faut consommer, pour la simple et bonne raison que sur la RT, nous sommes dans l'obligation d'avoir terminé les travaux au 31 décembre 2023, faute de quoi, on perd l'argent. Donc Monsieur le Président, représentant de la Région, là où on attend quelques crédits de la Région, je sais qu'on en a parlé avec le Sénateur SAUTAREL, j'en ai parlé avec votre Président, on a vraiment besoin de ce complément. Sinon, on risque d'avoir des difficultés.

Sinon le Cantal, de cette situation croisée avec la réalité qui est face à nous, le changement climatique, que d'aucuns dénie, réfute, est quand même devant nous. Non seulement il est devant nous, mais la crise d'Ukraine

nous ramène aussi face à une réalité avec la difficulté que l'on a, face à l'énergie. J'ai souvenir de 1974 où il y avait à l'époque la crise de l'énergie, la crise du pétrole. J'ai souvenir de discussions familiales, de ce que cela représentait en impact familial. C'était une inquiétude. D'ailleurs, cela s'est suivi d'une forte augmentation du chômage. J'ai quand même l'impression, mais peut-être que c'est subjectif, qu'aujourd'hui, ce que nous traversons est pire, notamment en termes d'impact sur le coût du litre d'essence. Ce n'est pas neutre. Cela veut dire que les enjeux auxquels le territoire est confronté ne sont pas que territoriaux, vu qu'ils sont nationaux, aussi. Mais nous avons quand même un vrai sujet de rendre résilient le territoire au changement climatique. Peut-être avons-nous aussi beaucoup de passoires thermiques, il faut aider pour que cela se résorbe. Nous avons quand même des enjeux et nous avons aussi des ambitions. J'ai aussi des instructions. Il y a une volonté du gouvernement qui dans un premier temps avait été annoncée, avait été affichée et s'est concrétisée de décentraliser certains emplois publics dans des préfectures de Région. Pour information, Monsieur DUSSOPT est venu le 5 mars 2021 et a confirmé l'installation d'un service à compétence nationale de la DGFIP, le service de la publicité foncière, avec un effectif en vitesse de croisière de 43 personnes, je parle sous le contrôle de la DDFIP Monsieur JOUVE, qui sera en place au 1^{er} septembre 2023. En 2021, nous avons pris acte de la décision. En 2022, c'est de tout mettre en œuvre pour les accueillir. En 2023, nous viendrons les accueillir.

Il y a aussi des projets un peu innovants, d'excellence ou des projets de forte envergure qui ont fait l'objet de visites ministérielles, notamment la visite de Madame PANNIER-RUNACHER le 18 mars 2021. C'est là où nous avons lancé les prémices du fameux pôle d'excellence. Nous sommes aussi allés, après l'avoir soutenu, chez AUTECH avec le Premier Ministre fin octobre, nous avons eu le bonheur d'inaugurer AUTECH. Ce sont autant d'aides qui ont été apportées sur le territoire, mais qui permettent de montrer que le territoire du Cantal est attractif et a des pépites. C'est aussi là-dessus qu'il faut surfer. Ce n'est pas qu'une économie d'agriculture. Ce n'est pas qu'une population vieillissante. Il y a aussi des pépites comme Interlab et d'autres ... Ceci est même source et porteur d'avenir. Les 4G, le déploiement des pylônes. Monsieur GIRAUD était venu à Saint-Cernin le 24 août dernier. Puis il y a eu les différentes annonces du Premier Ministre lors de sa venue à l'Assemblée générale des maires.

On nous demande nous de soutenir les projets structurants pour assurer une transformation durable des territoires. C'est l'une des priorités qui m'étaient fixées. Plusieurs dispositifs ont été déployés dont le Cantal a bénéficié pleinement. Les 4 CRTE ont été signés en juillet 2021 qui font l'objet d'avenants en cours de signature ou vont l'être très bientôt. PVD : Petites Villes de Demain. Avec l'aide de la DDT, je pense que toutes les Collectivités ont pu être lauréates, tous les EPCI, les 9 du Cantal. C'est le seul territoire français qui bénéficie sur tous les EPCI de Petites Villes de Demain. 26 Communes. Nous avons eu un Copil avant-hier. Je vous rappelle que c'est 75 % de financement de l'État pour le recrutement des chefs de projet. Nous avons également engagé, toujours sous la houlette de la DDT, la revitalisation de 4 centres-bourgs qui n'entre pas dans le PDV, mais qui permet sur étagère de voir comment on peut faire rapidement un changement substantiel de centre-bourg. De mémoire, il y a Coren, Saint-Chamant, Saint-Julien-de-Mandailles et Laroquebrou. Nous sommes toujours avec l'action Cœur de ville à Aurillac. Je vous rappelle que Cœur de ville devait finir fin 2022, mais est prolongé en 2023. De ce que je sais, les actions Cœur de ville ont vocation sûrement, mais ce sera une annonce ministérielle, de se prolonger jusqu'en 2026. Compte tenu du travail à accomplir, je pense que nous n'aurons pas trop de ce temps. Je ne reviendrais pas sur l'aide qui est apportée par l'ANCT, en tant que de besoin, auprès de certaines Collectivités.

Concrètement, tout ce qui est apporté avec des circulaires du Premier Ministre de janvier 2022 et des circulaires de la ministre de la Cohésion des territoires à la même période, pour l'instant, pour avoir vu la Première Ministre il y a une quinzaine de jours, nous verrons comment cela va évoluer, mais je n'ai pas la sensation que les orientations et les trajectoires vont changer. On nous demande donc d'être vraiment dans l'accompagnement du changement durable du territoire parce que quelque part, nous sommes face à des réalités. Cela veut dire que pour accompagner cette transition, il va falloir que tous ensemble, nous nous mettions autour de la table pour voir

comment on s'y prend. J'en parlais ce matin, nous étions en réunion interservices de l'État sur des sujets relatifs à l'eau. Nonobstant l'inquiétude des uns et des autres à la fois sur la quantité, la ressource, la qualité et les usages, la réalité est que nous sommes face à un gouffre financier parce que si on veut remettre en état tous les réseaux, si on veut permettre aux Cantaliens d'avoir de l'eau potable, si on veut permettre à l'agriculture d'avoir l'irrigation nécessaire, si on ne veut pas se retrouver en difficulté, quelque part, il va falloir qu'on se retrouve les manches tous ensemble et que l'argent soit mis là où il y a un vrai besoin. Il faut hiérarchiser les priorités. Sans vouloir affoler les populations, là il est tombé 2-3 jours d'orage, mais ce qui m'inquiète, pour avoir fait une réunion la semaine dernière au niveau de la forêt et du bois, c'est qu'on s'aperçoit que sur certains secteurs, on commence à être vulnérables sur les incendies. Il suffit qu'il y ait une voiture qui prenne feu dans un accident, vous prenez 6 hectares. Difficulté, je me retourne vers le Président du Département et le directeur du SDIS, c'est que vous n'êtes pas forcément dans une zone surarmée en pompiers. Sur 900, je crois qu'il y a 800 volontaires et une centaine de professionnels. Il ne faudrait pas avoir un pépin comme a eu la Lozère il y a 10 jours de cela avec 70 hectares partis dans un camping. Sans vouloir affoler encore une fois les populations, nous devons nous en préoccuper parce que quelque part, nous sommes en frange de territoires très vulnérables aux feux.

Je ne reviendrai pas sur la fameuse loi Climat et Résilience « zéro artificialisation nette » qui me vaut une aura extraordinaire dans le territoire. Ce n'est pas une coquetterie de ma part, c'est simplement de dire : « Attention ! À force de s'étaler, on crée du réseau supplémentaire, de la demande supplémentaire de service, il faut en face que les Collectivités puissent y faire face ». Cela nous ramènera d'ailleurs à des questions posées par le Président sur le budget des Collectivités territoriales. Sans vouloir affoler le monde, l'État plus les Collectivités, cela risque d'être compliqué.

Nous avons eu un gros travail également sur la préservation du foncier agricole. Lorsque je suis arrivé, je peux remercier Monsieur le Président de s'être associé à la démarche que nous avons eue. Nous avons un gros sujet avec la SAFER et nous avons réussi à apaiser la situation, préserver le territoire et le foncier agricole restent quand même important. Et ne pas perdre l'enveloppe urbaine des centres-bourgs ou villages ou communes. Je sais que c'est beaucoup plus difficile qu'ailleurs, du moins parce que beaucoup de centres-bourgs sont patrimoniaux, mais ce qui fait quand même la beauté et l'identité du Cantal, c'est bien cela plus la nature et les prairies. Ce sera au centre de mes préoccupations.

En mars 2021, nous avons lancé Les assises de l'eau. Tous les acteurs étaient réunis. Je ne peux que me féliciter finalement à la fois de l'adhésion et de la participation des uns et des autres. Cela nous a permis d'avancer à travers des groupes de travail. Nous allons rapidement aller vers l'élaboration en 2022 de Schémas départementaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement par le Conseil départemental et le déploiement progressif de la télésurveillance des réseaux d'eau potable. Il va falloir s'engager également sur la réflexion, on a déjà commencé, c'est pour cela que j'en parle, en tant que bilan d'activité, sur la gouvernance à l'échelle des Communautés de communes. Je vous rappelle que le législateur a demandé à ce que ce soit en 2026, même si la loi 3DS a adapté la situation, il n'en demeure pas moins que la réalité de la situation nous oblige à avoir un raisonnement et une solidarité par bassins versants. L'eau ne peut pas être retenue, l'eau est universelle. Nous avons des réseaux fuyants et des assainissements avec des points noirs. Nous avons déjà commencé à financer leur traitement, mais je pense que cette préoccupation doit être commune à l'ensemble des acteurs du territoire. Le réseau d'eau potable, je vous en ai parlé. Nous devons aussi économiser l'eau. Je crois que dans le Cantal, il y a une réalité. C'est comme les territoires ruraux : on croit qu'on est un château d'eau. Or, on est un parapluie. Il y a de moins en moins d'eau. Le territoire réagit de plus en plus vivement aux forts orages, aux forts événements climatiques. Concrètement, il faut absolument qu'on économise l'eau. Mais également, l'eau a un coût. L'eau potable versus l'assainissement. Pas sûr que ce soit facile à porter pour un élu, pas sûr que ce soit facile à accepter des populations. C'est un peu la même logique que les déchets. L'adaptation des systèmes fourragers,

changement climatique, notamment pour nos amis agriculteurs. Et bien entendu, la couverture totale du département par des études de diagnostic. C'est déjà engagé avec le Département. Et notamment aussi sous l'angle restauration des cours d'eau.

Au-delà de cela, le territoire a été accompagné dans des proportions, même si cela peut toujours paraître étonnant, sur les friches. Trois friches ont été financées au titre du plan de relance : le Grand Phénix au Lioran pour 3,2 millions d'euros ; la gare SNCF sur Arpajon pour 510 000 euros et 1,9 million d'euros pour soutenir la dépollution de la friche Engie à l'entrée de ville d'Aurillac, cours d'Angoulême.

Les déchets, j'en ai parlé. Nous avons engagé une réflexion au niveau de l'État, en associant l'ensemble des EPCI et en demandant via le CIT au Département d'assurer la coordination des études pour disposer à la fois d'un état des lieux global sur le département, pour savoir comment se projeter sur le court/ moyen terme avec le traitement des déchets. Là aussi, je vais rappeler ce que j'ai souvent dit. Pour le dire, je le dis avec d'autant plus de convictions que j'ai encore vu pas plus tard que la semaine dernière d'autres élus d'autres régions. Je ne suis pas sûr qu'en 2026, que d'autres régions puissent, même si elles le voulaient, accepter des déchets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes tant qu'ils n'auront pas eu la garantie ou l'assurance de pouvoir traiter les leurs. La complication est là. La grosse caricature, c'est Aurillac qui envoie ses déchets à Montech. Il va falloir trouver une solution. Les solutions infra-départementales, j'ai parlé hier avec le Puy-de-Dôme, le secteur Saint-Flour versus Issoire, cela doit pouvoir se faire, voire Haute-Loire. Mais aujourd'hui, il est urgent d'avoir un arrêt sur image de la situation avant d'engager tout autre projet. Tout projet ponctuel sera soutenu, mais il faut que nous ayons vraiment la garantie qu'en 2026, les déchets du Cantal pourront être traités, comment et à quel prix. Ce n'est pas propre au Cantal, je ne vais pas vous rassurer. Je pense que beaucoup de territoires sont en difficulté.

Le dernier point : l'énergie. Beaucoup d'émotions en 2021 sur l'éolien, avec une carte qui a été produite en début d'année 2022, mais qui a un peu suscité l'émotion, l'émoi ou l'incompréhension – on va dire les choses comme elles sont. Particularité, vous l'avez compris : nous sommes, avec la crise ukrainienne, encore plus obligés à raisonner indépendance énergétique, énergies renouvelables, même si on voit surgir des projets ou des orientations potentielles de créations de centrales nucléaires. Énergies renouvelables, cela passe par l'eau. De ce point de vue, le Cantal est plutôt bien desservi, les barrages sont assez nombreux. Le photovoltaïque versus la capacité à être en cohérence avec les besoins agricoles et la consommation d'espace, et l'éolien qui fait tant débat. Ce qui est étonnant, c'est que l'éolien fait beaucoup de débats contre, mais il y a parfois des gens qui font débat pour. Il faut aller chercher la réalité, etc. Je pense qu'il faudra pouvoir mettre un peu de sérénité et de recul sur ce sujet-là.

Sur le modèle agricole, 2021, c'est quelque part assez délicat. L'année a également été traduite avec l'accompagnement par le Gouvernement de la crise Covid, vu que nous avons eu 900 000 euros d'aides localement pour soutenir la filière viande maigre. Dispositif d'aide également pour aider les exploitations face aux conséquences des épisodes météorologiques : gel de 2021, grêle et pluies intenses. Les difficultés de la prolifération du campagnol terrestre. Honnêtement, j'avoue qu'en arrivant dans le Cantal, le campagnol, je ne savais pas ce que c'était. Du moins, je savais que cela existait dans le dictionnaire, mais je ne savais pas trop à quoi cela ressemblait. Là, peut-être que quand je partirai du Cantal, je deviendrais un expert. J'avoue que je n'ai toujours pas la solution sur comment l'éradiquer en conciliant l'ensemble des contraintes. Ce que je peux vous dire, c'est que le DDT Mario CHARRIERE est très proche, et moi-même, des agriculteurs pour les accompagner dans cette difficulté. Parce que lorsqu'on va dans le Cézallier, j'y vais assez souvent, ou alors même sur la Planèze, il est vrai que je peux comprendre l'exaspération et l'épuisement. Sauf que quand on n'a pas de solutions, on peut dire ce qu'on veut, la difficulté est là. Je suis convaincu que la solution peut passer par une indemnisation au fonds de solidarité dans un premier temps. Julien DENORMANDIE était venu début février 2022, mais nous avons déjà travaillé depuis plus d'un an avec les services de la DRAAF, mais surtout le Cabinet du ministère. La solution n'est

pas évidente. Ce qui est inquiétant, c'est que ce rat taupier a tendance « à proliférer ». L'idée étant quand même que le traitement avec la charrue automatique peut donner des solutions. Encore faut-il que tout le monde traite. Il suffit qu'une parcelle ne soit pas traitée quelque part, le rat taupier se réfugie dedans et repart. C'est une grosse difficulté. C'est une situation qui nous préoccupe, même si nous avons financé bien entendu l'INRA et le FREDON pour arriver à avancer sur ces sujets-là.

Les circuits courts. Quelque part, c'est aussi un enseignement de la crise sanitaire. La démographie du Cantal ne permet pas d'évacuer la production locale, ne serait-ce qu'en élevage. Bien entendu, il y a plus de bœufs que d'habitants. Mais six plans alimentaires territoriaux ont quand même été signés. L'action du Département d'alimenter les collèges avec des produits locaux. C'est à la fois je pense un signal donné aux agriculteurs et une facilité d'écouler leur production, notamment des productions parfois aussi transformées. Mais aussi je pense, c'est un soutien à leur activité. Ce sont plutôt des signaux forts. Puis un signal très fort : la modernisation des abattoirs d'Aurillac, Neussargues et Laroquebrou, financée à hauteur de 3,5 millions d'euros sur la relance, que nous avons obtenus, je le dis ouvertement, grâce à Jean CASTEX parce que ce n'était pas gagné. Nous avons donc trois abattoirs financés au titre de la relance qui doivent permettre d'accompagner le monde de l'agriculture pour la recherche et le plus de valeur ajoutée dans le sens où on transforme sur place, plutôt que de donner sur pied, pour ailler traiter ailleurs.

La loi EGalim 2, avec toute la polémique qu'elle a suscitée à la venue de Julien DENORMANDIE. Nous avons été le premier département à organiser cette réunion en octobre 2021. Pour ma part, c'est une loi que je considérais et percevais comme une vraie avancée pour soutenir l'agriculture et les agriculteurs dans la garantie des prix de production. Vu que c'était la différence entre le 2 et le 1, c'est qu'effectivement on leur garantit le prix de production via un contrat et avec une réaction épidermique ou d'incompréhension au niveau de certains acteurs, notamment les négociants. Depuis, nous travaillons tous les jours pour essayer de faire parler les gens entre eux. Nous avons encore eu une réunion vendredi après-midi. Nous attendons la stabilisation du Gouvernement avec le Ministre de l'Agriculture et ses équipes. On rend compte au quotidien, mais ce n'est pas gagné, on va dire les choses comme elles sont, il y a encore de l'eau dans le gaz.

Et puis la future PAC qui a aussi fait l'objet de beaucoup de polémiques, beaucoup de mouvement d'humeur, mais qui, *in fine*, a été favorable et a pris en compte la particularité des territoires de montagne, comme le Cantal. *In fine*, je pense que pour la future PAC, le sujet est apaisé. Le sujet étant c'est que la PAC ne dure que 8 ans. Il ne faudrait peut-être pas attendre 8 ans pour savoir ce que sera la PAC N +1, parce que je ne suis pas sûr que nous n'aurons pas les mêmes soucis.

Au-delà de cela, beaucoup d'actions en réaction à l'enseignement que nous devons tirer du Covid, de comment renforcer l'attractivité économique et l'attractivité tout court du Cantal, pour saisir les opportunités de développement économique. Plusieurs actions : un potentiel de développement touristique, notamment on avait vu l'été 2020 où, *in fine*, il y avait beaucoup de touristes dans le Cantal alors qu'il n'y avait pas l'infrastructure d'accueil. Je l'ai vécu à titre personnel. De ce point de vue, on ne peut que souligner et se féliciter de l'étude qu'a menée la CCI, dont les conclusions quand même doivent donner les grandes lignes, dont le Département et l'État se saisissent. Le Département est bien sûr au cœur de cette préoccupation.

Nous avons aussi à noter l'installation de nouveaux habitants, notamment avec le développement du télétravail, mais aussi une recherche. J'en parlais tout à l'heure, juste avant de venir, on est en train de recruter le nouveau directeur de la DDETSPP, parmi les candidats, il y a quelqu'un qui essayait de rechercher un peu plus de respiration dans son quotidien, de retrouver des valeurs et de retrouver aussi la maîtrise du temps. C'est pourquoi le Cantal l'intéressait, malgré l'éloignement. Les pépites, j'en ai parlé, avec Biose, Interlab, AUTECH.

Cela veut dire que nous devons tous être mobilisés. L'Etat nous a également accompagnés, avec la poursuite du désenclavement numérique dans le cadre du New Deal Mobile.

Le territoire. Je ne vais peut-être pas non plus faire que des échos favorables, mais nous continuons les travaux de la RN122. J'en parlerai un peu plus en détail tout à l'heure. La ligne aérienne est maintenue, avec la participation financière de l'État. La réouverture du train de nuit annoncée en octobre dernier par le Premier ministre pour une mise en service d'ici deux ans. J'en ai parlé pas plus tard qu'avant-hier avec un élu du 05, de Briançon, qui me parlait du train de nuit nouvelle génération, c'est-à-dire avec des wagons nouvelle génération. Ce train de nuit Briançon/Paris qui avait été abandonné il y a une vingtaine d'années trouve aujourd'hui un écho très favorable. Finalement, les gens acceptent de passer une nuit dans le train avec des zones Wi-Fi et des zones un peu plus conviviales. Ils arrivent le matin en gare de Lyon, ou vice-versa, à Briançon, mais avec toutes les dessertes intermédiaires, frais et dispos, à des coûts moindres et avec moins de contraintes sur le temps. J'ai bon espoir. J'en avais parlé, c'est pour le Député DESCOEUR, qui m'avait saisi. Je ne vous avais pas oublié, Monsieur le Député. Je pense qu'on m'avait demandé d'attendre les élections législatives pour revenir vers vous, pour faire un comité de pilotage dédié au train de nuit pour répondre à vos questionnements. Le Député ne voulait pas avoir des chars à bœufs pour servir de wagons au train de nuit. C'était la réponse qu'il était important de faire. Voilà ce que l'on peut dire sur les sujets du désenclavement.

Et nous avons une action engagée à la demande d'Élisabeth BORNE, qui est maintenant Premier Ministre, sur la résorption des tensions de recrutement. Concrètement, je suis convaincu que la résorption du recrutement dans le Cantal ne passe pas uniquement par Pôle Emploi. S'il suffit d'aller chercher les gens en demande d'emploi dans le Cantal, on est à 3 %. Excusez-moi, on est au plein emploi. S'il suffit d'aller chercher des gens pour les former... Si vous voulez, on va cocher la case statistique, c'est libre de parole, ce n'est pas dans mon discours. On revient à l'attractivité. Il faut dire aux gens qu'on peut vivre correctement dans le Cantal, que le Cantal est une terre agréable à vivre. Je sais qu'il y a des sujets sur l'Éducation nationale, il n'en demeure pas moins que l'éducation jusqu'au Bac est de très bonne qualité. Je le perçois. Pour connaître et pour avoir eu des enfants en zone urbaine, je vous le garantis, même si vous avez le sujet de la représentation des classes scolaires, la qualité de l'enseignement, c'est celle que j'ai connue à mon époque. C'est-à-dire 1+1=2, B.A-BA, mais à l'arrivée on sait écrire, on sait compter et on sait rédiger. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, ce soit le cas partout. Cela aussi, il faut le mettre au capital.

Puis le dernier point, le plan « 1 jeune, 1 solution » pour accompagner la jeunesse vers l'emploi. Nous avons eu à peu près 1 million de contrats signés, avec de vraies réussites et des vraies satisfactions aussi des employeurs. C'est à souligner.

Il y a également un sujet dont je parlais tout à l'heure, le Cantal c'est aussi, mais cela ne se voit pas forcément, mais nous avons des personnes vulnérables, très vulnérables. Il m'est arrivé, je crois que le Président FAURE était avec moi, de voir à Chaudes-Aigues une personne de 96 ans qui me disait le matin qu'elle était allée traire ses vaches. 96 ans ! Le monsieur avait la pêche, mais beaucoup de gens ne sont pas dans ces dispositions et doivent être très vite retranchés seuls dans leur corps de ferme. On les voit, on a les situations où les gens sont seuls, dans l'incapacité de se chauffer, parfois. J'en parlais avec la Sous-Préfète de Mauriac pas plus tard que la semaine dernière, où des gens vivent seuls à 3 kilomètres du bourg et l'hiver, ils sont totalement isolés. Notre rôle, c'est de répondre à ces besoins. Parce que souvent derrière, cela cache de la misère. Je suis sidéré, je le dis. Au quotidien, nous avons les retours des rapports des renseignements territoriaux. Il ne se passe pas un jour sans qu'on trouve quelqu'un qui est décédé dans sa maison tout seul et qui est resté 3-4 jours. On le découvre 3-4 jours après. Cela doit interpeller, à mon sens. Quelque part, je pense qu'on a un vrai sujet. Nous avons donc mis en place une stratégie pauvreté avec le Département depuis 2019 et qui se poursuit. Nous avons eu une aide de 344 000 euros sur la stratégie pauvreté et 3,8 millions d'euros de l'Etat sur l'insertion par l'activité économique. Nous devons

pouvoir, sur l'année qui vient, aller plus loin sur l'initiative d'aller vers. J'y tiens, à cette initiative, avec la prise en compte de la spécificité de nos territoires. Le aller vers, pour un territoire comme le Cantal, je pense que c'est la première ligne qu'il faut cocher.

La sécurité du quotidien, moi qui viens de territoires urbains, j'aurais tendance à dire, lorsqu'on parle d'insécurité, je me tourne vers le Maire d'Aurillac excusez-moi mais j'arrive de Nice avant j'étais à Marseille et à une autre époque dans les politiques de la Ville des Yvelines, je peux concevoir qu'il y ait de l'insécurité mais il ne faut pas se satisfaire de ce sentiment, mais tout est relatif. Ceci étant, il y a une réalité. Le Covid va laisser des traces fortes psychologiquement dans la société, on le voit. Je l'avais dit avant qu'on sorte des confinements, etc. On sent une irritabilité sociétale. Quand je dis « irritabilité », je pense que les mots sont pesés. Il y a quand même des questionnements à avoir. Au-delà de ça, lorsqu'on parle d'insécurité, on voit très bien aussi que les gens ne se contentent plus de la discussion. Finalement, ma conviction c'est la bonne, on va au bout. On sent quand même qu'on a une vraie difficulté. Lorsqu'on regarde les violences intrafamiliales, concrètement, c'est une explosion et pas qu'entre le mari et la femme, si c'était que cela le sujet ... On voit que cela explose dans la sphère familiale au sens large du terme, pour ne pas dire entre voisins, etc. Il y a eu des réponses. Nous avons quand même augmenté au niveau des gendarmes et de la police nationale, nous avons formé et il y a une proximité, une prise en charge, une prise en considération du signalement beaucoup plus fortes. De ce point de vue, nous étions encore avant-hier avec le Procureur. On sent très bien que le couple Préfet-Procureur fonctionne. Nous avons pu mettre des intervenances sociales dans les commissariats ou gendarmeries. On est donc quand même sur un meilleur accompagnement. On est en capacité d'accueillir de jour les femmes victimes de violences conjugales. Nous avons financé à hauteur de 48 000 euros le renforcement du soutien pérennisé. Il n'en demeure pas moins que la situation est quand même préoccupante. Il faut surtout garder la vigilance. Une deuxième intervenante sociale devrait être affectée à Saint-Flour, très bientôt en gendarmerie, pour mieux mailler le territoire. Sachez que ce sujet de violences intrafamiliales est suivi très finement. Nous avons aussi créé la proximité avec le terrain et les élus, parce que nous avons eu quelques signalements de quelques situations un peu difficiles, de façon à ce que la police et surtout la gendarmerie soient vraiment en prévention de la malveillance. Le secours en montagne, c'est toujours très opérationnel. 2021 a été très fortement augmentée en termes d'interventions parce que comme il y avait le confinement, beaucoup de gens se sont aventurés, mais peut-être un peu trop avec légèreté. L'activité du SDIS est en hausse de près de 7 % en 2021. 2021 était une année plutôt exceptionnelle en termes de sécurité routière. Le confinement a pu aider. Malheureusement, 2022 démarre en catastrophe en termes de décès, puis en termes d'infractions alcoolémie et stupéfiants. Cela demande une certaine vigilance de la part de nos forces de l'ordre.

Pour terminer dans les bonnes nouvelles au niveau de la sécurité publique, je vous rappelle la décision de 2021 de la création d'un PSIG à Mauriac, opérationnel. Dans les 200 brigades qui vont être créées au niveau national par le Ministère de l'Intérieur, une devrait l'être dans le secteur, cela devrait être à Lascelle, avec une brigade dédiée à la fois à la sécurité publique dans la période estivale, là où il y a vraiment la fréquentation la plus forte au niveau du Puy Mary, mais également pour aider à toutes les infractions sur l'environnement.

Je n'ai peut-être pas été suffisamment exhaustif ou trop, je ne sais pas. Je suis convaincu qu'il nous faut poursuivre la dynamique dans laquelle nous sommes engagés. Je ne pense pas que nous puissions faire machine arrière. Ma préoccupation, je l'ai dit, est bien entendu la sécurité publique. Il va falloir pouvoir apporter la plus grande vigilance au Covid pour ne pas retomber dans les travers que nous avons connus les années précédentes. Et enfin, accompagner la transition écologique et énergétique à l'échelle du Cantal. Le but n'est pas de rentrer dans des situations drastiques que peuvent connaître d'autres territoires plus urbanisés, mais je pense que nous ne pouvons plus nous cacher derrière une réalité. Nous allons au-devant de difficultés inextricables si nous ne reprenons pas en main notre comportement collectif face aux difficultés que nous allons rencontrer avec le changement climatique.

J'en ai terminé, Monsieur le Président. J'ai peut-être été un peu long. S'il y a des questions avant de passer aux questions plus formelles, je suis à votre disposition.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, pour cette présentation synthétique et complète de l'activité des Services de l'État dans le département. Je vais rebondir sur votre interrogation. Est-ce que le Préfet radote ? Non, je vais vous rassurer tout de suite. Est-ce qu'il utilise la méthode Coué en disant que tout va bien ? Je vais dire non plus. Est-ce qu'il enjolie ? Peut-être un peu. Sans parler des relations et de l'action des Services de l'État déconcentrés dans le département, je tiens à souligner les échanges réguliers que nous pouvons avoir, la collaboration que nous avons et la facilité de contact avec l'ensemble des services. Je voudrais vous en remercier. Il est vrai qu'un certain nombre d'actions ont été conduites, mais nous avons eu à faire face à des difficultés sur le Covid où nous avons essayé d'accompagner et de mettre l'ensemble des moyens en place pour vacciner les Cantaliens. Oui, mais nous n'avions pas de vaccins. Entre communication et action, il y avait quelques divergences.

Sur le volet économique, on a pu souligner l'action forte de l'État en la matière pour soutenir l'économie cantalienne. C'est un point favorable. Le Département s'était associé avec la Région en abondant un fonds spécial de soutien aux entreprises. Je pense que globalement, le dispositif mis en place par l'État était satisfaisant et a donné satisfaction, même s'il y avait quelques trous dans la raquette que vous avez essayé et que nous avons essayé de boucher. Nous avons eu aussi de beaux succès, vous l'avez rappelé, la DGFIP. Vous avez pris toute votre part sur l'accueil de ce service dans le département et nous en sommes très satisfaits. Le Pôle d'excellence, sur lequel nous travaillons depuis plus d'une année et nous espérons en voir l'aboutissement. Je citerai même le dossier sur le commissariat où vous vous êtes investis en première ligne sur ce dossier que nous espérons voir aboutir. Et l'ensemble des dossiers sur AUTECH, sur Biose, etc., des dossiers d'avenir. Nous pouvons souligner toute l'intervention et toute la puissance de l'État dans le département. Nous pouvons nous en satisfaire.

Sur quelques points particuliers, les énergies renouvelables, permettez-moi de ne pas être aussi enthousiaste sur l'éolien sur le département. Nous sommes déjà un Département qui est largement excédentaire en termes de production d'énergie. Nous avons un bilan positif. Je ne voudrais pas que le Cantal soit cantonné à une économie coloniale pour alimenter les villes. Posons les éoliennes sur le Champ-de-Mars, posons-les Place Bellecour et nous discuterons après de savoir si elles sont les bienvenues dans le département du Cantal.

Sur la RN122, effectivement l'État a fait quelques travaux. Je suis un peu moins enthousiaste que vous sur la réalisation et l'avancement de ces travaux puisque nous les attendons depuis une cinquantaine d'années. Ceux-ci ne sont toujours pas arrivés à terme. Et aujourd'hui, avant de les finir, l'État veut s'en dessaisir.

Bien évidemment, la ligne aérienne. Je tiens à souligner le soutien de l'État et surtout l'encourager à poursuivre ce soutien, puisque la DSP arrive à terme en mai 2023. Nous y travaillons d'ores et déjà. Ce matin, nous avons validé les nouvelles obligations sur la DSP pour le prochain appel d'offres. Nous espérons bien que l'État sera présent et qu'il sera suffisamment puissant pour expliquer à Air France qu'il ne faut pas, après avoir touché 9 milliards d'euros de soutien de la part de la nation, abandonner les territoires. J'espère bien qu'Air France répondra à la consultation qui sera lancée par le Conseil départemental.

Sur le train de nuit, nous espérons le voir arriver avec une locomotive et des wagons dignes du 21^{ème} siècle. J'espère qu'on ne ressortira pas quelques véhicules qui pourraient être stationnés dans des hangars de la SNCF.

Sur le aller vers, j'ai bien entendu ce que vous avez dit sur des choses qui sont effectivement inacceptables aujourd'hui, des personnes âgées isolées. Mais je me pose la question de savoir pourquoi l'Etat se dessaisit d'un service tel que La Poste, en hyper-rationnalisant le postier, le facteur qui est un donneur d'alerte essentiel dans

nos territoires. Je pense qu'il y a des choses à travailler. Nous pourrions parler de l'éducation qui a été un sujet largement débattu ce matin en session. Nous nous inquiétons des suppressions de postes, des diminutions d'horaires dans les collèges et donc des fermetures de classes.

Pour terminer, sans être exhaustif, je voudrais souligner sur l'ASE, sur la protection de l'enfance, le souhait d'une présence accrue de l'État sur tout ce qui peut être de l'accompagnement médico-pédo-psychiatrique, qui fait grandement défaut dans le département.

Voilà mes quelques commentaires sur votre rapport, mais qui ne valent que par mon interprétation sur le sujet. Sur la vision de l'État, nous avons quand même plusieurs interrogations. L'une concerne les finances des Collectivités, vous l'avez souligné. Récemment, lors du vote de la Loi de finances 2022 en décembre, sur la TVA, les Départements ont été dépouillés de tous les leviers fiscaux dont ils pouvaient disposer. Nous avons établi nos budgets, conformément à la Loi de finances, sur une évolution de la TVA de l'ordre de 5 %. Or aujourd'hui, sur toutes les notifications qui nous sont envoyées, cette évolution ne serait que de 2 %. Le delta sur notre budget est de l'ordre du million. Aussi, comment faire pour établir des budgets sincères pour une Collectivité telle que la nôtre, qui est une Collectivité aménageur sur des routes, sur les collèges, etc., où on contracte des dettes sur des durées moyennes de 15 à 20 ans ?

Le deuxième point est une inquiétude, aujourd'hui. Le candidat à la Présidence de la République, Emmanuel MACRON, devenu Président, avait fait état d'une volonté de faire porter sur les principales Collectivités un effort de 10 milliards d'euros pour le redressement des comptes publics. Sous le quinquennat HOLLANDE, cela s'était traduit de manière brutale par une baisse des dotations de l'ordre de 3 millions d'euros par an pour le Département du Cantal. Ce qui fait que sur la durée, on avait souffert d'une baisse de recettes cumulée de l'ordre de 17,5 millions d'euros. C'était une option qui avait été prise sous le précédent quinquennat HOLLANDE. C'était le Pacte de Cahors qui limitait l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 %, quelle que soit l'inflation. Aujourd'hui, vous comprendrez notre inquiétude, à quelques semaines où je vais devoir faire passer mes lettres de cadrage à l'ensemble de mes Services, de savoir à quelle sauce nous allons être mangés au niveau du Département. Je ne sais pas si au niveau des Services de l'État, vous avez quelques indications qui vous sont données à ce niveau-là, parce que cela impacte fortement les orientations et les priorités que l'on pourrait donner.

Enfin, je voudrais me faire la voix de Gilles COMBELLE qui est touché par le Covid et donc empêché de vous poser une question sur les déserts médicaux. Effectivement, le numerus clausus a été supprimé. Cependant, le temps d'avoir un effet bénéfique se compte en années. Aujourd'hui, on s'aperçoit que toutes les mesures incitatives ont été prises : la défiscalisation, les maisons de santé, tout ce que l'on peut imaginer, les Collectivités, l'État, tout le monde y va. Ceci dit, on s'aperçoit que les solutions ont peu d'effet, aujourd'hui. Est-ce que des réflexions sont engagées au niveau de l'État, peut-être pour être plus coercitif ? Peut-être qu'on pourrait imaginer d'autres mesures permettant d'assurer un service de santé homogène et satisfaisant sur l'ensemble du territoire français.

Voilà les quelques questions que je souhaitais vous poser. Je vais demander aux collègues qui le souhaitent de bien vouloir se manifester.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

D'abord une réponse préalable ou chapeau. Je pense que vous n'êtes pas sans savoir que le Préfet se doit d'appliquer les politiques publiques de l'État, qui parfois, conjuguées les unes aux autres, sont schizophréniques, ne sont pas raccord. Ce n'est pas le seul État qui serait dans ces difficultés-là. Mon rôle est de commencer à comprendre et synthétiser les orientations qu'on nous demande de mettre en œuvre d'une part et d'autre part d'utiliser les marges de manœuvre que nous laissent les textes. Et il y en a. Elles ne sont peut-être pas

suffisamment significatives à vos yeux, mais il y a des marges de manœuvre. C'est un peu la façon que j'ai de travailler depuis que je suis fonctionnaire.

Ce principe préalable étant mis en avant, j'aurais tendance à dire, je ne vais peut-être pas vous répondre alors qu'on a fait de jolies notes pour répondre. Je vais vous les envoyer, si vous voulez, Monsieur le Président. Ce que je peux dire, c'est que dans le fonctionnement et depuis que je suis Préfet, je n'étais pas Préfet avant, mais j'avais quand même travaillé en proximité immédiate de grands préfets pendant près d'une dizaine d'années. Mon rôle, outre le fait de mettre en œuvre les politiques publiques, mais avec discernement, intelligence et adaptation au territoire, sinon cela n'a pas de sens parce qu'à politiques publiques égales, vous n'agissez pas pareil à Nice, à Marseille, à Paris et dans le Cantal, cela paraît évident. Il n'en demeure pas moins qu'il faut aussi écouter et observer. Surtout observer, d'ailleurs et parler avec les gens, pas forcément qu'avec les élus. Je pense que j'ai pas mal maillé le territoire, malgré le Covid, depuis que je suis arrivé. Je crois que j'en suis à 192 Communes traversées officiellement, sans compter le reste et maintenant que je sors un peu plus, en comptant le week-end.

Il n'en demeure pas moins que dès lors qu'on perçoit quelque chose qui est inadapté ou qui mériterait une prise en compte particulière, nous avons tous les 15 jours, les jeudis soir, ce qu'on appelle une synthèse à remonter au Gouvernement. Dans cette synthèse, nous remontons ce qui nous paraît devoir être infléchi ou alors avec des relations directes avec les cabinets, nous expliquons en quoi telle ou telle décision pourrait trouver ou avoir du sens. Le train de nuit faisait partie de ce qui me paraissait être de bonne intelligence. Vous parliez tout à l'heure du commissariat et ainsi de suite, donc on décline. Vous parliez notamment des difficultés médicales ou scolaires, elles ne sont pas négligées. N'oubliez pas que le Préfet n'a pas l'autorité sur la santé et sur l'Éducation nationale, mais ce n'est pas pour me défausser que je dis cela. Parce que nous avons des relations très étroites avec la DDFIP, la DSDEN, mais nous échangeons quand même. Parce qu'à un moment donné, le bon sens doit l'emporter.

Dans un premier temps, ce que je retire de la période Covid, mais je crois que cela a été souligné et je crois que c'était dans les intentions du Gouvernement, je laisserai les choses être officialisées, si le Covid a démontré qu'un couple fonctionnait bien, c'est le couple Préfet-Maire et le Département aussi bien sûr, car il y avait de la proximité. Les enseignements qui sont tirés, c'est ce que nous disait à la fois le Premier Ministre CASTEX, relayé récemment par Madame BORNE, c'est quand même qu'il y a une volonté de renforcer le rôle du Préfet par rapport à la territorialité et au département. Cela ne veut pas dire qu'il y a fortement autorité, mais on demande un peu plus d'implication, de façon à ce qu'à la rigueur, le levier Préfet soit un peu plus incitatif et coordonné. Je ne me plains pas des relations que nous avons avec la DDFIP, l'ARS et la DSDEN, ce n'est pas le sujet, mais quand il y a plusieurs pilotes dans l'avion ou coordinateurs, cela ne va pas. Il faut qu'on aille tous dans le même sens.

Une fois que j'ai dit cela, j'entends ce que vous avez dit, Monsieur le Président. Je ne peux pas m'engager pour le Gouvernement. Je peux remonter ce que vous avez dit et les difficultés. Je ne vais pas commenter les élections législatives, loin de moi, d'autant qu'on n'est même pas stabilisés au niveau du Gouvernement. Mais la préoccupation des Collectivités, quelles qu'elles soient, sur le bouclage des budgets, est forte. Il y a eu ces 10 milliards d'euros qui ont été annoncés, mais je n'ai pas d'informations. Il y a des préoccupations que vous n'avez pas soulignées. Par exemple, si demain on augmente le taux du point d'indice du fonctionnaire, j'imagine que Départements, Communes, vous allez être concernés et que cela va impacter le budget de l'État. Je vous le dis parce que comme on était 12 Préfets autour de la table avant-hier, on a tous mis à plat nos difficultés et nos préoccupations de nos territoires. En l'occurrence, ceci a également été remonté. Dans l'esprit, ce que vous me dites, c'est déjà remonté au niveau régional parce qu'on a fait part quand même des difficultés. Il y a aussi d'autres difficultés. Les élections ont donné des résultats, ils sont ce qu'ils sont, ils ne sont pas contestables, c'est la démocratie. Il n'en demeure pas moins qu'une fois qu'on est élu, il faut travailler ensemble, quels que soient les élus. On n'est pas dans cette situation dans le Cantal. Des collègues nous font aussi part des difficultés qu'ils ont d'ores et déjà à avoir une envie de travailler avec l'État dans l'esprit de la Cinquième République. Le rôle du Préfet

va donc être compliqué. Il faut remonter toute cette atmosphère. Je n'en dirais pas plus parce que sinon, je serais hors sujet. Je pense que les prochains jours devraient décliner au moins la vision que veut donner le Président de la République à son gouvernement et qui sera à la tête de ce gouvernement. Je pense que vous êtes autant que moi avec vos smartphones, à regarder et ausculter les informations. Voilà ce que je peux dire. Ça c'est le chapeau.

Vous parliez de La Poste. Cela fait au moins 20 ans Monsieur le Président qu'elle se désagrège et peut-être même un peu plus et pas que dans les territoires ruraux. On a changé le statut, La Poste a su se réorganiser par rapport à un modèle économique. Sur le territoire, c'est vrai que c'est un relais. Je l'avais vu en arrière-pays niçois où La Poste offrait des services de proximité par rapport aux personnes les plus isolées. Mais après, c'est le maillage du service public. Nous avons nos Maisons France Services, il y en a seize et elles ont du succès, semble-t-il. La Poste a aussi son service. Nous avons régulièrement le responsable régional de la Poste. Je crois que le secrétaire général, parmi ses premières missions, a eu de traiter le sujet de Laroquebrou, avec semble-t-il plutôt du succès par rapport à ce qui était orienté. Maintenant, si on veut revenir à La Poste papa, maman, excusez-moi, c'est fini. Ce n'est plus un service public, ce n'est plus une administration. Elle est dans le monde concurrentiel. Le vrai sujet est là, c'est qu'on a changé. Peut-être que l'actualité mondiale nous ramène aux limites de certaines décisions, mais il fallait être grand devin pour savoir comment cela tournerait.

On a parlé de l'aller vers, des finances et des 10 milliards. La DGAC, je peux vous confirmer, pour en avoir parlé avant-hier puisque nous avons la directrice de la Direction de la sécurité de l'aviation civile de la Région avec tous les Préfets, qui s'est exprimée, la ligne Aurillac-Paris a été confirmée comme maintenue en 2023. Je ne peux pas dire mieux. C'est la Directrice de la DSAC Sud-Est qui est la représentante du ministère des Transports. Elle l'a affirmé. D'ailleurs, c'est Aurillac qui est apparu dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Après, je crois qu'il y a Le Puy, mais c'est de plus petite envergure. C'est donc bien Aurillac, avec même des projections, ce qui nous a étonnés, de changement du transport aérien à terme, sur le moyen terme, d'avions. Pour quelque chose de plus en rapport avec les attentes de la transition écologique, pour ne pas qu'on vienne nous opposer le fait que tel avion ne peut pas atterrir à Paris parce qu'il serait trop polluant, du style ATR42. La situation est pérennisée par l'État. Autant j'étais très proche et régulièrement en contact avec le ministère DJEBBARI, notamment son directeur de cabinet, là, il n'y a plus de ministre des Transports, pour l'instant. On va peut-être attendre la stabilisation du Gouvernement, d'avoir un interlocuteur pour répondre. Partant de là, je pense que nous aurons les réponses.

Sur l'ASE, vous m'avez parlé de l'accompagnement médico-psy des jeunes. Dans le sens où lorsque le Premier Ministre était venu, je crois qu'il avait donné des instructions et il avait fait des ouvertures. Maintenant, il faut transformer l'essai. Je crois que la difficulté et cela rejoint ce que disait Monsieur le Président, ce n'est pas tout de dire « On ouvre », il faut avoir la main d'œuvre, excusez-moi l'expression. Je ne suis pas un grand spécialiste du monde de la santé publique, de la médecine, etc. Ce que je peux vous dire, pour en avoir parlé et l'avoir constaté, je crois qu'il y a peut-être des effets induits ou collatéraux du numerus clausus, tout ce que l'on veut, pas de souci. Mais je crois quand même qu'on a changé de génération et le Covid l'a amplifié. À l'époque, il y avait sûrement des vocations pour être médecin ou infirmier, dentiste, tout ce que vous voulez. Mais ces métiers ont certaines contraintes. On s'aperçoit que la contrainte aujourd'hui, même les élèves lauréats, ils sont très exigeants, par exemple. C'est très compliqué, y compris dans les zones où il y a une vraie clientèle. Je viens des Alpes-Maritimes, c'est clair qu'il y a une clientèle qui a besoin de soins et qui est plutôt aisée. Même là, il y a du mal à remplacer. Ce n'est plus systématique comme cela l'était avant. Alors que vous étiez médecin 7 jours sur 7 jours, c'est fini. Le Cantal a un avantage, les Maisons de santé fonctionnent plutôt bien et on est plutôt bien maillés, je trouve. Paradoxalement, parce que j'ai quelques statistiques, cela démontre que cela fonctionne mieux dans certains secteurs ruraux du Cantal qu'ailleurs. Là où cela pêche dans le Cantal, c'est par exemple dans le monde hospitalier. Aurillac, pour des raisons *x* et *y*, a du mal à recruter. On va passer l'été correctement, je vous le dis, parce qu'on a eu une visio hier après-midi sur ce sujet, par rapport aux urgences. L'inquiétude est à la rentrée. On va se retrouver

grosso modo à 50 % de l'effectif urgentistes à Aurillac avec des difficultés parce qu'on n'a pas de perspectives de remplacement. Le numerus clausus, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, ne portera ses fruits que dans 6-7 ans. Je crois savoir que le Sénateur SAUTAREL voulait porter une motion pour obliger un internat et je crois qu'il n'y a pas que lui, parce que de là où je venais, j'avais aussi cette demande d'imposer pour les internes une année en milieu rural pour venir apporter et se former. Ce qui en soi, me paraît de bon sens. Maintenant, encore faut-il que le législateur le valide. Pour l'instant, ce n'est pas validé. L'ARS, donc le ministère apporte également de l'aide à l'installation. On en bénéficie pas mal dans le Cantal. Les chiffres m'ont étonné, parce que je ne les avais pas. Par exemple, le contrat de début d'exercice, il y a eu 4 CDE en cours, 1 en projet dans le Cantal. Il y en a eu 37 depuis le lancement. Ce sont des contrats de 3 ans renouvelables sur les zones sous-denses, avec une aide. Il faut être inscrit au moins depuis 1 an à l'Ordre des médecins. Le contrat d'engagement de service public : 1 200 euros pendant les études et un soutien au moment de l'installation. Certains peuvent s'engager, il y en a 5 qui en ont bénéficié dans le Cantal, qui sont installés, depuis : un radiologue au CH d'Aurillac, un psychiatre en 2013, un cardiologue en 2013 et un généraliste en 2018. On nous sort des statistiques de 2013-2018, mais le problème est aujourd'hui. Je suis pragmatique. Après, il y a le dispositif 400 médecins dont bénéficie je crois Condat. On voit très bien que l'incitation n'est pas suffisante.

Le Ségur de la santé, je ne vais pas revenir dessus, 25 millions d'euros annoncés et tout ce qui a été prévu sur les hôpitaux d'Aurillac, de Mauriac et de Saint-Flour. Je ne peux que noter. Je pense que la situation d'inquiétude est vraiment à l'hôpital où on a du mal à remplir les vides. Le paradoxe, c'est qu'on peut faire appel à des intérimaires qui sont largement bien mieux payés. Il y a des mercenaires aujourd'hui dans la médecine et le législateur ne l'interdit pas. Je le remonte, je l'ai écrit pendant le Covid. La santé, c'est quand même la préoccupation première.

Concernant les routes, je ne vais pas vous laisser dire qu'on ne fait rien, on a fait beaucoup. Je pense que l'opportunité a été manquée dans les années 70-80, maximum 90. Je vous le dis, parce que je suis un vieux de l'équipement. À l'époque, on aurait tout pu faire. Il y avait l'argent, il y avait les bulles...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mais pas la volonté.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Je ne sais pas si elle n'était pas de l'État, je ne sais pas avec qui elle n'était pas. Aujourd'hui, je vous le dis avec toute la sincérité qui est la mienne et je l'assume, nous avons des projets pharaoniques dans les tiroirs : la grande déviation de Vic, Maurs et je ne parle pas de l'autoroute. Si l'on veut rêver, on peut rêver, vous serez à la retraite et je ne serai plus là. Vous ferez rêver vos enfants. Je n'y crois pas. Je préfère le dire, je n'y crois pas, pour deux raisons. D'abord, il n'y a plus un rond, tout au moins pour ces projets et cela devient de plus en plus dur. C'est-à-dire que pour sortir un projet sur lequel vous travaillez 10 ans et que vous vous faites « scuder » pour des considérations qui n'étaient pas existantes il y a 10-15 ans et qui existent aujourd'hui, des considérations environnementales qui se comprennent, notamment avec le changement climatique, aujourd'hui l'envie d'engager le projet, il faut vraiment qu'il soit soutenu. Regardez Notre-Dame-des-Landes. Je vous en parle, parce que j'ai un peu travaillé dessus. C'est 30 ans de travail foutu en l'air. Je ne vous parle même pas des réserves d'eau. C'est là où je dis que je n'y crois pas, entre l'enjeu, ceci et cela, c'est compliqué. Par contre, il y a des réalités. Des travaux ont été faits, des aires de dépassement, etc. Le centre de circulation de Vic sera porté sur le prochain CPER. Maurs on a une étude, la DREAL va vous la présenter, du moins le retour de la concertation. Je sais que la DREAL continue de travailler sur le créneau de Freyssinet, qui a été mis en service. Mais je crois qu'à Molompize, il y en a un qui doit être fait. Et puis, il y a quelques travaux d'aménagement potentiels. Nous avons aussi engagé des réflexions sur Polminhac, sur Thiézac et sur l'effacement des virages du Pas de Cère. C'est la DIRMED et la

DREAL qui travaillent dessus. Ce sont des sujets qui devraient être portés au prochain CPER Infrastructures/Mobilité 2023-2028. Nous allons terminer la déviation de Sansac qui sera terminée et inaugurée début 2023. Je sais que tout cela ne va pas satisfaire ni Monsieur le Président ni d'autres élus, mais je ne peux pas vous promettre la lune. Je ne veux pas vous vendre ce que je ne sais pas. Nous allons travailler pour le CPER 2023-2028. Ce que me dit la DREAL et ce que nous partageons, c'est que nous allons travailler par rapport à Maurs, par rapport à Vic, Polminhac, Thiézac, l'effacement des virages du Pas de Cère et Molompize. C'est ce qui est dans les tiroirs pour être mis au CPER 2023-2028.

Quant au sujet qui interpelle, qui interroge, qui peut fâcher, c'est 3DS et la RN122 versus expérimentation, comment la gérer. Lors de l'inauguration d'AUTEC, le Président WAUQUIEZ a dit qu'il s'engageait dans cette expérimentation, dont acte, dans des conditions différentes d'autres Départements. Certains se sont engagés. On discute avec les collègues de la Région. Et puis, dans l'annonce faite par Laurent WAUQUIEZ, trois pistes sont sorties. Est-ce que la Région prend en expérimentation, on verra ce qu'il en sera dans 8 ans, et dans les mêmes conditions que la DIR exploite aujourd'hui la RN 122 ? C'est la première solution. Deuxième solution : est-ce que le Département est conventionné avec la Région ? Je ne suis pas là pour dire quelle est la solution idoine. La troisième, un peu hybride : est-ce que c'est tout ou partie que l'on expérimente ? Je ne peux pas vous dire plus. On a un sujet à mon sens qui est majeur, pour nous, moins que les travaux : c'est le tunnel du Lioran, qui est quand même une difficulté de gestion, même si le tunnel est neuf. Celui qui prend ou celui qui va le gérer, l'exploiter, c'est lui qui a la responsabilité, avec une équipe rodée. Je n'ai pas de solution. Je sais qu'à l'automne, la solution devrait être définitivement arrêtée. Je sais que c'est un peu hybride, les solutions, en réponse territorialement. Je sais que dans l'Ardèche et en Haute-Loire, ce n'est pas comme dans le Cantal, etc. Voilà où nous en sommes. Maintenant, de là à vous promettre une autoroute deux fois deux voies entre Massiac et Aurillac, je suis en limite d'exercice.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, pour la franchise de vos réponses. Vous coupez un peu l'herbe sous le pied de Didier ACHALME, je crois qu'il voulait vous interroger sur la nationale, mais je pense qu'il trouvera quelques questions et compléments.

Simplement, pour revenir au niveau budgétaire, je n'ai pas voulu rentrer dans le détail, mais sachez quand même que toutes les décisions du Gouvernement ces derniers mois, je n'irais pas jusqu'à dire que c'était en période pré-électorale, simplement c'est un surcoût pour le Département de 2 millions d'euros qui vont être pérennisés entre les reclassements statutaires, l'avenant 43, les Ségur, etc. Bien évidemment, nous attendons l'augmentation du point d'indice. Sachez qu'un point d'indice, c'est environ 350 000 euros à charge pour le Département. D'après les rumeurs, nous nous attendons à une augmentation de l'ordre de 3 à 4 %. Je vous laisse faire le calcul.

La nationale est un enjeu majeur. Vous parliez de l'inauguration en 2023. Je m'interroge toujours sur le fait de savoir ce que je pourrais dire si je participe à cette inauguration puisque je crois que ce doit être le seul contournement d'une préfecture faite par l'État avec une route bidirectionnelle. Dans l'ensemble des autres secteurs, il me semble que ce sont des deux fois deux voies qui sont réalisées. Ce qui me laisserait penser que le traitement réservé au Cantal n'est pas forcément à la hauteur de ce que nous pourrions en attendre.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Je connais le sujet, le fatalisme, le désintérêt...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est du constat, c'est du factuel sur le sujet. Sur les questions doivent intervenir Vincent DESCOEUR, Sylvie LACHAIZE, Didier ACHALME.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je voudrais d'abord saluer Monsieur le Préfet et simplement revenir sur la question de la RN122, puisque vous avez évoqué en fin de propos la loi 3DS. C'est un point important, car cela illustre, si besoin était, l'ambiguïté de la position de l'État. En Région, l'État évoque des projets, des études, c'est très bien ainsi. Et l'État, au niveau national par l'intermédiaire de cette loi adoptée à l'Assemblée, lance un appel à candidatures pour les collectivités qui voudraient bien demain intervenir sur les nationales. Ce qui pose un vrai problème d'équilibre. Comme vous l'avez parfaitement dit, un certain nombre de collectivités sont intéressées par la possible maîtrise d'ouvrage déléguée, voire plus. Ce qui va poser la question d'ailleurs de l'état du réseau national au lendemain de cette consultation puisqu'il y a fort à craindre que seules les collectivités les moins argentées ne se portent pas candidates et donc, que l'intérêt de l'État pour le réseau national, s'amenuise, si tant est qu'il puisse s'amenuiser.

Je voulais revenir sur la question de la RN122 et plus précisément sur celle des études. Ce dont nous avons toujours souffert, depuis les années 70-80, c'est de l'absence d'étude opérationnelle lorsqu'on réfléchit à la programmation. Vous l'avez vous-même rappelé : on a un CPER qui arrive, un CPER infrastructures 2023-2028. Sauf à ce que je sois mal informé, mais je crains de l'être bien, nous ne disposons pas aujourd'hui d'études qui permettraient d'inscrire des projets de travaux dans le prochain CPER. Ce n'est pas faute de l'avoir sans cesse réclamé à la DREAL depuis 15 ans et sûrement mes prédécesseurs dans les années 70. Le problème est qu'objectivement, nous n'avons pas en amont les réflexions nécessaires. Aujourd'hui, se lancent des études intéressantes sur des créneaux de dépassement en direction de Maurs. Tout cela est intéressant, mais ne peut pas se traduire concrètement au regard des études qu'il reste à conduire dans une programmation prochaine. Ce qui est assez préoccupant, car cela pose vraiment la question de la réelle volonté de l'État. Comme vous l'avez dit, notre RN122 n'est pas une nationale ordinaire. Il y a un tunnel avec une surveillance à l'extérieur de la Région, un tunnel qu'il faudra sûrement un jour rénover dans le temps. La question d'une prise de compétences n'est pas si facile que cela à résoudre. En même temps, il y a une source d'espoir, c'est que Monsieur WAUQUIEZ et vous l'avez rappelé, a indiqué pouvoir être intéressé (je parle sous contrôle de notre Président et Conseiller général) par la possibilité d'investir sur cette route, ce qui serait une vraie opportunité pour nous. Mais reste tout de même la difficulté qui est, qu'on aborde une nouvelle fois, c'est un constat et vous êtes là depuis trop peu de temps pour que vous puissiez être identifié parmi les responsables, mais une nouvelle fois, au moment d'évoquer la programmation d'opérations, vous évoquez à juste titre le Pas de Cère qui doit être une portion avec une vitesse inédite sur une route nationale, puisqu'on doit nous inviter à un moment à ralentir à 30 à l'heure... On aurait un stop, ce serait presque la même chose. Tout cela pour dire que ce qu'il faudrait que l'on arrive à faire très vite, c'est de s'assurer que la DREAL mette toute sa compétence sur la réalisation d'études pouvant être opérationnelles et déclinées de manière opérationnelle. Comme vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas eu de DDE sans grand projet de contournement Vic-Polminhac. Vous avez raison de rappeler qu'il faut un peu de bon sens et de mesure. Je me permets de rappeler que la dernière visite ministérielle que nous avons effectuée ensemble, où était invité Monsieur BECHU, devenu Ministre et qui était alors Président de l'AFITF, consistait à la sortie du bourg de Polminhac à identifier dans la forêt le tracé du futur contournement. Je vous rassure, la promesse s'est éteinte avec le claquement de la portière. Mais une fois pour toutes, je pense qu'il faut qu'on dise la vérité et qu'on travaille, vous l'avez d'ailleurs esquissé, en se concentrant sur ce qui améliorerait la circulation sur cet axe.

La première des choses, cela se passera au niveau national, ce serait d'imaginer qu'on puisse y rouler à 90 km/h. La deuxième chose consisterait à étudier ces fameux créneaux de dépassement. Monsieur le Préfet, la demande que je vous fais, vous avez fait preuve sur cette question de concertation très régulière, je pense qu'il faut mettre la pression à la DREAL pour que nous ayons enfin des études, même si éventuellement demain, le salut devait venir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui serait pour nous une véritable opportunité, mais nous ne pouvons pas nous contenter de pré-études. Je voulais l'avais déjà dit, il y a des créneaux de dépassement sur le tronçon

Lioran-Massiac qui ont fêté leurs cinq contrats de plan, c'est-à-dire qu'ils ont été inscrits il y a plus d'un quart de siècle. Je crois qu'aujourd'hui, on a une obligation de résultat. Je pense qu'il y a un sujet qui n'est pas le vôtre, mais qu'il faut que nous puissions conduire. Il faut qu'on amène l'État à sortir de son ambiguïté, c'est-à-dire qu'il ne peut pas à la fois dire aux collectivités qu'il souhaite prôner le réseau national et dire aux autres : « On a des projets pour vous ». Il faut une fois pour toutes que cette question soit tranchée.

Sur la question du train de nuit, je redis ici ce que j'ai dit pendant la campagne électorale. L'issue de ce dossier, on la doit à Jean CASTEX. Cela explique la prudence dont je vais faire preuve, ensuite. Les uns et les autres ont bien compris que dans cette affaire, Jean CASTEX a tordu le bras à la SNCF, puisque nous avons disparu de la carte du ministère. Ce qui laisse à penser que ce dernier était prêt à faire son deuil de cet axe. Aujourd'hui, vous avez tout à fait raison, il faut que la proposition faite au département du Cantal soit contemporaine, c'est-à-dire avec une offre adaptée à ce que peuvent attendre les futurs utilisateurs. Je ne vous cache pas que dans la réponse du Premier Ministre, ils avaient déjà identifié 2 ou 3 wagons. C'était très précis. J'ai d'ailleurs craint que la précision nous parvienne du Musée du rail. Il est très important que nous puissions nous assurer de pouvoir demain bénéficier de cela, mais c'est ce que vous avez exprimé, Monsieur le Préfet et je vous en remercie. C'est un vrai challenge, pour nous, y compris en termes de motorisation parce qu'à l'heure où on parle transition énergétique, pourquoi notre voie qui n'est pas électrifiée ne pourrait-elle pas être l'une des premières à accueillir une motorisation hydrogène, par exemple ?

C'est un dossier important. Vous avez rappelé que j'avais sollicité des réunions. Je comprends qu'avec la période électorale, elles n'aient pas pu se tenir. La période électorale étant derrière nous, la proposition que je vous fais, c'est que nous puissions très vite nous mettre au travail pour faire en sorte que : un la promesse de la SNCF soit tenue ; deux que le calendrier soit respecté et trois ce qu'on nous propose soit bien un train de nouvelle génération et non pas celui dont nous nous rappelons lorsque nous faisons nos études. Il nous serait désormais à l'un et à l'autre impossible de ramper dans la couchette du bas, Monsieur le Préfet.

Je vous remercie de votre attention. Sur ces deux questions, je suis disponible pour que nous puissions avancer, tant sur la RN122 que sur la question du train de nuit.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces informations et ces questions. Je vais peut-être laisser la parole à Didier ACHALME car je crois que cela concerne aussi le désenclavement routier et la RN122.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci Président. Monsieur le Préfet, je crois que je suis plus jeune élu que Vincent, mais j'ai partagé plusieurs réunions en préfecture avec l'exposition de plans d'études non pas opérationnels, mais de pré-étude, où le grand contournement de Vic-sur-Cère et de Polminhac était présenté. C'était fabuleux. Vous avez dit ne pas vouloir rêver, donc nous allons l'oublier.

Par contre, sur les créneaux de dépassement, vous nous avez indiqué que Molompize serait le prochain sur la liste. Est-ce que vous pouvez nous donner une date ? Parce qu'à l'heure actuelle, les deux créneaux qui vont de Massiac au Lioran sont entre Neussargues et Murat. Je pense que le flux circulant est maximum à partir de Massiac, va en diminuant jusqu'au Lioran, ce qui est logique. L'accidentalité entre Massiac et Neussargues est importante. Si la priorité pouvait être sur la réalisation du créneau de Molompize, ce serait une bonne chose.

Le transfert de la RN122 qui est la colonne vertébrale du département va poser certains problèmes. Si elle devait être transférée à la compétence du Département ou de la Région, quid des personnels ? C'est une interrogation

qui fait jour à l'heure actuelle dans les centres routiers. Je voulais savoir si le créneau de Molompize pouvait être inscrit en premier.

J'ai une petite question complémentaire qui ne concerne pas la nationale 122, il s'agit des PEC – Parcours Emploi Compétences – que nous avons parfois dans nos collectivités, dont paraît-il, la fin est annoncée. En tout cas, il n'y a pas de renouvellement possible. C'est parfois très dommageable pour ces personnes qu'on remet dans le circuit de l'emploi. Je sais que le taux de chômage est très bas dans notre département, mais j'aimerais savoir s'il y a une position précise à ce sujet-là. Merci, Monsieur le Préfet.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Monsieur le Député, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, je pense que je vais faire une réponse globale. En premier lieu, pour le Député Vincent DESCOEUR. J'ai essayé de hiérarchiser les réponses.

Premièrement : les préoccupations qui sont les vôtres, alors j'ai entendu la visite de BECHU, lorsqu'il a dû venir pour les problématiques mobilité, je présume, ce qu'il a fait partout dans les territoires. De ce que je sais, j'ai pris mes fonctions en août 2020. Vic-sur-Cère était moins affirmé que cela, même si je pense que je n'ai pas vu de fumée blanche par rapport à l'étude de la grande déviation. Sur Maurs, par contre, je sais que l'étude de la grande déviation qui coupe les virages, du temps de mon prédécesseur, avait été un peu mise sous le mouchoir. Je suis quelqu'un d'assez pragmatique. Pour avoir fait deux transferts lors de la décentralisation de routes nationales vers des départementales, etc., que vous avez dû connaître, Monsieur le Député, premièrement : on a eu une réunion le DDT, le secrétaire général était avec moi, il y a une quinzaine de jours, avec la DREAL. J'ai demandé un comité de pilotage Infrastructures à la DREAL à la rentrée, en septembre ou en octobre. Mais le sujet étant, il faut que la DREAL et la DIR soient clairs dans les projets qu'ils pourront porter, des projets mûrs en termes d'étude, pour le prochain CPER 2023-2028. Pourquoi j'ai demandé ce COPIL ? Car pour être au rendez-vous du CPER 2023-2028, il faut que nous commençons à travailler car le Préfet de Région va nous demander les premiers éléments à la rentrée. On veut donc y voir clair dans le « packaging » des dossiers qui vont être mûrs en étude pour pouvoir donner de l'opérationnalité dans le timing 2023-2028. Je vous dévoile ce qui a été dit. Après, la DREAL expliquera, mais je pense que j'ai été assez clair avec le chef de service de la DREAL pour pouvoir l'annoncer.

Il n'y a pas de priorité, mais la priorité 1 sera la réflexion sur le plan de circulation de Vic-sur-Cère, avec tous les accompagnements. L'objectif de la DREAL étant de dire : l'argent est mobilisé pour mettre en œuvre le plan de circulation de Vic-sur-Cère, vous n'avez pas le droit de le rater, c'est quasiment prêt. Je sais qu'il y a des sujets, mais on en parlera avec la Mairie, on s'est déjà vus pour accompagner le contournement. L'État va accompagner pour faire les liaisons avec notamment la vieille ville, pour que ce soit quand même un accompagnement qui ne soit pas uniquement routier. C'est le premier point. On a un sujet sur l'assainissement, également. On doit monter une réunion spécifique à ce sujet. Le Secrétaire général va s'en charger. Vic-sur-Cère sera dans la corbeille de la mariée, mais sous l'angle circulation, pas sous l'angle de la grande déviation. Je laisserai la DREAL s'exprimer, mais si vous voulez mon avis, ce n'est pas la peine d'en parler, on va perdre du temps et on va arriver pour pas grand-chose.

Concernant Maurs, Monsieur le Maire, la DREAL doit aller à votre contact avec la DDT je crois, très bientôt, pour vous présenter la conclusion de la concertation avant de s'engager vers ce qu'on appelle la phase suivante : les études. Ne me demandez pas ce qu'il en est. Ils étaient en train de dépouiller. Monsieur le DDT, vous savez quand est-ce qu'on a la COTEC ? En juillet. Nous sommes bien dans le timing qui était convenu puisque nous avons dit que nous nous reverrions en septembre pour le COPIL. Je vais peser mes mots, car je peux concevoir aussi que pour l'administré ou pour le maire la réponse n'est pas satisfaisante. J'ai bon espoir qu'au terme de ces déclinaisons de procédures, on avait bien parlé de concertation (rappelez-vous quand nous avons eu un échange visio en début d'année où Monsieur DESCOEUR était intervenu), il était bien convenu qu'il nous fallait une concertation à

l'automne, pour pouvoir disposer d'études matures pour être mises en œuvre dans le timing du CPER. Ce que je peux vous dire à « l'instant t », c'est que l'orientation, la trajectoire, c'est celle-là. Je ne peux pas en dire plus, mais nous aurons également un COPIL. Il ne sera d'ailleurs pas exclusivement sur Maurs ou Vic, mais sur la totalité. Voilà où nous en sommes sur ces deux points centraux, sachant qu'il y a déjà eu les réponses, je reviens sur Vic, avec la complétude d'études qui avait été demandée justement lors de cette réunion en début d'année du traitement de la traversée de Polminhac et de Thiézac, entrée de ville. Ce packaging doit être mûr dans la présentation du COPIL de l'automne par la DREAL pour être intégré au futur CPER.

Au-delà de ces projets, dans le futur CPER, je réponds à Monsieur ACHALME, il y a bien entendu Molompize. Ce dossier était prêt. Ce serait sûrement le premier dossier à être déclenché, parce qu'il est prêt. Il n'y avait qu'un problème de domianialité. Le dossier de Molompize sera sûrement sur le haut du panier. Mais à mon sens, sauf à ce qu'il y ait un déclenchement, mais la relance étant passée, je n'imagine pas qu'il puisse rentrer avant le CPER. C'est donc 2023, mais celui-là est mûr.

Vous avez un dernier projet, c'est l'effacement des virages du Pas de Cère, sur lequel j'ai eu information par la DREAL pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours que les études avaient avancé. Il y a deux alternatives possibles à l'effacement de ces virages c'est : soit un remblai avec toute la complexité qu'il me semble y avoir sur ce projet, parce que je n'imagine pas un remblai à cet endroit-là, avec les considérations environnementalistes, mais c'est mon analyse de technicien ; soit un viaduc avec des coûts annoncés. Je pense qu'ils sont au-delà de la simple étude. Voilà ce que je peux dire. C'est le premier point.

Au-delà, je fais dans l'improvisation, je m'exprimerai sur ce que je ne connais pas. Ces points, vous pouvez les lister, Monsieur le Député, Monsieur le Vice-président, ils seront abordés et je me retourne vers le Secrétaire général et le DDT, il faut le relayer à Monsieur MERLIN pour que ce qui a été dit il y a 15 jours en interne à l'État, on vient d'être apostrophés, interrogés : il doit répondre en automne sur le COPIL.

Deuxièmement. Vous demandiez : « qu'en est-il si la Collectivité reprend ? », quelle que soit la reprise par telle ou telle collectivité, nous sommes dans l'expérimentation que prendrait la Région. L'expérience aidant des deux précédentes vagues de décentralisation a montré certaines choses. Le sujet est qu'à un moment donné, vous faites l'état des lieux de l'infrastructure telle qu'elle est là. Logiquement, lorsque la Collectivité reprend une décentralisation, elle fait l'état des lieux. L'État apporte, suivant des conventions, un état des lieux avec une remise en état des chaussées, des infrastructures. Si des projets étaient déjà intégrés, ils seraient également pris en compte avant que la Région ne vienne. Ce sont des accords financiers. De vous à moi, je ne pense pas que Monsieur WAUQUIEZ ne fera pas valoir le fait que tous les projets dont je vous ai parlés, s'il devait s'engager dans l'expérimentation, l'État ne garantisse pas le maintien financier des travaux engagés. Je ne vais pas faire le travail de Monsieur WAUQUIEZ, je pense qu'il est beaucoup plus armé que je ne le suis et qu'il n'est pas plus naïf que les Présidents de Départements ou de Régions que j'ai pu croiser lors des deux vagues de décentralisation. Dans ma logique, intellectuellement, je n'imagine pas l'État dire « On propose l'expérimentation » en se désengageant des études, voire même des travaux qu'il avait déjà programmés et qui sont dans le timing. Une fois que j'ai dit cela, c'est le bon sens qui parle. Après, cela va être la discussion et la négociation. C'est Etat contre Région, ou avec Région et ils trouveront la solution, mais ma lecture ne peut être que celle-ci.

Troisièmement : la réponse aux inquiétudes des personnels de la DIR que j'ai pu croiser lors des exercices sur le Lioran ou sur un autre exercice, sur une autre réunion. De ce que j'en perçois, je vais être prudent parce qu'une fois que l'annonce 3DS faite et la réponse de Laurent WAUQUIEZ et son souhait de s'engager sur l'expérimentation, quel que soit le Département et quelles que soient les Collectivités qui s'engagent, la préoccupation première du ministère de l'Écologie au sens large du terme, ce sont aussi les personnels. Pour avoir travaillé à la dernière vague de décentralisation, création des DIR, etc., j'avoue déjà que c'était assez compliqué.

Il ne vous aura pas échappé à l'époque que le ministère de l'Équipement, c'était 240 000 agents. Il y a eu la décentralisation, les routes au Département, etc... Les DIR ont été créées, uniquement pour assurer la continuité territoriale d'un point A à un point B, mais on voit très bien qu'il restait peu d'agents. Ce sont les derniers Gaulois. Ils sont donc inquiets. Aujourd'hui, la DGITM, la Direction Générale du Ministère de l'Écologie qui gère ce dossier, que j'ai eue au téléphone et qui doit venir sur le territoire pour se rendre compte réellement de la particularité de la RN122. La réponse est à la fois qu'on ne sait pas très bien dans l'expérimentation demandée par Monsieur WAUQUIEZ vers quoi il veut aller, comment il veut y aller. Parce que là aussi, il y a plein de scénarii qu'il peut mettre en œuvre. Ils veulent aussi savoir ce qu'ils font de leurs agents car il y a plusieurs façons d'aborder l'expérimentation. Dans un premier temps, l'idée de la DGITM est de discuter avec la Collectivité, y compris dans les Départements qui voudraient s'engager, ce serait de conventionner 8 ans et de garder l'exploitation par convention sans porosité avec la Collectivité qui gère, avec les moyens actuels. Pour à la fois répondre à la continuité de service, laisser le temps à une organisation plus pérenne sur le territoire et accompagner le sujet social. Ce que je vous livre, est ce que j'ai pu retirer des discussions avec la DGITM. Après, il y a aussi quel va être le souhait de la Collectivité. À ce que je sache, la Région n'a aujourd'hui pas de service d'exploitation routière. Va-t-il s'embarrasser ? Va-t-il l'allouer au Département ? Mais là, je sens que mon voisin de gauche n'est pas tout à fait proactif, donc peut-être qu'il va avoir des questionnements. Je ne sais pas. Je pense que pour l'instant, il est utile de poser les choses. Mais l'idée d'une convention de la DIR avec la Région, peut-être le Département pour d'autres raisons, pour des continuités d'itinéraires, me paraît être la solution de bon sens. Je ne vais pas en dire plus.

Concernant le sujet du train de nuit, j'ai bien entendu vos inquiétudes, vos préoccupations ou au moins vos questionnements, Monsieur le Député. Ce que je peux vous dire, pour en avoir parlé avec le Directeur de cabinet et une fois entre deux portes avec Monsieur DJEBBARI, l'annonce du Premier Ministre n'a pas été légère. C'est vraiment une volonté affirmée, avec un objectif affirmé de mettre en œuvre. Juste avant le départ de Jean CASTEX, j'avais eu l'occasion de repasser à Matignon. Ce dossier-là était toujours dans les tuyaux. Aujourd'hui, je n'ai aucun signal qui remette en cause l'engagement de Jean CASTEX. Je peux vous dire également la chose suivante. Mais ce qui est un peu gênant, c'est qu'on est dans une zone un peu d'ombre. En l'état actuel des choses, il n'y a pas de Ministre des Transports, donc pas de Directeur de cabinet. Ce que je sais, c'est qu'il était convenu..., je ne parle pas des motrices, mais je l'avais déjà noté. Pour les wagons tout au moins, la volonté du Gouvernement, c'était de passer un marché-cadre pour acheter des wagons style Allemagne, Autriche, etc., pour les mettre à disposition. Sachant qu'ils étaient partis dans une volonté de l'acheter dans la masse, pour avoir une chute des prix et pour répondre rapidement aux besoins. Voilà ce qu'il en était, je ne peux pas vous en dire plus. C'est un dossier sur lequel je pense avoir passé pas mal de temps, comme d'autres, mais celui-ci est validé, tandis que d'autres restent à l'être même s'ils n'en sont pas loin. Ce sera la priorité de mes échanges avec le futur Cabinet du Ministre des Transports.

Je pense que nous ferons notre réunion, Monsieur le Député. L'intérêt pour moi est de refaire un état des lieux de la réunion, de relever des décisions, les attentes pour que l'on ait une réponse. Ensuite à votre niveau, au niveau Parlement, vous serez à même de questionner le Gouvernement sur le sujet. Je termine là-dessus parce que je tiens à ce dossier de train de nuit, pour en avoir discuté avant-hier avec les Hautes-Alpes, honnêtement, c'est une vraie réussite.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Je vais maintenant passer la parole à Sylvie LACHAIZE pour aborder le volet social.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Monsieur le Préfet, trois questions concernant le social. Comme vous le savez, c'est le budget le plus important de notre Collectivité.

Les niveaux de compensation apportés par l'État au Département pour assurer ces compétences sociales :

Première question. La crise sanitaire a profondément transformé les formes de solidarité, avec une prise de conscience que le Département est la bonne échelle de proximité pour intervenir et expérimenter de nouvelles réponses lorsque la situation le nécessite. Intervention sociale pendant la crise, accompagnement des intervenants à domicile, primes Covid, aide à la mobilité, aide au carburant. Cette agilité et cet ancrage territorial demandent des moyens qui, pour certains, sont des dotations de l'État. Trois niveaux au moins sont à distinguer : les dotations permanentes qui viennent financer notamment le paiement des AIS ; les dotations CNSA qui s'appliquent à des organisations telles que la MDPH et les appels à projets qui se généralisent et qui viennent sur une période déterminée soutenir des plans d'action spécifiques tels que le plan pauvreté ou la stratégie prévention et protection de l'enfance, que nous signerons tout à l'heure. Sur ces trois niveaux, Monsieur le Préfet, le compte n'y est pas. Les dotations permanentes sur les AIS restent insuffisantes. Elles devraient compenser à 100 % notre dépense, ce qui est loin d'être le cas. Les AIS représentaient en 2021 une dépense totale de 44,3 millions d'euros, pour une recette totale de 18,7 millions d'euros, soit 42,2 millions d'euros de compensation et une baisse par rapport à 2020. Pour le soutien à la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap), l'écart se creuse entre la dotation et le coût réel de fonctionnement supporté pour l'instant uniquement par notre Collectivité. Enfin, sur les appels à projets qui représentent un réel coup d'accélérateur sur un grand nombre de projets, nous déplorons là aussi d'émarger au niveau minimum des dotations accordées dans ce cadre aux Collectivités. Dans ce domaine, les meilleures solutions se prennent au niveau local. Quand aurons-nous, Monsieur le Préfet, des niveaux de financement qui correspondent vraiment aux réponses qui sont attendues dans le Cantal ?

Deuxième question. Le Ségur de la santé, un soutien à l'attractivité des métiers du social qui va coûter cher au Département et qui ne réglera que partiellement les difficultés des salariés. Nous sommes d'accord avec les revalorisations intervenues ces derniers mois pour certaines grilles salariales et notamment pour les intervenantes à domicile au travers de l'avenant 43. Pour autant, au-delà du principe très louable et légitime, la mise en application de ce dispositif national qui est en grande partie supporté par le Département ne va pas favoriser l'attractivité de ces métiers. En effet, en apportant que très peu d'appui au premier niveau de salaire, les jeunes professionnels recrutés ne bénéficient pas de conditions salariales renforcées. Les grandes difficultés de recrutement rencontrées en ce moment sur ce secteur ne seront donc pas directement soutenues par ces mesures. Il en est de même sur le Ségur de la santé qui va progressivement s'appliquer au secteur social et médico-social, après le secteur des personnes âgées, les EHPAD au moment du Covid. Nous allons aujourd'hui vers une génération du dispositif dit Laforcade à l'ensemble du champ médico-social. S'il s'agit là aussi de revoir des rémunérations pour reconnaître des métiers difficiles et peu attractifs, le Département, au travers de sa tarification et de l'aide sociale, est en première ligne pour supporter l'augmentation des coûts qui seront rattachés à la mise en œuvre de ces mesures.

Sur ces deux points, l'État entend-il compenser à 100 % ces hausses de salaire et accompagner effectivement le Département dans ces revalorisations, qui vont concerner le secteur de l'autonomie, comme de l'enfance ?

Dernier point, Monsieur le Préfet : la PCH parentalité. Un décret paru le 30 décembre 2020 pour une application au 1^{er} janvier 2021, avec un paramétrage de l'outil métier non disponible encore à ce jour et un formulaire de demande spécifique prévu par le texte, mais non publié par l'État. Ce qui a aussi fortement questionné les MDPH, c'est le caractère forfaitaire de la PCH parentalité, alors que la PCH veut être une aide individualisée répondant au plus près des besoins de la personne et faisant l'objet d'une évaluation du nombre d'heures d'aide humaine à la minute. De fait, cette aide forfaitaire peut selon le cas être insuffisante ou superfétatoire à la PCH déjà perçue par

le parent. Sans compter que le caractère forfaitaire exclut tout contrôle d'effectivité et que le texte ne fait pas de distinction selon que le parent s'occupe ou pas de l'enfant. Un exemple, l'enfant placé à l'ASE, les parents toucheraient-ils cette PCH parentalité ? La question qui reste en attente au niveau national, c'est la PCH parentalité qui prévoit une majoration si le parent se trouve en situation de monoparentalité. Cette notion a fait débat et les MDPH ont demandé à l'État et à la CNSA de transmettre une définition claire et complète. La question : la composition du foyer doit-elle être prise en compte ? Exemple, veuve, mais en concubinage, donc famille recomposée. Est-ce la notion de veuvage qui prime pour attester de la monoparentalité ou est-ce la composition du foyer ? En bref, sans remettre en cause le besoin, cette aide aurait nécessité d'être pensée et préparée, que ce soit dans sa forme ou dans sa mise en œuvre. Les MDPH demandent régulièrement au ministère et à la CNSA que les textes prévoient un délai de mise en œuvre et non une application immédiate. Je vous remercie.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Effectivement, je crois que vous aviez parlé d'au moins deux de ces trois sujets lors du dernier rapport d'activité. Je vais faire une réponse globale. Le ministère avait couvert notamment sur l'avenant 43 un premier financement fin 2021 qui avait été accordé pour 3 mois et un financement en année pleine est prévu pour 2022. Il n'en demeure pas moins que deux sujets interpellent. Premièrement, il y a toute la charge financière que vous soulignez, restant à charge du Département, d'une part. Ces éléments ont été remontés, les réponses qui ont été apportées sont « gouvernementales, législatives » mais elles ne sont pas du niveau Préfet. Je vais donc remonter ce que vous dites. Il y a une actualité qui est prégnante, c'est aussi la conjonction avec l'effet « crise ukrainienne » ou du moins les difficultés avec revalorisation salariale d'une part via certains métiers, plus ce qui concerne les textes qui devraient être notés.

Bien entendu, l'ARS m'a fait une réponse en disant : « Voilà ce qui a été fait ». Vous le savez aussi bien que moi. Il n'en demeure pas moins que j'ai compris : le compte n'y est pas. Je pense que le Cantal n'est pas le seul à dire que le compte n'y est pas. Je vais donc le faire remonter rapidement au niveau des ministères. Nous avons la déclinaison exacte de vos questionnements, mais la réponse ne vous satisfait pas, donc je ne vais pas vous la lire. Sinon, ce serait un débat sans fin et ce n'est pas moi qui ai la réponse. Je n'ai pas la décision, donc je ne peux que relayer.

Pour le vivre au quotidien et recevoir, y compris les représentants des populations concernées ou les gestionnaires d'établissements, nous avons une vraie difficulté dans le Cantal. Nous avons à la fois la difficulté que vous soulignez pour vos comptes, le budget du Département, mais nous avons vraiment aussi la difficulté de renouveler certains métiers. Cela me préoccupe au moins autant. Nous avons des personnes en besoin et nous avons du mal à mobiliser les gens sur ces métiers-là. Ce sont des métiers sur lesquels nous allons avoir de plus en plus de besoins. On revient un peu sur ce qu'on disait sur les médecins, tout à l'heure. En plus, ces métiers ne sont pas très bien payés. Disons les choses comme elles sont, il faut au moins savoir dire les choses. Certains métiers étaient faits parce que les gens avaient des convictions. Je pense que le Covid les a usés, voire démobilisés. Le côté salarial ne va pas aller, aidant. Je relaierai, je ne peux pas vous faire de réponse. Je vais vous faire une réponse très techno, en plus je maîtriserai 1/3 de ce que je vais vous dire, donc cela ne sert à rien. En plus, je n'ai pas la main. Je le relaierai objectivement et sans censure. Mais je pense que la réponse est nationale, elle n'est pas cantalienne. Par contre, il y a une préoccupation du Cantal, c'est que dans le vivier des métiers, il y a plus de difficultés sur les personnes n'ayant pas d'emploi. Si vous allez dans un secteur où il y a 10 % de chômeurs, peut-être que vous trouverez plus facilement. Je ne peux pas vous faire plus de réponses que cela, Madame la Vice-présidente.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci toujours pour celle-ci, même si elle est limitée. Je laisse la parole à Dominique BEAUDREY pour une question d'actualité.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Monsieur le Préfet, vous n'êtes pas sans savoir que dans le Sud Cantal et particulièrement dans le canton de Maurs, des élevages de volailles ont été atteints par la grippe aviaire. Est-ce que l'État va indemniser nos éleveurs ? Car la grande majorité d'entre eux ont été obligés d'abattre leurs volailles dans le cadre de la prévention. Merci de votre réponse.

M. Serge CASTEL, Préfet du Cantal

Bien entendu, malheureusement et c'est la première fois je crois que le Cantal a été touché par la grippe aviaire, et dans des conditions extrêmement importantes. Dans un premier temps, il faut saluer la réactivité globale des pouvoirs publics, y compris élus et les éleveurs par rapport à une situation qui était inédite. Nous avons effectivement eu quelques difficultés à deux reprises, d'ailleurs, dans le secteur de Maurs.

Dès lors qu'on est rentrés dans des situations de la sorte, nous répondons à des obligations procédurales avec la DGAL à la commande en interface de laquelle nous avons la DDETSPP. Toutes les dispositions et toutes les procédures ont été faites dans les règles pour que l'éleveur touché soit « indemnisé ». Je le dis bien. Le seul bémol qu'il peut y avoir, c'est que certains éleveurs élèvent directement leurs animaux et d'autres éleveurs ne font que grosso modo l'hôtel. L'indemnisation, ce n'est pas qu'elle ne sera pas là, mais c'est beaucoup plus simple quand vous êtes directement concerné par vos animaux que quand vous êtes un intermédiaire. Qui j'indemnise, dans quelles conditions et comment ? Je crois que le questionnement qui est le vôtre porte sur ce sujet-là. C'est-à-dire, lorsque vous avez un élevage de 18 000 animaux, dont 10 000 en transit temporaire, cela va poser problème pour l'indemnisation. Après, cela pose d'autres questions un peu plus de fond. Sinon, il n'y a pas de difficulté à indemniser, très sincèrement. Les difficultés qu'on a, la FDSEA nous avait saisis récemment à ce sujet, je crois qu'on répondait aux attentes, ils ont compris. On ne peut pas indemniser ce qui n'est pas transparent. *A priori*, nous sommes sortis de la grippe aviaire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Il me reste à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour vous êtes prêt à ce jeu qui parfois, n'est pas forcément simple, de questions/réponses. Les réponses ont été aussi franches que les questions.

Merci à tous, je vous propose cinq minutes de pause avant de reprendre.

Départ de Monsieur le Préfet.

Reprise de séance à 17 h 05

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous remercie de bien vouloir reprendre vos places et vous propose de reprendre l'ordre du jour notamment par le rapport 35 que je vais rapporter.

Mise en réserve des droits de mutation

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je l'ai dit ce matin dans mon propos introductif, sur demande de l'ADF le Gouvernement avait validé lors du vote de la Loi de finances que les Départements puissent lisser et provisionner une partie de leur recette de DMTO, puisqu'on c'est très bien que les DMTO sont sujet à la conjoncture. On l'a vu ces dernières années puisqu'au niveau départemental nous avons eu des progressions importantes sur des recettes habituelles de l'ordre de 12 à 13 millions d'euros. Sur l'exercice 2021, on doit être de l'ordre de 18 millions d'euros. Sur des règles qui sont prédéfinies, sur des possibilités que l'on a de mettre en réserve ces droits de mutation, je vous propose de bien vouloir utiliser ce dispositif qui nous est proposé, en mettant en réserve 5 millions de DMTO en les ciblant, puisque c'est une obligation, en ciblant cette réserve sur des travaux de modernisation à réaliser sur les collèges.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ce sujet-là. Cela fait partie d'une gestion prudentielle du budget départemental. Il me semble intéressant de pouvoir l'user aujourd'hui. S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant le n° 36 et je passe la parole à Jean MAGE.

Affectation de résultat 2021

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire de manière très concise. Les règles de la comptabilité publique imposent que le résultat de fonctionnement excédentaire soit affecté après le vote du CA. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui par cette délibération, qui doit donc être prise au moment du budget supplémentaire. Par priorité, l'excédent doit être fléché pour résorber le déficit d'investissement. L'excédent global dégagé est de 51 885 911 euros.

Il vous est proposé, pour éponger le déficit d'investissement, d'affecter au compte 1 068 : 31 127 841 euros. Le reste restera au 002 en section de fonctionnement à hauteur de 20 758 070 euros. Pour ce qui est du budget annexe de la Conférence des Financeurs, étant donné qu'il n'y a pas de section d'investissement, l'excédent sera reporté au 002 à hauteur de 13 298 euros.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des remarques sur l'affectation du résultat ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous en arrivons maintenant au Budget supplémentaire 2022 pour lequel ce matin j'ai donné les principales données sur les augmentations de crédit en dépenses ou des baisses de recettes. C'est le rapport n° 37 présenté par Jean MAGE.

Budget Supplémentaire 2022

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Nous allons essayer de vous le présenter de manière simplifiée avec un support que le Services des finances ont mis à notre disposition. Le budget supplémentaire sert avant tout à reprendre les résultats, comme je vous l'ai dit, sur le rapport précédent. Ces résultats tiennent compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Ce budget supplémentaire s'apparente à une ou à plusieurs décisions modificatives, parce qu'il permet d'ajuster les propositions faites sur le BP de l'année, tant en recettes qu'en dépenses.

En section de fonctionnement, les dépenses. Le budget primitif qui a été voté était de 191,2 millions d'euros. Il était en hausse de 5,5 % par rapport au compte administratif de 2021. L'ajustement de 3 791 686 euros comprend 180 133 euros de restes à réaliser et les crédits nouveaux à hauteur de 3,6 millions d'euros. À ces ajustements, il convient d'ajouter les 5 millions d'euros de mise en réserve que le Président vous a évoqués dans le rapport qu'il a présenté. Après le vote de ce budget supplémentaire, le budget de fonctionnement dépassera 200 millions d'euros, puisqu'il sera de 200 038 000 euros. Les dépenses de fonctionnement qu'on peut détailler concernant ces crédits qui sont proposés : 400 000 euros pour l'ajustement de la masse salariale ; 127 000 euros pour la prise en charge des admissions en non-valeurs ; 1 500 000 euros qui sont la conséquence des hausses des prix de l'électricité et des carburants, mais aussi la hausse des fournitures constatée à travers l'exécution de plusieurs marchés. Pour l'électricité, la hausse des crédits inscrits au budget est supérieure à 50 % par rapport au dernier CA. Pour les carburants et les fournitures de voiries, la hausse est de l'ordre de 20 % ; 410 000 euros sont dédiés à l'enfance pour les placements en MEC et des versements à des Départements et il y a 315 000 euros de subvention complémentaire pour Cantal Destination.

Les provisions, c'est la mise en place d'une politique prévue par le Code général des collectivités. Il vous est proposé de constituer trois types de provisions : une provision pour les créances de plus de 2 ans qui correspond aux créances douteuses et contentieuses pour un montant de 26 131 euros ; une provision pour risques et charges qui correspond essentiellement au provisionnement du risque contentieux pour un montant de 50 000 euros et une provision au titre des jours monétisables épargnés par les agents au travers de leur compte épargne temps pour 655 000 euros. Cela correspond à la valorisation des jours, au-delà de 15 jours sur les CET fin 2021. Pour être plus précis, il y a 11 800 jours pour environ 510 agents qui disposent d'un compte épargne temps. Cette méthode est celle retenue par la Chambre régionale des comptes et donc on se doit de l'appliquer de manière comptable.

Pour les recettes de fonctionnement, la proposition de ce budget supplémentaire est de constater une diminution de 519 333 euros, hors excédent de fonctionnement. Cela correspond essentiellement à : l'ajustement des dotations de péréquation des DMTO qui ont été un peu surestimées au moment du budget primitif par rapport à la notification et à la réduction des prévisions d'encaissement de TVA (le Président l'a évoqué tout à l'heure à Monsieur le Préfet), la hausse a été ramenée à 2,9 % au lieu de 5 % annoncé par Bercy lors de la préparation du budget primitif. Divers ajustements sont aussi proposés au titre de l'APA, du FSE et des droits de mutation.

Pour la section d'investissement, les propositions nouvelles en crédits de paiement peuvent se résumer sur : les programmes routiers avec un peu moins de 2 millions d'euros ; l'informatique : + 400 000 euros ; le Fonds Cantal Solidaire : 300 000 euros ; l'agriculture : 200 000 euros pour les dégâts suite à la grêle l'an dernier à cette époque ; la logistique : 134 000 euros sont destinés aux aménagements et matériels nécessaires pour la mise en place d'un magasin accueillant les vêtements de travail et les équipements de sécurité mutualisés avec le SDIS. La direction des Bâtiments a proposé quelques redéploiements mais qui restent dans leur budget.

Nous passons ensuite sur les opérations sur les routes départementales. Les crédits qui ont été inscrits au budget passent de 15,5 millions d'euros au budget primitif à 17,4 millions d'euros après la prise en compte des propositions

qui ont été formulées pour le budget supplémentaire. Les crédits de paiement complémentaires concernent des opérations routières pour : la RD 922 de Saint-Chamant à Saint-Martin-Valmeroux où il a fallu inscrire 100 000 euros supplémentaires. C'est une opération totale d'environ 3 millions d'euros qui débute. Il faut aussi financer des crédits pour les sondages ; la RD 42 Arnac, accès à des carrières, il est nécessaire de rajouter 100 000 euros. C'est une opération de 1,2 million d'euros qui est en cours ; la RD 62 Cheylade - Le Claux, il faut rajouter 30 000 euros sur une opération d'environ 300 000 euros avec un solde de 50 000 euros versé en 2022 ; la RD 678 entre Moussages et Le Vigean où, là aussi, il faut abonder cette opération de 500 000 euros de 50 000 euros supplémentaires. Les travaux devraient être réalisés sans doute au mois de septembre.

Les autres programmes routiers ne sont pas individualisés par itinéraire. Ils concernent des programmes et des compléments de crédits pour : des arasements de talus à hauteur de 306 000 euros ; des grosses réparations de chaussées pour 340 000 euros ; des chaussées du réseau structurant pour 933 509 euros ; des acquisitions foncières à hauteur de 760 000 euros qui concernent une quarantaine d'hectares au Bousquet dans le cadre du contournement de l'agglomération d'Aurillac ; des transferts domaniaux à hauteur de 170 000 euros.

Concernant la répartition des dépenses d'investissement après BS, le budget d'investissement hors dette bancaire est de 62,5 millions d'euros, le BP était de 55 millions d'euros. Donc il y a un peu plus de 9 millions d'euros d'acquisitions, 43 millions d'euros de travaux et 9,7 millions d'euros de subvention d'équipement.

En synthèse les dépenses d'investissement 2022 hors dette représentent 62,5 millions d'euros, y compris la dette partenariale pour les contournements de la RD 120 et du contournement de Saint-Flour ainsi que la restructuration du collège Jules Ferry. Le remboursement prévisionnel de la dette budgétaire bancaire est budgétisé à hauteur de 14 millions d'euros. Cela représente donc un total de 76,5 millions d'euros.

Concernant le financement des dépenses d'investissement 2022, en recettes : l'équilibre du budget provient du résultat global de clôture ou du fonds de roulement 2021, c'est-à-dire 22,8 millions d'euros et de l'épargne qui a été dégagée par la section de fonctionnement à hauteur de 18,4 millions d'euros. Donc l'équilibre du budget supplémentaire nécessite l'inscription de 22 millions d'euros d'emprunt d'équilibre. Cela paraît peut-être beaucoup, mais il faut rapprocher ce montant de l'emprunt de celui réalisé l'an dernier, qui était de 7 millions d'euros, mais pour un volume d'investissement qui était inférieur de moitié, puisqu'il était de 37 millions d'euros. Il faut aussi tenir compte des 5 millions d'euros d'épargne qui ont été dégagés, qui viendraient en déduction si nous ne les avons pas faits.

Pour ce qui concerne le budget annexe de la Conférence des Financeurs, je vous l'ai dit tout à l'heure, dans la reprise de l'affectation de résultat, on reprend tout ce qu'il reste en section de fonctionnement.

Il vous est proposé de délibérer sur ce projet de budget supplémentaire 2022, en vous rappelant qu'il est voté par nature et par chapitre, conformément aux documents que vous avez et qui ont été mis à votre disposition.

Ce projet de budget supplémentaire a été validé par la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de complément, sachant que Jean MAGE a été très clairs dans ces explications ? Je veux simplement rappeler que sur les acquisitions, nous avons environ 700 000 euros en budget complémentaire. Cela concerne un domaine d'une trentaine d'hectares qui a été acheté pour compenser des achats de terrains pour la réalisation du contournement Ouest d'Aurillac, entre autres. Des demandes de précisions sur ce budget supplémentaire qui reprend ce qui a été dit tout au long de la journée ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce budget supplémentaire aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Il nous reste comme dernier rapport le n° 18.

Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2021

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

2021 a été une année particulière, encore touchée par le Covid, le Préfet l'a dit... Nous avons eu des périodes de confinement et de contrôles particuliers. Ceci dit, le Département a tout de même réussi au cours de cette année à fonctionner aux côtés des Cantaliens avec : 51 millions d'euros d'investissement réalisés ; 104 millions d'euros affectés au niveau de la solidarité sociale, pour dire effectivement que nous étions là ; puis bien évidemment toutes les politiques que nous avons déployées tout au long de l'année.

J'ai souhaité que ce rapport d'activité soit un document simple avec le calendrier des temps forts et que toutes les familles de compétences avec quelques chiffres spécifiques vous permettent d'illustrer lors de réunions l'intervention du Conseil départemental en la matière.

Je voulais remercier le DGS et l'ensemble des Services qui ont travaillé sur la réalisation de ce rapport d'activité. L'idée étant d'avoir un document exhaustif et synthétique également qui soit facilement digeste pour les lecteurs que nous sommes et il sera également à destination de l'ensemble des Maires du département.

Un petit film va être projeté pour la présentation de ce rapport d'activité.

Merci. Ce film illustre mieux l'activité du Département que j'aurai pu le faire.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de prises de paroles sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Merci à tous, la session est terminée et je vous souhaite de passer un bon été.

Fin de la séance à 17 h 33.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 24 juin 2022 adopté par l'Assemblée départementale le 30 septembre 2022.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

La Secrétaire de séance

Aurélie BRESSON